



HAL
open science

Prendre au sérieux le sentiment d'insécurité

Corentin Fernandes

► **To cite this version:**

| Corentin Fernandes. Prendre au sérieux le sentiment d'insécurité. Droit. 2022. dumas-03719317

HAL Id: dumas-03719317

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03719317v1>

Submitted on 11 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
MASTER II : DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES,
MENTION SCIENCES CRIMINOLOGIQUES

PRENDRE AU SÉRIEUX LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Mémoire effectué au sein de l'institut des sciences pénales et de criminologie

MÉMOIRE réalisé par

Fernandes Corentin

Sous la direction du maître de conférences Monsieur Julien Broch

- Année 2021/2022 -

« La Faculté n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire, qui doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur Julien Broch pour sa réactivité, sa disponibilité ainsi que ses précieux conseils.

Mes remerciements vont également à ma directrice de Master, Madame Eudoxie Gallardo, pour son suivi et sa disponibilité tout au long de l'année.

Je souhaite remercier aussi Sandrine Fernandes et Yannick Suire pour leur relecture et leur aide, tout comme Monsieur Roux pour l'entretien qu'il m'a accordé.

Enfin, merci à tout le corps enseignant et le personnel administratif pour l'ensemble de leur travail.

RÉSUMÉ

Le sentiment d'insécurité relève comme tout sentiment de l'ordre du subjectif, c'est-à-dire qui est propre à chacun. Cette subjectivité peut parfois même le rendre irrationnel en ce qu'il n'est pas toujours lié à des faits concrets et réels. Pour autant, il est là, bien présent dans notre société et tout de même ressenti par un grand nombre de nos concitoyens que ce soit au domicile, dans le quartier/village ou dans les transports en commun.

C'est ce constat qui nous a poussé à chercher à mieux comprendre ce sentiment d'insécurité, tantôt minimisé, tantôt manipulé, et ainsi mieux cerner ses contours et enjeux. Après avoir décortiqué les données objectives concernant l'insécurité réelle du pays, nous en apprendrons davantage sur la dimension psychologique et subjective du sentiment d'insécurité.

Par la suite, il semblait pertinent d'étudier divers dispositifs et processus mis en place pour être à l'écoute du citoyen et ainsi mieux capter ses revendications, peurs et attentes. Force est de constater qu'elles sont nombreuses et diversifiées, ne faisant que confirmer toute la complexité du sentiment d'insécurité. Une meilleure prise en compte de ce dernier permet alors une chose essentielle : apporter des solutions efficaces et adaptées à chacun.

ABRÉVIATIONS

AFP : Agence France Presse

DLPAJ : Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques

CEF : Centre Éducatif Fermé

CGCT : code général des collectivités territoriales

CHEMI : Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur

CRPC : Comparution avec Reconnaissance Préalable de Culpabilité

CSA : Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

CSP : Circonscription de Sécurité Publique

CVS : Cadre de Vie et Sécurité

DGGN : Directeurs Généraux de la Gendarmerie Nationale

DGPN : Directeurs Généraux de la Police Nationale

IHESI : Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure

INA : Institut National de l'Audiovisuel

INHESJ : Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

SSMSI : Service de Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure

ONISR : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière

ONDRP : Observatoire Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RER : Réseau Express Régional d'Île-de-France

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

VRS : Vécu et Ressenti en matière de Sécurité

SOMMAIRE

PARTIE I : Quels liens entre sécurité et sentiment d'insécurité

TITRE I : Les données objectives de l'insécurité

Chapitre 1 : Les données éstatiques annuelles

Chapitre 2 : Les solutions pour pallier au chiffre noir de la délinquance

TITRE II : La dimension psychologique et subjective du sentiment d'insécurité

Chapitre 1 : La mesure du sentiment d'insécurité

Chapitre 2 : Le sentiment d'insécurité n'est pas toujours déterminé par le niveau de délinquance

PARTIE II : Comment mieux prendre en compte ce sentiment d'insécurité

TITRE I : L'écoute comme processus primordial

Chapitre 1 : Pour écouter, il faut d'abord donner la parole

Chapitre 2 : Les apports tirés de ces dispositifs d'écoute

TITRE II : Les diverses solutions envisageables

Chapitre 1 : Moins de répression ; plus de prévention

Chapitre 2 : Repenser l'environnement de vie

INTRODUCTION

L'actuel ministre de l'Intérieur, Monsieur Gerald Darmanin, utilisait en juillet 2020 le terme « d'ensauvagement » pour qualifier l'insécurité qui gangrène une partie de la société.

Pour le garde des Sceaux et ancien avocat Monsieur Éric Dupond-Moretti, cette notion n'a pour effet que de développer le sentiment d'insécurité qui pour lui est encore pire que l'insécurité elle-même. «L'insécurité, il faut la combattre, le sentiment d'insécurité, c'est plus difficile car c'est de l'ordre du fantasme¹» affirmait-il le mardi 1^{er} septembre 2020 sur Europe 1. Pour le ministre de la Justice, ce sentiment d'insécurité est le résultat de difficultés économiques, du covid et des médias.

Depuis la fin des années 1970, le débat sur la sécurité n'a jamais cessé d'être et prend au contraire de plus en plus d'ampleur. Avec les élections municipales de 1983, l'insécurité et la peur du crime et de la délinquance sont devenues en quelque sorte le fonds de commerce de l'extrême droite. Mais même avant ça, rappelons-nous de la loi Peyrefitte² (de son créateur Alain Peyrefitte, garde des sceaux sous le septennat de Valérie Giscard D'Estaing) promulguée en février 1981 visant à renforcer la sécurité et protéger la liberté des personnes. Sans être extrême, la droite s'empare pourtant de la question sécuritaire en France. La gauche, quant à elle, abordera la question de la sécurité sans se tordre de gêne lors du colloque de Villepinte en octobre 1997³ avec le discours de Jean Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur. Le débat n'a fait que perdurer dans le temps et nous pouvons aisément confirmer, aux vues des récentes élections présidentielles, qu'il n'est malheureusement pas prêt de s'essouffler⁴.

¹ Lepelletier, Pierre, 01/09/2020 « Pour Dupond-Moretti, le terme « ensauvagement » de la société entretient 'le sentiment d'insécurité' ». *Le Figaro*
<https://www.lefigaro.fr/politique/pour-dupond-moretti-le-terme-ensauvagement-de-la-societe-entretient-le-sentiment-d-insecurite-20200901>

² Cette loi est vivement débattue entre d'un côté la droite qui estime que la gauche est trop laxiste, et de l'autre la gauche qui estime que la droite est trop liberticide. Cette loi vise, entre autres, à étendre les pouvoirs des policiers en ce qui concerne les contrôles d'identité et le flagrant délit, à réprimer plus sévèrement toute atteinte grave aux biens et personnes ou encore à limiter les circonstances atténuantes.

³ Lors de ce colloque, il est mis en avant le désir d'avoir des villes plus sûres, pour des citoyens plus libres, et Jean Pierre Chevènement avance le fait que ce sont les classes sociales les plus démunies qui souffrent le plus d'insécurité.

⁴ En effet, l'extrême droite n'a jamais autant séduit qu'aujourd'hui (Marine Le Pen une nouvelle fois au second tour et Éric Zemmour comptabilisant près de 7% des voix) , avec des programmes très orientés vers la sécurité et l'immigration.

Ce même débat a permis de donner naissance à deux écoles, deux camps bien distincts. L'un estime que l'insécurité ne fait qu'augmenter depuis ces dernières décennies, tandis que l'autre n'y voit qu'une progression fantasmée, dictée par des pulsions inavouables ou par des fins politiques. De ce grand débat émerge alors une notion essentielle, celle de « sentiment d'insécurité », qui va nous accompagner tout au long de notre étude. Cette notion ne fait que marquer les oppositions déjà bien présentes entre les deux camps. Pour ceux qui estiment que la situation se dégrade continuellement, user du terme « sentiment » n'a d'autre sens que celui de nier une certaine réalité. En effet, un « sentiment » peut être perçu ou même être le synonyme d'« imaginaire », ce qui renverrait à l'idée que l'individu fantasme son insécurité. Le camp d'en face quant à lui ne rejette pas l'idée que l'opinion publique soit effectivement préoccupée par cette insécurité, mais s'efforce à démontrer qu'elle ne découle pas de raisons valables et qu'il est indispensable de distinguer l'insécurité du sentiment d'insécurité.

Quelle distinction faire entre ces deux notions ? L'insécurité et le sentiment d'insécurité sont-ils une seule et même chose ?

Pour le *Larousse*, la sécurité correspond à la « situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accidents, de vol, de détérioration ⁵ » alors qu'à l'inverse, l'insécurité renvoie, toujours selon le *Larousse*, à l'« état d'un lieu qui n'est pas sûr, qui est soumis à la délinquance ou à la criminalité ». La première chose qui saute aux yeux est que l'insécurité en tant que telle n'est absolument pas bien définie dans le dictionnaire français. Le centre national de ressources textuelles et lexicales ne fait guère mieux en ce qu'il définit l'insécurité comme « un manque de sécurité, une inquiétude provoquée par l'éventualité d'un danger ⁶ ».

Pour le sociologue français et directeur de recherche au CNRS Laurent Mucchielli, trois éléments essentiels se confondent lorsque l'on cherche à représenter la sécurité ou du moins, l'insécurité. Premièrement, « les opinions générales sur l'importance du « problème de la sécurité » en France » ensuite « les peurs sur sa sécurité personnelle ou celle de sa

⁵ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sécurité/71792>

⁶ <https://www.cnrtl.fr/definition/insécurité>

famille » ; et enfin « l'expérience réelle de la victimation.⁷ » Or il s'agit bien là de trois choses complètement différentes, toutes identifiées et mesurées par des enquêtes différentes que nous prendrons le temps d'étudier plus en détail dans la suite de notre travail. En effet, selon comment est posée la question dans l'enquête ou le sondage, l'on peut interroger l'une ou l'autre de ces trois choses, et s'apercevoir de leurs différences. En réalité, plutôt que chercher à simplement définir la notion d'insécurité, il apparaît plus pertinent d'en dresser l'origine historique et politique afin de mieux en cerner les contours.

Tout d'abord, et l'intérêt de cette question est primordial, de quelle insécurité parle-t-on nous ici ?

La réponse à cette question peut paraître évidente mais a tout de même le mérite d'être rappelée. En effet, l'insécurité peut englober plusieurs thèmes totalement différents et qui ne se recoupent pas entre eux. Nous penserons par exemple au chômage, qui va placer l'individu dans une situation d'insécurité face à l'emploi ou encore la pauvreté qui place nous place en insécurité face à nos besoins alimentaires. Il est utile de mentionner aussi l'insécurité face aux risques naturels (les récentes inondations dans les Alpes-Maritimes le 2 octobre 2020), sanitaires (la crise historique du Covid-19), alimentaires (les récents scandales sur Kinder ou sur les pizzas Buitoni). L'avenir des retraites, le pouvoir d'achat, l'immigration, l'écologie sont autant de peurs qui animent le débat public et préoccupent les Français.

Pourtant, noyée dans cet océan d'inquiétude, la peur de subir une agression ou un vol occupe une place prépondérante. Comme nous le rappelle le sociologue Philippe Robert, « la délinquance tourmenterait tellement notre société qu'elle se serait hissée au premier rang de ses problèmes... et pas n'importe quelle délinquance : pas le crime organisé international, la délinquance d'affaires ou la corruption des élites, mais tout bonnement celle qui peut menacer directement chacun d'entre nous.⁸ »

⁷ Mucchielli, Laurent. « Insécurité et sentiment d'insécurité. 1^{er} mai 2011 », , *Vous avez dit sécurité ?* Champ social, 2012, pp. 60-63.

⁸ Robert, Philippe. « Introduction », Philippe Robert éd., *L'insécurité en France*. La Découverte, 2002, pp. 3-8.

Nous l'avons précisé plus haut, l'insécurité face à la délinquance est sur toutes les lèvres depuis la fin des années 1970/début 1980 ce qui contraste fortement avec les préoccupations d'avant. Des territoires autrefois ruraux, suite au phénomène de périurbanisation, se retrouvent confrontés aux maux de la ville et des problèmes qui s'y affèrent avec en premier lieu, la délinquance. De plus en plus d'individus se sentent alors en danger et les attentats terroristes frappant cette même période n'arrangent guère la situation.

Pour Philippe Robert, elles étaient davantage tournées, en ce qui concerne les pouvoirs publics, vers la peur de l'importation du modèle Maoïste⁹. Les mouvements sociaux quant à eux concernaient par exemple les fulgurantes poussées régionalistes de la Bretagne et de l'Occitanie¹⁰, ou encore la question de l'avortement. Si l'heure était aux dénonciations de la violence perpétrée par les hommes ou les grands patrons, la question du vol ou de l'atteinte physique n'était pas encore à la « mode ».

Pour retrouver une sorte d'équivalent en termes de préoccupation de la criminalité, il faut remonter à la fin du XIXème siècle, précisément entre 1880 et la première guerre mondiale. C'est dans cette période que les premières bandes de délinquants¹¹ commencent réellement à sévir et à inquiéter la population. En effet, il y a maintenant plus de 100 ans, des groupes d'adolescents, semant le trouble dans le Paris de la belle époque, faisaient déjà la Une des journaux. Vivant de petits larcins, de bagarres et de rixes au couteau, la presse opta rapidement pour un nom effrayant en les désignant « d'apaches¹² ». Les regards sont alors tournés vers ces récidivistes incorrigibles auxquels seul le 1^{er} conflit mondial viendra apporter une sombre solution. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour que la France opte pour des mesures davantage tournées vers la réinsertion plutôt que sur la dangerosité du délinquant, ce qui écartera durant plusieurs années la question de la délinquance du débat public.

⁹ Courant communiste né au XXème siècle par Mao Zedong, alors chef du parti communiste chinois. Cette idéologie totalitaire, semblable au stalinisme, connu son apogée en France vers 1968 par une jeunesse attirée par une idéologie plus radicale et lointaine que le système soviétique.

¹⁰ Certaines ethnies considérées comme brimées déclaraient souffrir d'un sous-développement économique par rapport à l'ensemble du pays et tenaient pour responsable l'État centralisateur. Les unes exigeaient une aide spéciale, d'autres l'autonomie régionale, quelques-unes leur séparation et leur rattachement immédiat à une certaine Europe fédérée.

¹¹ Pour le *Larousse*, une bande est un groupe de personnes poursuivant des fins subversives ou criminelles.

¹² Ce terme désigne initialement « une tribu indienne d'Amérique du Nord, localisée près du golfe de Californie, célèbre par son courage et sa ruse à la guerre. » Pourtant, comme le relate l'écrivain et historien Jean-Marc Berlière à travers son livre *Histoire des polices en France : de l'Ancien régime à nos jours* : « On est dans les années 1895-1910 et il y a un véritable mythe pour la conquête de l'Ouest américain et les Apaches deviennent une figure symbolique de la peur, de l'anxiété dans Paris. »

Ce n'est donc qu'à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle que la question sécuritaire revient sur le devant de la scène, les systèmes précédemment établis commençant à montrer leurs faiblesses. Dorénavant, et contrairement à l'époque, on va aborder la criminalité sous le prisme d'un « risque » qu'il est nécessaire de contrôler pour « s'épargner des réactions sécuritaires ravageuses, tout en veillant à contenir les coûts à proportion des risques courus.¹³ » Autrement dit, le but est de rechercher quelle délinquance doit être appréhendée prioritairement à une autre et dans quelle mesure (le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, les rixes entre délinquants...). Aussi, de nouvelles problématiques apparaissent comme celle de savoir si l'État est seul compétent pour gérer ou s'il n'est pas préférable de laisser une plus grande place à la coopération internationale.

Seulement, la criminalité qui retient aujourd'hui notre attention est celle qui nous touche directement en tant qu'individu, alors même que d'autres délinquances peuvent à terme se montrer bien plus graves. De ce fait, le débat sur l'insécurité s'est réduit, pour au final se restreindre à ceux qui prônent toujours plus de sécurité en voulant « Karchériser¹⁴ » la racaille et ceux qui, au contraire, mettent en avant des atteintes discriminatoires.

Mais comment expliquer cette omniprésence du débat de l'insécurité sur la scène publique ?

La principale source provient sans surprise des médias, qui ont remplacé progressivement l'analyse, l'enquête et l'explication au profit des faits divers et de la recherche constante de la sensation. Cela n'est que le résultat d'une crise que traversent les journalistes depuis le début des années 1990, qui ne va avoir pour d'autre effet que d'appauvrir encore plus le débat sur la sécurité. Pour Laurent Mucchielli, cette crise est due à deux phénomènes nouveaux qui sont la place prise par la communication et la disparition progressive du débat politique contradictoire¹⁵.

¹³ *Ibidem*

¹⁴ Karchériser provient de l'argot qui signifie nettoyer en profondeur. Ce terme fut employé par l'ancien ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy en 2005 pour désigner le fait de faire cesser la délinquance résidant dans la cité des 4000 à la Courneuve. Ce terme sera ensuite réutilisé en 2022 lors de la campagne électorale de Valérie Pécresse.

¹⁵ Mucchielli, Laurent. « « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : les deux veines d'un filon politique », *Après-demain*, vol. 16,nf, no. 4, 2010, pp. 3-6.

Pour ce qui est de la communication, c'est principalement sa montée en puissance qui a appauvri l'information. Désormais, toute entreprise, organisation politique ou service d'État va soigner sa « com »¹⁶ pour reprendre les termes du sociologue, afin de faire passer le message qu'elle souhaite. Les journalistes se voient alors dépossédés de toute capacité d'enquête.

Par ailleurs, la disparition progressive du débat politique contradictoire s'explique d'une manière simple : aujourd'hui, tous les politiques se sont emparés de la question de la sécurité et ce depuis le fameux colloque de Villepinte ce qui a pour conséquence une communion des idées, avec des acteurs de la vie politique qui parlent plus ou moins de la même chose. Dès lors, il n'y a plus vraiment de débat contradictoire et donc de raisons pour le journaliste d'enquêter et d'expliquer. Mais pour autant, la question de la sécurité ne serait pas aussi importante notamment dans les agendas nationaux et locaux si elle n'était pas confrontée à la problématique du « sentiment d'insécurité ».

D'ailleurs, qu'en est-il de ce sentiment d'insécurité ?

C'est une notion complexe, qui ne saurait être traduite par un indicateur unique. En se basant sur les recherches de l'Observatoire scientifique du crime et de la justice, le sentiment d'insécurité peut se figurer comme un continuum¹⁷. D'une part, le sentiment d'insécurité peut consister en l'exposition directe de soi ou des proches à la délinquance. Il peut tout autant s'agir de peur comme de la colère ou bien de vigilance¹⁸. D'autre part, celle-ci peut consister en autre chose que l'exposition directe, et prendra une forme plus expressive qui se traduira bien souvent par une préoccupation de la criminalité sans être forcément liée à elle, voir qui la dépasse. En France, les publications au sujet du sentiment d'insécurité relèvent avant tout de l'ordre des essais (S.Roché, 1993¹⁹) même si ces données existent bel et bien, non dépourvues de quelques défauts, mais qui ont pour avantage de prendre en compte un large aspect du sentiment d'insécurité.

¹⁶ *Ibid*

¹⁷ Ensemble d'éléments tels que l'on peut passer de l'un à l'autre de façon continue, sans être interrompu.

¹⁸ https://oscj2.cesdip.fr/sentiment-dinsecurite/#_ftn1

¹⁹ Roché, Sébastien « Le sentiment insécurité » Paris PUF 1993, 312 pages, Sociologie d'aujourd'hui

L'expression en elle-même de sentiment d'insécurité fait débat, notamment chez le professeur de criminologie Alain Bauer, qui préfère parler de climat d'insécurité, le sentiment ne relevant pas d'une réalité ressentie.

Historiquement, certains chercheurs voient apparaître le sentiment d'insécurité avec l'émergence des grandes villes. C'est notamment le postulat de Laurent Mucchielli qui estime que le sentiment d'insécurité est une « composante de l'anonymat et de la solitude de la ville, par opposition à l'interconnaissance et à la solidarité communautaire du village rural²⁰ ». Il est vrai qu'en ville, rares sont ceux qui connaissent leurs voisins et l'on a plus tendance à vivre constamment dans l'anonymat, surtout lorsqu'il s'agit de lieux publics. Depuis les années 1970, la taille des villes ne fait qu'augmenter continuellement et les zones rurales à proximité des métropoles sont absorbées, la faute à un étalement urbain constant. C'est cette même périurbanisation qui va transformer d'anciens villages en banlieues, pouvant susciter chez ses habitants la peur d'être confrontés aux problématiques des grandes villes et notamment ici sa délinquance ou du moins l'image qu'on s'en fait.

Ainsi, lieu de travail, de consommation, scolaire ou familial se retrouvent séparés, contraignant les populations à l'usage des transports en commun par exemple. Certes les individus vont avoir tendance à se regrouper en fonction de leurs ressources matérielles et ainsi vivre dans les mêmes zones géographiques mais pour autant, ils ne vont guère partager plus que cette proximité économique et spatiale²¹.

Par ailleurs, l'essor démographique semble aussi contribuer à ce sentiment d'insécurité, en ce qu'il engendre une forte perte de repères et d'identité de la part des populations locales.

Cette démonstration est également partagée par le criminologue français Sébastien Roché qui, dans son ouvrage *insécurité et liberté* publié en 1994, estime que l'urbanité a dépourvu l'Homme de ses repères et de son assurance, le condamnant à vivre dans les « non-lieux²² » et que dans les villages, les relations de proximité estompaient toute peur.

²⁰ Mucchielli, Laurent, *op. cit.*, pp. 60-63.

²¹ *Ibid*

²² Notion qui englobe les supermarchés, les transports en commun etc. Il s'agit d'un néologisme créé par l'anthropologue Marc Augé, la désignant comme un espace interchangeable où l'être humain reste anonyme : « Non-lieux Introduction une anthropologie de la surmodernité » Paris Le Seuil 1992 collection Librairie du 20e siècle

Cette hypothèse demeure tout de même contestable et ignorerait une certaine dimension historique du sentiment d'insécurité. C'est en tout cas ce qu'avance le sociologue Fabien Jobard qui estime que le « découpage choisit à dessein de faire oublier d'autres peurs, dont l'effacement est trop vite acquis si l'on ne retient de la violence que son visage le plus neuf²³ ».

Pour lui le sentiment d'insécurité ne date pas de 1970 et du phénomène de périurbanisation mais se trouvait déjà au sein même des villages, dans lesquels il serait utopique de croire que l'insécurité n'existait pas. Il se calque d'ailleurs sur ce qu'avancait l'historien Eugen Weber qui tenait dans son ouvrage *La fin des territoires. La modernisation de la France rurale de 1870 à 1914* de tels propos : « Tant de misère. Tant de peur. Des menaces connues ou inconnues. Le connu était redoutable, et surtout les loups, les chiens enragés et les incendies. Les forêts étaient encore immenses et effrayantes vers le milieu du XIX^{ème} siècle.²⁴ »

C'est ce même historien qui s'érige à contre-courant de la pensée de Laurent Mucchielli et Sébastien Roché en ce qu'il réfute l'idée selon laquelle crimes et villes grandissent de pair. En effet, la criminalité ainsi que le brigandage existaient déjà dans les campagnes, tout comme les violences domestiques, les bagarres et la mendicité²⁵. Malgré une plus grande communauté de vie et une meilleure connaissance de ses voisins, il ne faut pas croire que le sentiment d'insécurité n'existait pas.

Le postulat par lequel la naissance de ce sentiment d'insécurité serait uniquement la conséquence d'une « sur-urbanisation » du territoire est donc à relativiser, à mettre en balance avec le fait que ce phénomène ne date pas d'hier, bien au contraire, mais plutôt qu'il a pris une forme nouvelle et profite d'une médiatisation plus forte et conséquente.

²³ Jobard Fabien. « Sébastien Roché, Le sentiment d'insécurité — Insécurité et libertés. » *In*: Revue française de science politique, 45^e année, n°2, 1995. pp. 336-340

²⁴ Weber, Eugen « La fin des terroirs La modernisation de la France rurale 1870- 1914 » traduit de anglais Paris Fayard 1983 collection Recherches

²⁵ Les mendiants et les vagabonds ont toujours existé mais n'inquiétaient pas vraiment la population. C'est à partir du XVI^{ème} siècle que ces derniers ont commencé à susciter une réelle peur sociale telle que la réaction des pouvoirs publics se révéla de plus en plus répressive.

Nous l'avons compris, le débat public sur la sécurité et le sentiment d'insécurité occupe une place prépondérante et préoccupe réellement les Français. Pourtant, d'après l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), lorsque la question est de savoir quelles sont les principales préoccupations des Français selon le sexe, la délinquance se place à la 5^{ème} place.

Préoccupations des Français selon le sexe en %

Préoccupation	2018			2019		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Terrorisme, attentats	31,5	26,8	29,3	21,5	17,9	19,8
Chômage, précarité de l'emploi	16,5	20,5	18,5	14,1	18,1	16,0
Pauvreté	15,8	14,9	15,3	19,3	18,6	19,0
Santé	12,7	11,0	11,9	13,4	12,0	12,8
Délinquance	9,4	10,4	9,9	9,5	10,6	10,0
Racisme, discriminations	6,5	5,9	6,2	7,2	6,2	6,7
Environnement	6,1	8,4	7,2	12,8	14,6	13,6
Sécurité routière	1,5	2,1	1,8	2,1	1,9	2,0

Lecture : en 2019, 9,5 % des femmes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré que la délinquance était le problème le plus important dans la société française actuelle parmi la liste des huit *items* proposés.
 Champ : France métropolitaine, personnes de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.
 Source : Insee- ONDRP -SSMSI, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2018 à 2019.

Ces résultats nous poussent alors à plusieurs choses :

Premièrement à affirmer que le sentiment d'insécurité ne réside pas uniquement dans la délinquance, mais que la délinquance contribue en partie à ce sentiment d'insécurité.

Secondement, à conjecturer sur le fait que la préoccupation sécuritaire peut apparaître comme étant moins liée à notre situation personnelle face à la délinquance. Elle serait davantage envisagée comme un problème social plutôt qu'un risque purement individuel. Ainsi, cette préoccupation placerait l'appréhension des changements sociaux perçus comme attentatoires pour des individus dépourvus des ressources nécessaires pour les combattre au-dessus d'une vulnérabilité directe face au crime.

Nous savons donc que le sentiment d'insécurité en France est bien réel et qu'il touche indéniablement de nombreux citoyens, mais se heurte trop souvent à une incompréhension de la part des pouvoirs publics et de certaines classes politiques du fait de son caractère irrationnel.

Ainsi pouvons-nous chercher un moyen de mieux prendre en considération ce sentiment et, en quelque sorte, de le prendre plus au sérieux.

Il est, dans une première partie, indispensable d'établir un bilan des données statistiques concernant la sécurité et le sentiment d'insécurité en France afin d'établir les liens qui unissent ces deux notions (**PARTIE I**), pour ensuite chercher à mieux prendre en compte ce sentiment d'insécurité en passant par une meilleure écoute et des solutions utiles (**PARTIE II**).

PARTIE I : Quels liens entre sécurité et sentiment d'insécurité

« À côté de l'étude des problèmes bien réels de délinquance et des risques très concrets de victimation, il faut donc reconnaître et analyser le sentiment d'insécurité comme une question à part entière ayant ses logiques propres. Les deux choses ne doivent être ni opposées ni confondues, mais prises en compte toutes les deux, avec des outils d'analyse propres à chacune. ²⁶ »

Par ces propos, le sociologue Laurent Mucchielli réaffirme que sécurité et sentiment d'insécurité sont deux notions différentes qu'il est nécessaire de quantifier et d'analyser avec des outils propres, chacune d'elles. Néanmoins, il existe un lien entre les deux sans pour autant qu'elles ne se confondent ni ne s'opposent. C'est ce que nous allons chercher à démontrer au travers de cette première partie en la scindant en deux titres distincts. Le premier aura pour objet l'étude l'ensemble des données objectives qui concernent l'insécurité (**TITRE 1**) et le second, aura quant à lui, pour but d'étudier la dimension psychologique et subjective du sentiment d'insécurité (**TITRE 2**).

TITRE I : les données objectives de l'insécurité

On entend par « objectives » l'ensemble des données effectivement recensées et comptabilisées par les forces de sécurité (police et gendarmerie) afin de fournir un volume réel des infractions commises et ainsi déduire l'ampleur de l'insécurité qui en découle. Notre but ici est de dresser une sorte d'« état de santé » en décortiquant les données concernant les infractions qui touchent autant les personnes que les biens. Si l'on en croit un rapport publié le 27 janvier 2022 par le ministère de l'intérieur²⁷, les indicateurs de la délinquance sont en légère hausse en 2020, malgré la pandémie mondiale du covid-19, et ce

²⁶ Mucchielli, Laurent. « Insécurité et sentiment d'insécurité. 1^{er} mai 2011 », , *Vous avez dit sécurité ?* sous la direction de Mucchielli Laurent. Champ social, 2012, pp. 60-63.

²⁷ Communiqué de presse, 27/01/2022. « *Insécurité et délinquance en 2021* » *Interstat Analyse* n°41 <https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2022-01/communiquede-presse-insecurite-et-delinquance-en-2021-une-premiere-photographie.pdf>

phénomène s'est poursuivi tout au long de l'année 2021. Il est donc intéressant de voir ce qu'il en est réellement.

Nous étudierons dans ce premier titre l'ensemble des données statistiques annuelles (**Chapitre I**) ainsi que les solutions pour tenter de pallier leur défauts (**Chapitre II**).

CHAPITRE 1 : Les données étatiques annuelles

Il existe deux grandes sources de données concernant les chiffres de la délinquance. La première provient des forces de l'ordre (**Section 1**) puis la seconde provient de la justice pénale (**Section 2**). Les deux sont distinctes en ce qu'elles n'interviennent pas au même moment et ne concernent pas les mêmes acteurs de la chaîne pénale. C'est pour cela qu'il est indispensable de prendre en considération les deux sources de données afin d'avoir un regard plus éclairé.

Section 1 : Les données des forces de l'ordre

Les données des forces de l'ordre reposent sur l'ensemble des infractions délictuelles et criminelles constatées. Ces dernières peuvent l'être de diverses manières. Le cas le plus courant consiste en le dépôt de plainte, qui peut s'effectuer auprès de la police, de la gendarmerie ou du procureur de la République lorsqu'un individu est victime d'une infraction. Cela peut aussi passer par un signalement, un témoignage ou encore un flagrant délit²⁸. Les données sont enregistrées via l'outil « état 4001 » (**Paragraphe I**) qui n'est pas sans limites (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : L'état 4001

« L'état 4001 » est apparu en 1972 auprès des forces de sécurité. Il est l'outil standardisé de mesure de l'activité judiciaire, avec un comptage mensuel. Les infractions y sont classées en 103 catégories très distinctes en fonction de leur nature et de leur gravité. Est recensé aussi le nombre d'infractions constatées chaque mois.

²⁸ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>

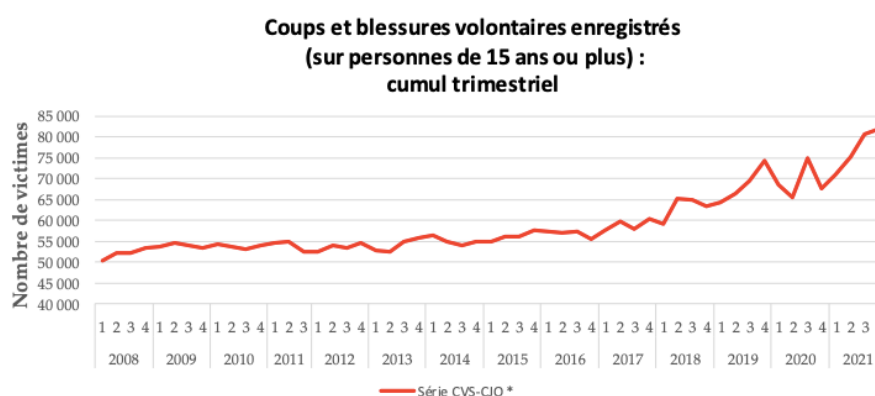
Bien souvent, les catégories font référence à une infraction pénale en particulier, mais il peut arriver qu'elles correspondent à un type précis de victime, comme les mineurs de moins de 15 ans, un mode opératoire particulier, comme le cambriolage ou encore le lieu où a été commis l'infraction (lieu public, privé).

Ainsi, pour chacun des 103 types d'infractions, cet « état 4001 » va réunir le nombre de faits enregistrés, mais aussi le nombre de faits élucidés²⁹ ainsi que le nombre de garde à vue. De toute évidence, c'est le nombre d'infractions enregistrées (ou constatées) qui nous intéresse dans notre étude de la délinquance. Étudions les infractions qui ont connu une hausse notable (A) ainsi qu'une baisse (B) au cours de ces dernières années.

A) Les infractions en hausse

Nous observerons ici les infractions qui, au cours de ces dernières années, ont connu une augmentation notable, du moins suffisamment pour qu'elles attirent notre attention.

Commençons tout d'abord par une infraction qui touche directement à l'intégrité physique des individus : les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus³⁰ :



*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

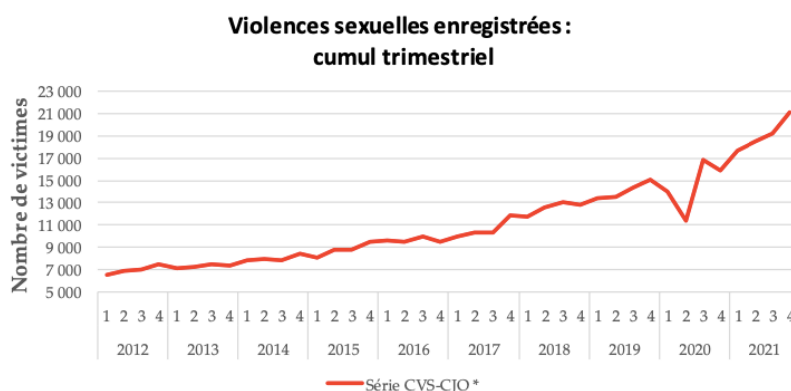
Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

²⁹ Un fait est considéré comme élucidé dès que l'enquête a permis l'identification d'un individu comme mis en cause du fait reproché.

³⁰ Article 222-13 du code pénal qui dispose que les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieur ou égal à 8 jours ou aucune incapacité de travail sont puni par la loi. La peine est aggravée dès lors que la victime a moins de 15 ans, ce qui n'est pas le cas ici.

L'augmentation en continue est assez flagrante jusqu'à atteindre un pique en 2021. Alors qu'en 2008, le nombre de cas recensés étaient au nombre de 50 000 lors du premier trimestre, ce dernier dépasse la barre des 80 000 au dernier trimestre 2021 soit une augmentation de plus de 30 000 cas (+ 60% en 13 ans).

Autres infractions en constante augmentation, ce sont les violences sexuelles³¹, qui connaissent une hausse spectaculaire depuis 2012 avec une augmentation globale de 200% passant de 7 000 victimes au premier trimestre 2012 à près de 21 000 lors du dernier trimestre 2021. Petite particularité pour cette infraction qui est bien différente des autres car de nombreux mouvements sociaux ont permis petit à petit une libération de la parole des personnes victimes d'infractions sexuelles, ce qui peut en partie expliquer une hausse si importante. De plus ces violences sexuelles bénéficiant d'un régime particulier de prescription, les constatations peuvent s'effectuer des années après l'infraction en question.



*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

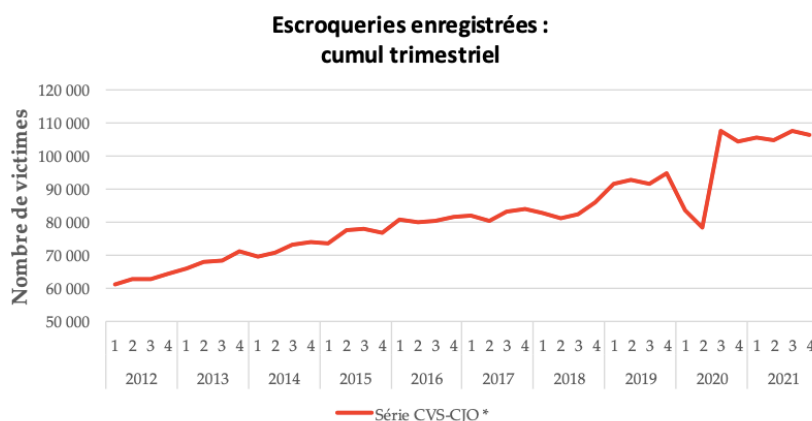
Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

D'autres évolutions sont aussi notables et concernent les atteintes aux biens, avec par exemple la forte augmentation de l'escroquerie.³² La police recensait près de 60 000 cas au

³¹ Les violences sexuelles désignent les actes commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Il peut s'agir autant de viol (222-23 code pénal) ou encore d'agression sexuelle (222-22 code pénal).

³² Article 313-1 du code pénal qui dispose que l'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

premier trimestre de 2012 contre plus de 100 000 au dernier trimestre 2021, soit une hausse de plus de 66%.



*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Un élément frappant et que nous constaterons également lors de l'étude des infractions à la baisse, c'est la très nette diminution du nombre de victimes durant le second trimestre 2020. Ce phénomène est dû au confinement national imposée par le gouvernement à cause de la pandémie mondiale du Covid-19 en mars 2020. Ainsi, bon nombre d'infractions ont connu une très forte diminution durant cette période.

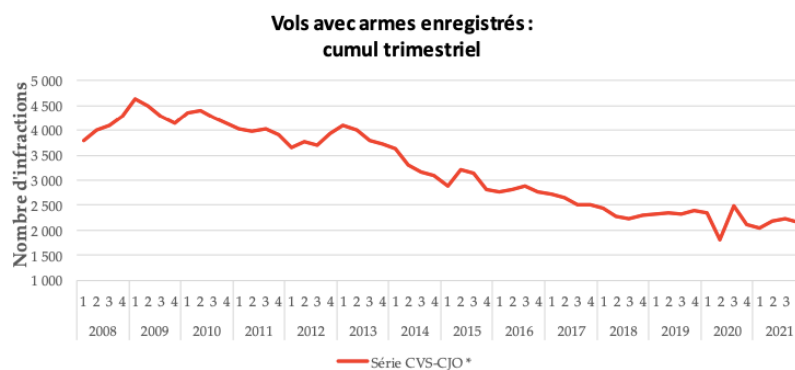
D'autres infractions comme les vols sans violences ou encore le vol d'accessoires sur voitures ont légèrement augmentés après le confinement sans autre mesure.

B) Les infractions en baisse

Étudions maintenant les infractions ayant connu une baisse notable durant ces dernières années.

En grand vainqueur, et contre toute attente, c'est l'homicide qui se pratique de moins en moins. Il y a 20 ans, on dénombrait près de 16 000 meurtres par an, contre deux fois moins aujourd'hui. Ceci est en parti dû à un déclin des crimes racistes et des règlements de compte armés.

C'est le cas aussi par exemple du vol avec arme qui connaît une diminution constante depuis 2008 avec -43% des cas enregistrés (près de 4 000 au premier trimestre 2008, puis une légère augmentation en début 2009 pour ensuite baisser presque de moitié durant l'année 2021).

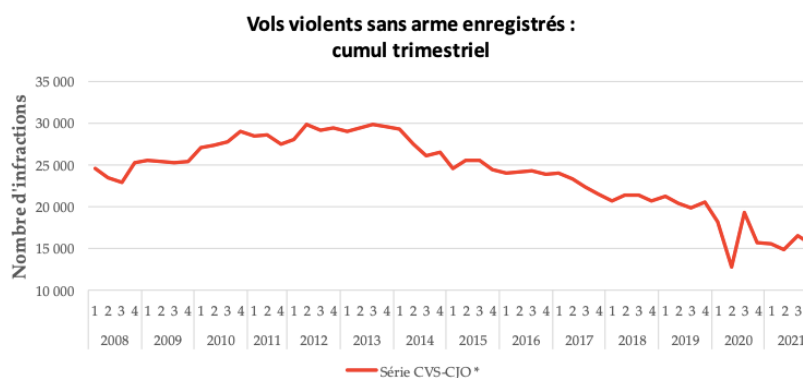


*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

L'ensemble (ou presque) des infractions constitutives de vol semblent suivre cette tendance à la baisse, puisque le vol de véhicule est lui aussi en nette diminution pour un peu plus de 55 000 cas en au premier trimestre 2008 contre un peu plus de 37 000 au quatrième trimestre 2021 (-33%). C'est le cas par exemple des vols violents sans armes³³ qui, après une légère augmentation entre début 2010 et 2013, n'a de cesse de diminuer pour atteindre 15 000 cas au dernier semestre 2021 contre près de 30 000 durant le troisième trimestre 2013 et un peu moins de 25 000 pour le premier trimestre 2008.



*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

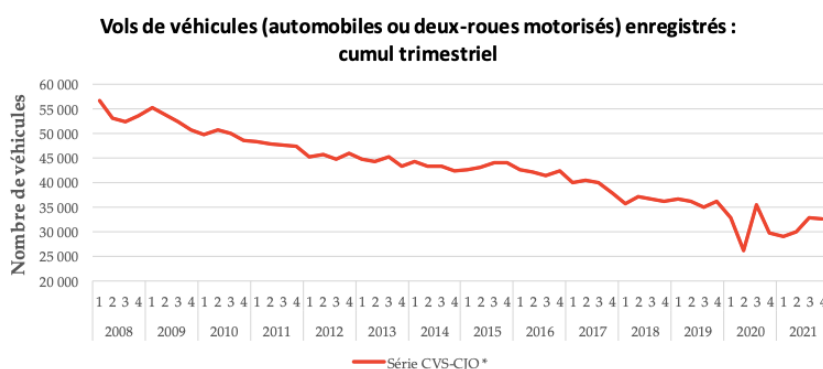
Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Enfin, concluons notre brève analyse des infractions en forte baisse avec, toujours dans la catégorie des vols, le vol de véhicules (autant automobiles que deux roues motorisées) qui lui aussi connaît une baisse régulière depuis 2008. Les cas sont

³³ Les vols violents regroupent l'ensemble des vols commis avec violence physiques, menaces ou avec l'usage de la force.

continuellement à la baisse d'années en années en passant de plus de 55 000 cas au premier trimestre 2008 pour un peu plus de 32 000 cas au dernier trimestre 2021.



*données corrigées des effets de variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO).

Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Nous pouvons donc établir le constat suivant : les infractions sur les personnes³⁴ (à l'exception de l'homicide), depuis cette dernière décennie, augmentent continuellement. A l'inverse, les atteintes aux biens pour la grande majorité des cas, diminue. Cependant, s'il constitue bien la principale source de recensement des infractions, «l' état 4001 » n'est pas exempt de tout défaut qu'il est indispensable de souligner pour parfaire notre compréhension des chiffres.

Paragraphe II : Les limites de cet « état 4001 »

Un rapport d'expert d'ACCENTURE³⁵ (entreprise de conseil) a été rendu auprès du Sénat concernant les données policières. Il en ressort une trop grande complexité de la nomenclature, à savoir les 103 catégories, dont nous avons fait état précédemment. De ce fait, les risques sont multipliés en ce qui concerne les possibilités de qualifications différentes d'un même fait, en fonction de la personne qui effectue la saisie.

En outre ce problème de nomenclature, vient se greffer d'autres carences comme le fait pour certaines infractions de ne pas être prises en compte (A), ou encore le fait que dans une certaine mesure, les chiffres peuvent se voir manipulés (B).

³⁴ Qui a pour but l'atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un individu ; s'oppose par nature aux atteintes aux biens.

³⁵ Rapport d'information du Sénat
<https://www.senat.fr/rap/r03-0025/r03-002512.html>

A) Les infractions exclues

Si «l'état 4001 » permet le comptage d'un grand nombre d'infraction, il se restreint uniquement aux seuls crimes et délits et donc ne comprend donc pas l'ensemble des faits de délinquance. Ainsi, l'ensemble des contraventions n'est pas comptabilisé ce qui est fort regrettable. On pense par exemple à l'injure³⁶, qui peut être privée ou publique. Seul son caractère raciste, sexiste ou homophobe prononcé en public revêt le caractère délictuel.

Autre élément essentiel, «l'état 4001 » ne prend pas en compte tout ce qui relève des infractions routières, qui elles sont comptabilisées par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ)³⁷. Pourtant, l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) annonce que le nombre d'infractions constatées en 2020 est en nette augmentation par rapport aux précédentes années. En effet, près de 24 millions d'infractions³⁸ ont été enregistrées durant l'année 2020, malgré les deux confinements nationaux de mars et octobre. Parmi ces infractions, 3% représentent des délits routiers, dont des défauts de permis, l'usage de stupéfiants ou de défauts d'assurance. Ce défaut d'enregistrement par la police est d'autant plus troublant lorsque l'on sait que la sécurité routière fait partie de la liste des principales préoccupations des Français.

De plus, certaines infractions pénales qui sont directement signalées auprès de la justice ou bien directement instruites par d'autres administrations (travail, douanes, etc..) peuvent ne jamais être connues par les services de police ou de gendarmerie. En effet, si ces deux services ne sont à aucun moment mobilisés durant la procédure, l'infraction ne leur sera jamais connue.

Si ce défaut peut facilement être gommé avec une fusion des données et une refonte de la nomenclature, d'autres problèmes subsistent en ce qu'ils sont inhérents aux policiers et à leurs pratiques sans oublier l'impact des victimes elles-mêmes sur les chiffres.

³⁶ L'injure se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une parole, d'un écrit, d'une expression quelconque de la pensée, dans l'intention de blesser ou offenser autrui.

³⁷ *Ibid*

³⁸ Bilan des infractions par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/comportements-en-circulation/contrôles/les-infractions>

B) Policiers et plaignants comme acteurs de l'évolution des chiffres de la délinquance

Tout d'abord, il faut savoir que tout le monde ne porte pas plainte. C'est un élément très important à prendre en considération sachant que « l'état 4001 » enregistre essentiellement les infractions faites aux victimes par le dépôt de plainte. C'est aussi pour cela que les infractions enregistrées par le dépôt d'une main courante³⁹ posent des difficultés lors du comptage ; soit parce que les faits ne constituent pas une infraction, soit parce que la police va user d'une pratique dite de « classement ».

La pratique de « classement » consiste à ce qu'une infraction soit mentionnée sans pour autant qu'il y ait de poursuites judiciaires, à savoir que ce « classement » peut émaner d'une demande de la victime elle-même. Le nombre d'infractions qui peuvent potentiellement être poursuivies mais qui ne le sont pas alors qu'on a connaissance de leur existence, peut être considérable, soit près de 10% selon l'institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI).

Par ailleurs et c'est à déplorer, les comptages statistiques sont devenus de réels outils de management, permettant en outre d'apprécier la « qualité » du travail des forces de l'ordre. De ce fait, certains services de police vont être tentés de minimiser la prise en compte de certaines infractions ce qui va avoir pour conséquence de nuire grandement à la fiabilité de certains chiffres. Cette pratique peut prendre la forme de ce que l'on appelle « la cavalerie » qui consiste à décaler l'enregistrement des faits dans le système informatique. En somme, le but est d'arrêter prématurément l'enregistrement des données en fin de mois, comme le 29, afin de ne pas prendre en compte les derniers jours.

Une autre technique existe, qui est celle de la « déqualification ». C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de transformer un délit en une contravention de 5^{ème} classe⁴⁰ par exemple. Ainsi la procédure va être moins lourde pour les fonctionnaires et l'affaire plus vite élucidée. Notons que la Police essaye depuis quelques années de dissocier la mesure de l'activité policière de la mesure de la délinquance. Cette volonté a conduit à évaluer l'activité des

³⁹ Contrairement à la plainte, la main courante ne permet pas d'engager des poursuites judiciaires contre l'auteur des faits. Elle permet seulement d'établir un signalement auprès des autorités qui pourra éventuellement être utile dans une procédure future.

⁴⁰ Par exemple, au lieu de retenir la tentative de cambriolage qui est un délit, les policiers vont retenir une simple dégradation légère qui n'est qu'une contravention et donc ne rentre pas dans l'état 4001.

services de police sur la base du taux d'élucidation. Qu'ont fait les policiers ? Ils ont traité des affaires faciles (stupéfiants, racolage, immigration...)

Il faut rappeler enfin que l'activité policière dépend des ordres que la hiérarchie lui donne et non pas seulement des victimes. Si un ministre estime que la priorité sont les infractions à la législation des stupéfiants, ces dernières augmenteront alors dans les statistiques.

L'enregistrement des faits par la police va dépendre de plusieurs variables, sans même considérer la morale des policiers, ils peuvent préférer certaines affaires, car beaucoup plus simples à traiter et améliorer ainsi le taux d'élucidation.

Section 2 : Les données de la justice pénale

Avant tout, un petit rappel historique s'impose en ce qui concerne les données de la justice.

Sous l'Ancien Régime, ce sont les actualités des tribunaux qui étaient utilisées pour mesurer la délinquance et ce, jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Puis, créé en 1827, est publié le premier compte général de l'administration de la justice criminelle de l'année 1825 qui consiste en le fait de dresser un bilan chiffré reprenant l'ensemble des condamnations les plus graves, c'est-à-dire uniquement les crimes jugés définitivement par les Cours d'Assises.

Il n'était alors pas question de prendre en considération les délits. Ce n'est que par la suite que les délits vont être intégrés au compte général. Il va en être de même pour ce qui concerne les poursuites ainsi que l'exécution des peines. Il sera nécessaire d'attendre jusqu'en 1972 pour voir apparaître les chiffres émanant directement de la police avec la création de « l'état 4001 ». Un tel changement s'explique par le fait qu'aux États-Unis, à partir du 20^{ème} siècle, les institutions vont progressivement utiliser de plus en plus les données policières afin de mesurer la délinquance, ce qui a l'avantage d'être utile et efficace dans un pays comme les États-Unis où activités policières et poursuites sont liées⁴¹. Penchons-nous sur l'activité pénale des juridictions (**Paragraphe I**) ainsi que sur les principaux acteurs et victimes concernés (**Paragraphe II**).

⁴¹ Perona, Océane, sociologie de la délinquance, Master 2 sciences criminologiques, années universitaire 2021-2022

Paragraphe I : l'activité pénale des juridictions

Nous allons, à travers ce paragraphe, asseoir nos chiffres et résultats sur les données officielles de l'année 2020 publiées par le ministère de la justice⁴². Le nombre d'informations étant conséquent, nous chercherons à capter celles qui paraissent essentielles à notre étude. De plus, les données sur les mineurs et les majeurs étant récoltés séparément, nous tâcherons d'aborder les deux en recoupant les données. Nous relèverons aussi que les contraventions sont bien prises en compte par les données de la justice. Étudions l'activités des parquets (A) ainsi que les autres tribunaux (B).

A) Les parquets

Il est nécessaire de distinguer deux choses : les affaires reçues aux parquets et les affaires traitées par les parquets. Dans les affaires reçues, il peut s'agir tout autant d'une affaire nouvelle que d'un simple transfert d'un parquet à un autre⁴³. Ce qui nous intéresse concerne évidemment les affaires nouvelles. De plus, il faut séparer les affaires enregistrées (affaires saisies dans le logiciel de gestion des affaires pénales, qui feront l'objet d'une décision d'orientation du parquet comme un classement sans suite, une alternative aux poursuites, etc.) des affaires non enregistrées.

Les affaires non enregistrées (dû au fait que l'auteur est inconnu ou non identifiable) représentent 31% des affaires nouvelles reçues dans l'année, soit près d'un tiers de l'ensemble des affaires nouvelles. Pour les affaires enregistrées, elles proviennent pour la quasi-totalité de procès-verbaux établis par les forces de l'ordre. Le reste provient en outre des administrations autres que celles de police ou gendarmerie, ou encore de l'auto-saisine des parquets.

Près de la moitié des affaires nouvelles enregistrées en 2020 concernent des infractions pour atteinte aux biens. Elles sont au nombre d'1 156 409 soit (40%), et près de 30% pour des atteintes aux personnes, avec un total de 794 620. Le reste concerne les

⁴² Ministère de la Justice, données de la justice pénale, 13 janvier 2022
<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/justice-penale-donnees-2020-34253.html>

⁴³ Ainsi, l'ensemble des affaires reçues par les parquets est supérieur nombre d'affaires nouvelles.

infractions de la circulation (16% soit 459 940 affaires) ou encore les atteintes à l'autorité de l'État⁴⁴ (6,3% soit 181 544 affaires).

Ce qui est intéressant de relever, c'est la diminution au fil de ces dernières années du nombre d'affaires nouvelles reçues par les parquets à l'échelle nationale. En effet, alors au nombre de 3 165 726 en 2016, elles ne sont plus qu'au nombre de 2 866 085 en 2020. Cette diminution se constate aussi pour l'ensemble des affaires reçues (nouvelles et transferts) aux parquets avec une baisse annuelle depuis 2011 d'environ 1,6%.

Pour ce qui est des affaires traitées⁴⁵ par les parquets, en 2020, 3,9 millions d'affaires pénales l'ont été. Parmi cet ensemble, seulement 31% de ces affaires traitées sont poursuivables⁴⁶ et peuvent donc recevoir une réponse pénale. Ce résultat demeure plutôt stable depuis le début des années 2000. Le constat est donc que 7 affaires sur 10 ne sont pas poursuivables, ce qui signifie que l'auteur ne recevra aucune sanction pénale.

Pour les affaires poursuivables, plus de quatre sur cinq le sont devant des tribunaux correctionnels (sous différentes formes tel que la comparution immédiate, la CRPC ou encore par ordonnance pénale), tandis que les autres le sont devant des tribunaux de police, les juridictions pour mineurs ou en Assises.

En ce qui concerne les mineurs, en 2020, 144 100 affaires impliquent au moins un mineur, dont 23% des traitées ne pouvaient donner lieu à des poursuites. Ainsi seulement 111 500 ont pu recevoir une réponse pénale.

Le nombre d'affaires traitées par les parquets des mineurs est en baisse depuis 2016 (-22%). Ceci s'explique en partie par la crise du Covid qui a limité la possibilité de commettre des infractions et a entraîné une forte baisse de l'activité des juridictions. Ainsi, le nombre de mesures d'alternatives aux poursuites a diminué de 16% tout comme le nombre de poursuites qui a diminué de 25%. Le nombre d'affaires traitées en 2016 dont le mineur est poursuivable était de 144 501 contre 111 478 en 2020.

⁴⁴ Articles 431-1 à 436-5 du code pénal

⁴⁵ Affaire qui a fait l'objet d'une décision de classement sans suite, d'une orientation vers des poursuites ou d'une mesure alternative. Une affaire traitée n'est pas nécessairement terminée auprès de la justice.

⁴⁶ Ne sont pas poursuivables les affaires non enregistrées, celles dont les auteurs sont non identifiés ou bien à cause d'une absence d'infraction ou charges insuffisantes.

Ces informations nous amènent à nous pencher sur l'activité des différents tribunaux, autant pour les mineurs que pour les majeurs.

B) Les différents tribunaux

Commençons par les tribunaux correctionnels⁴⁷ qui ont une place primordiale dans la suite des poursuites. En 2020, c'est 202 100 jugements qui ont été prononcés (avec 236 000 personnes concernées) portant soit sur une condamnation, soit sur une relaxe ainsi que 59 200 CRPC et 186 800 ordonnances pénales. Ainsi, toute décision pénale confondue, le nombre rendu est en baisse par rapport à 2019 qui était alors de 528 314 pour 448 100 en 2020.

Les principaux délits condamnés concernent 45% des infractions relatives à la circulation, 18% des atteintes aux biens et 11% en matière de stupéfiants. Ces infractions sont le plus souvent condamnées par une amende, de l'emprisonnement (ferme ou partiel ou avec sursis total) et par des contraintes pénales.

Pour ce qui est de l'instruction⁴⁸, en 2020, 16 300 informations judiciaires ont été ouvertes et concernent pour 66% des atteintes aux personnes, seulement 18% des atteintes aux biens. Ce sont davantage les mineurs qui sont auteurs d'atteintes aux biens et aux personnes ainsi que pour les affaires liées aux stupéfiants.

Les Cours d'Assises, durant l'année 2020, ont rendu 1 300 arrêts (pour 1 800 personnes). Ce nombre est en forte baisse par rapport à 2019 (-26%) en partie à cause de la crise sanitaire mais aussi et surtout avec l'apparition des cours criminelles départementales⁴⁹, instaurées depuis le 1^{er} septembre 2019. Mais globalement, et ce depuis 2007, le nombre d'arrêts rendus en Assise connaît une forte baisse, à savoir de moitié. 1 700 personnes ont été condamnées en premier ressort (souvent des peines lourdes, pour 59% des cas ce sont des peines privatives de liberté de 10 ans ou plus) et 85 acquittées. Parmi l'ensemble de ces personnes, 1 sur 11 est un mineur.

⁴⁷ Le tribunal correctionnel est une juridiction compétente pour la matière délictuelle, c'est-à-dire toutes les infractions punit d'au moins une peine d'emprisonnement qui ne peut être supérieure à 10 ans.

⁴⁸ L'instruction intervient après l'enquête policière et avant le jugement et permet de rassembler des éléments de preuve afin de mettre l'affaire en état d'être jugée. C'est le juge d'instruction qui est compétent. Elle est obligatoire en matière criminelle mais facultative en délictuel.

⁴⁹ Ces cours jugent des crimes les « moins graves », soit les crimes punissables d'au maximum 20 ans de réclusion criminelle.

Toutefois, il est important de coupler ces données avec celles recueillies par les cours d'appel et celles de cassation. En 2020, les chambres des appels correctionnels ont été saisies de 37 800 affaires et les cours d'assises d'appel ont condamné 440 personnes. De son côté, les chambres de l'instruction ont rendu 44 500 arrêts. 3 100 affaires ont, quant à elles, été jugées par la Cour de cassation, hors QPC en 2020. La tendance est plutôt à la baisse pour l'ensemble des cours d'appel, avec exception faite pour la chambre d'instruction.

Avant d'aborder le cas des mineurs, une rapide analyse est à faire sur les tribunaux de police qui ont traité en 2020 7,9 millions d'affaires dont la grande majorité concerne des amendes forfaitaires majorées (82% des affaires traitées)

Pour ce qui est des mineurs, il faut distinguer deux choses : d'une part la justice pénale des mineurs, qui traite de l'enfant délinquant et la justice civile des mineurs qui s'occupe des enfants en danger⁵⁰. Pour notre étude, c'est l'enfance délinquante qui nous intéresse naturellement. Les juges des enfants ainsi que les tribunaux pour enfants ont été saisis en 2020 de 37 900 affaires nouvelles, impliquant 47 700 mineurs dont 61 % ont 16 ou 17 ans, 37 % ont entre 13 et 15 ans et 2,8 % ont moins de 13 ans. 6,3 % des mineurs délinquants sont des filles.

Au total, c'est 41 200 mineurs qui ont été jugés en 2020.

Paragraphe II : Les principaux auteurs et victimes concernés

Il semble important dans ce paragraphe d'en apprendre un peu plus sur les caractéristiques des auteurs dont il est question (A), ainsi que le taux de récidive et de réitération. Évidemment, il ne faut pas laisser en marge les victimes (B), dont le profil est important de mentionner pour la suite de notre étude.

A) Les auteurs

En 2020, les parquets ont traité des affaires concernant 1,8 million d'auteurs d'infractions pénales, autant en matière criminelle, délictuelle que contraventionnelle. Parmi

⁵⁰ Cela peut consister en des mesures d'investigation ou d'assistance éducative provisoires.

ces auteurs, 4,8% sont des personnes morales (88 400) et 95% des personnes physiques⁵¹. Parmi ces dernières, 17% sont des femmes et 12% sont mineurs. Les femmes auteures d'infractions pénales ont en moyenne 36,5 ans, contre 33,3 ans pour les hommes ; 38 % ont moins de 30 ans (contre 49 % des hommes) et 37 % sont âgées de 40 ans ou plus (contre 29 % des hommes)⁵². Les mineures représentent 9,3 % des femmes auteures d'infractions pénales, contre 13 % chez les hommes.

Ces auteurs sont principalement impliqués dans trois grandes natures d'affaires principales : les atteintes à la personne (34 %), les atteintes aux biens (24 %) et les infractions en matière de circulation routière et de transport (20 %)

Parmi l'ensemble des individus qui ont été condamnés en 2020, 166 condamnés pour crime et 48 700 pour délit l'ont été en état de récidive légale⁵³, et 90 200 sont en état de réitération⁵⁴. En somme, et ce chiffre est plutôt édifiant et traduit une faille dans le système pénal français, 42% des personnes condamnées en 2020 sont en état de récidive ou de réitération.

4 personnes sur 10 en état de récidive ou de réitération ont entre 20 et 29 ans, alors que les individus n'ayant aucun antécédent ont en grande partie plus de 40 ans⁵⁵. Les femmes condamnées sans antécédents représentent 14% du total des condamnés, et seulement 6% parmi les récidivistes et réitérants.

B) Les victimes

Quasiment la moitié des victimes⁵⁶ impliquées dans les affaires enregistrées et traitées par les parquets en 2020 sont des hommes (46%), contre 39% de femmes et seulement 16% de personnes morales.

La moitié des victimes est touchée par des atteintes aux biens, et pour un tiers il s'agit d'atteintes aux personnes. Dans les affaires jugées en correctionnel, on dénombre 453 800

⁵¹ Référence statistique justice, « le traitement judiciaire des auteurs d'infractions pénales », 2019 http://www.justice.gouv.fr/art_pix/8-PARTIE7_References_astatiques_justice_2019_16x24.pdf

⁵² *Ibid*

⁵³ La récidive légale : après une condamnation cours un délai de récidive de 5 ans en matière délictuel, et sans délai pour ma matière criminelle. Le nouveau délit ou crime doit être effectué durant cette période et doit être le même que le précédent ou assimilé par la loi. Cela fait courir le double des peines prévues.

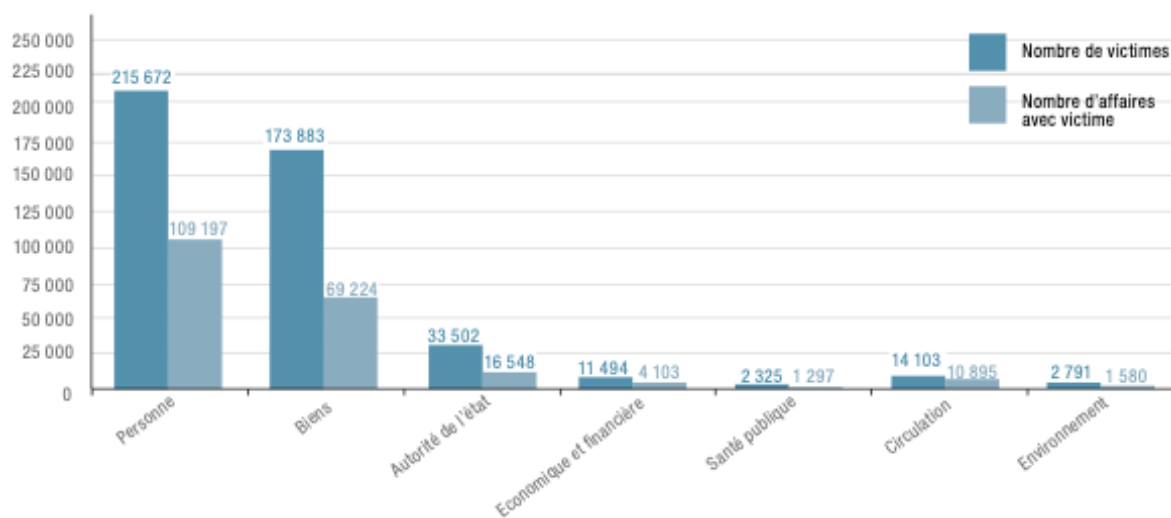
⁵⁴ La réitération : c'est lorsqu'une personne a déjà été condamnée définitivement et commet une nouvelle infraction ne rentrant pas dans les conditions de la récidive.

⁵⁵ *Ibid*

⁵⁶ Est considéré comme victime une personne physique ou morale ayant subi un préjudice.

victimes et donc en moyenne 2,1 personnes par affaire. Les atteintes aux personnes y sont surreprésentées comprenant 48% des victimes et 38% pour les atteintes aux biens.

3. Victimes dans les affaires jugées au tribunal correctionnel en 2020 selon la nature de l'affaire unité : affaire et personne



CHAPITRE 2 : les solutions pour pallier le chiffre noir de la délinquance

Malgré un nombre conséquent de données fournies par les diverses sources étatiques, autant de forces de l'ordre avec « l'état 4001 » que celles de la justice pénale, qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur la délinquance recensée dans le pays, un problème subsiste. Il s'agit en effet de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la délinquance, autrement dit, il s'agit de la différence entre le nombre d'infractions commises et le nombre d'infractions effectivement répertoriées dans les statistiques.

Ce chiffre noir n'échappe à personne et encore moins à l'ancien directeur générale de la police nationale qui tenait de tels propos : « ces statistiques n'ont bien entendu jamais eu la prétention de comptabiliser l'ensemble des actes de délinquance commis sur le territoire national. Une partie de la délinquance n'est pas connue. Elle n'a pas été comptabilisée parce qu'elle n'a pas été signalée à la police ou n'a pas été relevée par elle. C'est ce que nous appelons plus simplement le « chiffre noir » de la délinquance⁵⁷ ». Nous allons donc nous pencher sur les moyens mis en œuvre pour tenter de pallier ce chiffre noir de la délinquance avec l'enquête de victimation (**Section 1**) ainsi que l'émergence du nouveau service statistique ministériel de la sécurité intérieure (**Section 2**).

Section 1 : L'enquête de victimation comme outil de mesure supplémentaire

L'objectif premier d'une enquête de victimation est simple : interroger des individus sur les infractions dont ils ont été victimes de façon que l'échantillon sélectionné soit représentatif d'un ensemble plus grand (pays, région, ville). Ces enquêtes ne datent pas d'hier. Dans la France d'après-guerre et avant d'être réellement des enquêtes de victimation, des enquêtes auto-rapportées ont vu le jour pour récolter des informations auprès de jeunes mineurs auteurs de délits. Ce n'est qu'à partir des années 1960 aux États-Unis que l'on va avoir recours à des *victimization surveys* qui seront reprises en France au début des années 1980.

⁵⁷ Rapport du Sénat sur la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs
<https://www.senat.fr/rap/r01-340-1/r01-340-19.html>

L'une des plus conséquentes à l'heure actuelle se nomme « cadre de vie et sécurité » (**Paragraphe I**) et c'est principalement cette dernière qui nous servira de support pour la suite de notre étude, même si cette dernière connaît certaines limites (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : L'enquête « cadre de vie et sécurité » (CVS)

Cette enquête est conduite chaque année par l'Insee depuis 2007 et permet deux choses :

La première, de connaître les faits de délinquance dont les ménages et individus auraient pu être victimes dans les deux années précédant ladite enquête et ce, peu importe que l'infraction ait donné lieu à une déclaration auprès des services de sécurité.

La seconde consiste à recueillir auprès de la population son avis en ce qui concerne leur cadre de vie afin d'en dégager une analyse du sentiment d'insécurité (qui fera l'objet de notre étude plus tard).

Ainsi, les données récoltées par l'enquête CVS sont dissociées des données que nous avons précédemment observées. Néanmoins, elles ont le mérite d'être complémentaires et permettent de ce fait un outil efficace pour à la fois analyser l'évolution de la délinquance et mesurer le sentiment d'insécurité. Nous nous appuierons sur l'enquête CVS 2019⁵⁸ qui reprend l'année 2018, celle de 2020 n'ayant pu être effectuée à cause du covid et celle de 2021 n'ayant pas encore été publiée. L'échantillon est compris entre 20 000 et 25 000 ménages « ordinaires ». Observons alors ce qui constitue les principales atteintes aux biens (A) tout comme les principales atteintes aux personnes (B).

A) Les principales atteintes aux biens

Un grand nombre d'infractions sont catégorisées. On trouve autant des données sur les cambriolages, que les vols de voitures, vélos, motos ou encore les actes de vandalismes⁵⁹. Nous nous attarderons sur celles qui paraissent les plus importantes aux vues de leur évolution et de leur nombre.

⁵⁸ Rapport d'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » 2019

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019>

⁵⁹ Le vandalisme est un acte consistant en une atteinte volontaire et gratuite aux biens privés ou publics.

En premier lieu, observons les infractions qui relèvent du domaine du logement. En 2018 et sur le territoire métropolitain, 490 000 ménages affirment avoir été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative. Ce chiffre demeure plutôt stable ces dernières années, tout comme les ménages qui déclarent avoir été victimes d'un vol sans effraction (251 000). Les cambriolages ont davantage lieu lorsque le domicile est vide, contrairement aux vols où il est présent généralement, au moins un membre du ménage. C'est aussi 2% des ménages qui ont subi des actes de vandalisme ou dégradations.

Pour les vols de véhicules, l'enquête CVS relève que 198 000 ménages ont été victimes d'un vol de voiture ou bien d'une tentative, ce qui est en très forte baisse depuis 2006. Si le véhicule n'est pas volé, il se peut qu'il soit volé pour ce qu'il y a à l'intérieur (pour 575 000 ménages) ou tout simplement dégradé (plus d'un million d'actes déclarés en 2018). Cette baisse de vol de véhicule suit la même tendance pour ce qui est des deux roues motorisées. La différence entre les vols et les dégradations, c'est que le vol arrive très souvent jusqu'aux bureaux de police ou de gendarmerie. En effet la grande majorité des ménages portent plainte dès lors qu'ils ont subi un vol.

En ce qui concerne les vols avec violences ou menaces sur les personnes ou tentatives, 166 000 personnes de plus de 14 ans déclarent en avoir été victimes. La tendance est plutôt à la baisse depuis 2006, même s'il est à noter quelques piques, comme en 2013 par exemple. Les vols sans violences ou menaces ou tentatives sont quant à eux beaucoup plus nombreux, faisant près d'un million de victimes au cours de l'année 2018.

Est aussi notable les chiffres sur les arnaques (fraudes et escroqueries) qui ont touchés plus d'1,2 millions de personnes représentant alors 2,4% des personnes de plus de 14 ans.

B) Les atteintes aux personnes

Il faut distinguer deux situations ; les cas « hors ménages » et « au sein du ménage » Pour les cas « hors ménage » et hors situation de vol ou tentative de vol en 2018, 710 000 personnes de plus de 14 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques⁶⁰. Les

⁶⁰ *Ibid*

violences physiques dites « hors ménage » connaissent un nombre assez variable ces dernières années avec un point culminant en 2008 et au plus bas en 2016.

Pour les violences sexuelles, 176 000 personnes de 18 à 75 ans s'en estiment victimes en moyenne chaque année depuis 2011.

Pour les cas « au sein du ménage », 373 000 personnes entre 18 et 75 ans déclarent avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles avec au moins une personne vivant dans le même ménage⁶¹. Pour la grande majorité, soit 82% d'entre elles, les violences sont uniquement physiques. Pour le reste (11%), elles sont à la fois physiques et sexuelles et 7% uniquement de nature sexuelle. L'enquête CVS ne permet pas de rendre une estimation de la prévalence globale des violences conjugales et des viols et tentatives, mais on estime néanmoins une valeur plancher. Il en ressort que 295 000 personnes en moyenne par an depuis 2011 et entre 18 et 75 ans sont victimes de violences conjugales et 112 000 de viols ou tentatives de viol.

Cette enquête de victimation permet également l'enregistrement d'une donnée essentielle et trop peu prise en compte : les injures et menaces.

Ainsi, en dehors d'un vol ou violence physique par une personne hors ménage, 1,8 millions d'individus se déclarent victimes de menaces en 2018. Entre 2006 et 2018, ce chiffre varie et oscille entre 1,6 millions et 2 millions par an.

4,9 millions de personnes déclarent quant à elles avoir été victimes d'injures en 2018. Ce chiffre, bien que conséquent, demeure relativement stable sur la période 2006-2018. Parmi les injures discriminatoires, ce sont les injures sexistes en tête, puis racistes, antisémites et xénophobes.

Paragraphe II : Les limites et contraintes des enquêtes de victimation

Si les enquêtes de victimation ont pour mérite de combler ou du moins d'essayer de combler ce « chiffre noir » de la délinquance, elles demeurent tout de même imparfaites à divers égards et ne nous offrent toujours pas un résultat parfaitement représentatif de chiffres de délinquance actuelle.

⁶¹ *Ibid*

Deux règles cardinales sont à prendre en considération lorsque l'on use d'enquête de victimation et sont par ailleurs décrites par la directrice de recherche en sociologie Renée Zauberman. La première est qu'il faut faire preuve de « modestie » en ce que l'instrument de mesure qui est entre nos mains n'est jamais parfait, ainsi que de « prudence » en ce que mesurer la délinquance ne peut se faire à travers un seul instrument mais consiste plutôt en le fait de « bâtir un système de confrontations systématiques entre sources pour comprendre leurs concordances ou divergences et longueur de temps⁶² ».

Certaines contraintes et limites sont propres aux enquêtes de victimation et trouvent leurs origines à deux niveaux. Celles-ci peuvent découler à la fois des enquêtes elles-mêmes (A) mais également des personnes sondées (B).

A) Les contraintes inhérentes aux enquêtes elles-mêmes.

Pour l'enquête CVS par exemple, l'échantillon prélevé est compris entre 20 000 et 25 000 ménages dit « ordinaires » c'est-à-dire qu'il exclut tout ménage vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux) ainsi que ceux vivants dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abris). Par ailleurs, tous les résultats qui concernent les territoires d'outre-mer ne sont pas repris par cette enquête.

De ce fait, toute la population n'est pas incluse au travers de cet échantillon et en l'occurrence la plus vulnérable (c'est le cas notamment des immigrants récemment arrivés). D'ailleurs, en ce qui concerne l'échantillon : si ce dernier n'est pas représentatif, des données recueillies ne seront pas fiables et une quelconque généralisation sera impossible. Or il est très complexe et surtout coûteux d'obtenir un échantillon représentatif de la nation et le risque d'avoir un échantillon biaisé est grand. Les enquêtes, comme celle CVS, vont parfois limiter leur échantillon à des personnes âgées au minimum de 18 ans, toutes celles se trouvant en dessous étant alors exclues.

⁶² Zauberman, Renée. « Les enquêtes de victimation. Une brève histoire, quelques usages », *Idées économiques et sociales*, vol. 181, no. 3, 2015, pp. 8-21.

Aussi et plus largement, les enquêtes de victimation sont très coûteuses et plus l'échantillon sera grand, plus le coût sera élevé. La France est un pays occidental riche et ne rencontre donc pas systématiquement ce problème qui appartient plutôt à des pays pauvres. Pour réduire les coûts, il faut soit réduire les échantillons, soit les coûts attachés aux entrevues personnelles. Ainsi va-t-on privilégier un questionnaire envoyé par courrier ou une entrevue par téléphone.

Enfin, l'enquête de victimation ne renseigne pas sur toute la délinquance comme les cas où il n'y a pas de victime directe (fraude fiscale ou immigration irrégulière) ou encore lorsqu'il y a des victimes directes mais dans l'impossibilité de répondre comme c'est le cas pour l'homicide. Les enquêtes vont couvrir habituellement l'ensemble des agressions non mortelles et les vols/dégradations. De ce fait, en se concentrant uniquement sur les atteintes aux biens et sur les personnes « banales », les enquêtes de victimation peuvent se révéler partielles.

B) Les limites dues aux personnes sondées

Il est parfois difficile de faire émerger une victimation et ce, pour diverses raisons. Il peut arriver que la victime ne soit pas à l'aise pour en parler, comme il peut être le cas pour tout ce qui relève des atteintes sexuelles ou tout autre agression subie par un proche. Dans ces cas-là, les victimes ont tendances à s'enfermer dans un mutisme souvent guidé par la honte ou la culpabilité.

D'autre part, il arrive que certains événements n'apparaissent pas comme étant une victimation soit parce que cette victimation est éloignée dans le temps, soit parce qu'elle n'apparaît pas comme telle aux yeux de la personne sondée. C'est l'exemple typique du jeune homme qui voit en sa dernière bagarre une simple bousculade et donc en aucun cas une agression. Ainsi certaines victimes vont estimer que le dommage qu'elles ont subi est trop faible et ne nécessite pas d'être mentionné.

En somme, un acte pour qu'il soit intéressant et apparaisse dans l'enquête de victimation, doit être soumis à une série de filtres. La victime doit tout d'abord faire partie de l'échantillon, puis se souvenir d'un événement souvent mineur ou bien avouer qu'elle a été victime d'une infraction de plus grande importance.

Section 2 : l'émergence du Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure

Nous l'avons vu, les données de la police ainsi que de la gendarmerie ne sont pas suffisantes pour établir une réelle mesure de la délinquance en France et reflètent parfois plus, comme le dit Renée Zauberman, « la frénésie législative que l'évolution de la violence sérieuse⁶³ ». C'est pour pallier en outre ce défaut que les enquêtes de victimation, et principalement la CVS, ont été créées. Mais ces dernières se doivent d'être combinées avec les données des forces de sécurité afin d'être au mieux utilisables et représentatives du pays.

C'est dans ce contexte qu'est né en 2014 le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) placé sous l'autorité conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPN) ainsi que de la gendarmerie nationale (DGGN) à la suite d'un décret n°2021-1386 du 25 octobre 2021⁶⁴.

Avant de se pencher plus en détail sur les rendus du SSMSI (**Paragraphe II**), il est intéressant d'étudier le chemin institutionnel parcouru avant d'arriver à la création de ce service. Il y a eu en effet un remaniement des services de statistiques (**Paragraphe I**).

Paragraphe I : Un remaniement des services de statistique

Avant d'acquiescer, par un délibéré du 17 octobre 2019 de l'Autorité statistique publique, une indépendance professionnelle de la statistique publique en matière de sécurité intérieure, le SSMSI faisait partie des membres du système statistique national, au côté par exemple de l'Insee et de 15 autres services statistiques ministériels.

C'est par un arrêté du 17 décembre 2020 que les activités de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) ont été transférées au SSMSI, pour cesser définitivement ses activités le 31 décembre 2020. Penchons-nous sur cet observatoire (A) qui a donné par la suite naissance à l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (B).

⁶³ *Ibid*

⁶⁴ Décret n°2021-1386 du 25 octobre 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044250086>

A) L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Fondé en 2004, l'ONDRP avait pour mission la production et la diffusion de statistiques sur la délinquance, les réponses pénales et toute autre question en rapport avec la sécurité. Son but premier était d'analyser et de diffuser toutes les données concernant les crimes et délits enregistrés au sein des services de police et de gendarmerie. Couplé avec l'Insee puis dans un second temps avec le SSMSI, l'ONDRP exploitait l'enquête de victimation que nous avons étudiée précédemment à savoir l'enquête CVS. Par ailleurs, il produisait des études sur l'évolution des phénomènes criminels en usant de diverses sources comme par exemple, à partir de 2010, des données de la justice pénale.

Il faut savoir que , l'ONDRP a permis de « désacraliser » l'état 4001 qui, durant des années, était le seul à rendre compte des chiffres de la délinquance. L'ONDRP a su mettre en exergue les fragilités de cet état 4001, qui se révélait, pour Bettino Dyvrande « être sur le long terme le reflet des évolutions législatives et sur le cours terme des aléas politiques ⁶⁵».

Malgré cela, l'ONDRP a vu ses portes fermées en fin d'année 2020, ce que déplore évidemment son ancien président du conseil d'orientation Alain Bauer lors d'une tribune libre pour l'institut pour la justice en décembre 2019. Alors que le cabinet de l'ancien premier ministre Édouard Philippe expliquait à l'Agence France-Presse (AFP) le 8 octobre 2019 qu'il s'agissait d'un « travail de simplification » pour lui, il s'agit plutôt d'une « décision comptable et strictement comptable qui s'inscrit dans une simple, voire même simpliste, logique budgétaire. Nul ne conteste l'utilité et le travail accompli par l'ONDRP, ni l'importance de l'enquête nationale de victimation. Mais depuis déjà plusieurs années les moyens accordés à l'ONDRP ont été rognés et l'enquête de victimation a souvent été menacée ⁶⁶».

Le risque est que la fermeture de l'ONDRP entraîne par la même la fin de l'enquête CVS qui était menée jusqu'alors par ce dernier. Conformément aux demandes ministérielles,

⁶⁵ Dyvrande, Bettino, «*sur le rôle et le statut de l'ONDRP*», Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

<https://www.cesdip.fr/sur-le-role-et-le-statut-de-londrp-contribution-aux-debats-en-cours/>

⁶⁶ Bauer, Alain, 19/12/2019, «suppression de l'ONDRP», Institut pour la justice

<https://www.institutpourlajustice.org/publications/etudes/suppression-de-londrp-quelles-consequences-entretien-avec-alain-bauer/>

l’Insee, principale source de financement de l’enquête, a annoncé qu’elle se désengagerait de sa participation au financement à compter de 2022.

Cette suppression a également suscité la colère de plusieurs mouvements féministes comme celui de « *NousToutes* » dirigé par la formatrice sur l’égalité femmes-hommes, Caroline de Haas. En effet, comme nous l’avons vu, l’enquête CVS permettait de donner une certaine réalité statistique sur les violences sexistes et sexuelles, et notamment au sein du foyer. Ces informations étaient indispensables pour les campagnes de sensibilisation voulues par ces mouvements.

L’ONDRP n’a pas été le seul à fermer ses portes puisqu’il a été suivi de la dissolution de l’institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) au profit de l’Institut des Hautes Études du Ministère de l’Intérieur (IHEMI).

B) Dissolution de l’INHESJ et création de l’IHEMI

L’institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a été créé en 1989 et avait pour rôle de dispenser des formations sur les questions de sécurité, de justice, d’intelligence économique, de management de crise et de cybersécurité. C’est en son sein que se trouvait notamment l’ONDRP.

Parallèlement à cela, le centre des hautes études du ministère de l’intérieur (CHEMI), créé en 2010, traitait quant à lui des questions d’administration publique et d’intelligence artificielle.

En 2020, ces deux entités ont fusionné pour former l’institut des hautes études du ministère de l’intérieur (IHEMI), qui assure pleinement les formations et activités des deux anciens instituts. Seul l’ONDRP ne fait pas partie de ce projet de fusion mais les études rendues sont néanmoins conservées sur le site de l’IHEMI⁶⁷

⁶⁷ Publications de l’ONDRP
<https://www.ihemi.fr/recherche/ondrp/publications-ondrp>

Paragraphe II : Les résultats du SSMSI

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure s'érige donc désormais comme un incontournable dans la mesure de la délinquance en France.

Ses missions sont diverses. Il est responsable dans un premier temps de l'élaboration, de la diffusion et de la publication de l'information, des enquêtes et des études statistiques. En réunissant et en analysant les données statistiques nécessaires, il permet de définir, contextualiser, piloter et évaluer les politiques de sécurité. Ce qui est intéressant, c'est qu'il contribue, comme nous l'en informe l'Insee, à « l'étude des évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, des faits constatés par les décisions de justice, de l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que de la récidive⁶⁸ ». Ainsi, même les données que nous avons précédemment observées sur la justice pénale sont prises en compte par le SSMSI.

Penchons-nous dès à présent sur le rapport du SSMSI rendu en avril 2021 dans sa 5^{ème} édition⁶⁹. Ce dernier retrace l'année 2020 (A), qui présente sans grande surprise des évolutions très atypiques car en plein contexte de crise sanitaire et donc de confinement de la population et couvre-feu. Les résultats présentés ci-dessous sont à interpréter avec beaucoup de précautions⁷⁰. Aussi de nouvelles enquêtes font leur apparition (B) et attirent notre attention.

A) Compte rendu durant l'année exceptionnelle de 2020

Les données que nous allons relater sont un assemblage des données des forces de sécurité, de l'enquête CVS ainsi que celle de la justice pénale. Petite subtilité en ce qui concerne l'enquête CVS qui, rappelons-le, n'a pu avoir lieu durant l'année 2020. Cette 5^{ème} édition se base alors sur l'enquête de l'année antérieure que nous avons étudiée plus haut.

⁶⁸ <https://www.insee.fr/fr/information/2114936>

⁶⁹ Ministère de l'intérieur, « insécurité et délinquance en 2020 : bilan »

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>

⁷⁰ Durant les périodes de confinement et couvre-feu, les conditions de dépôt de plainte ont été modifiées et certaines formes de délinquances n'ont pu s'exercer autant qu'en situation habituelle, à l'inverse pour d'autres qui se sont renforcées.

Dans la catégorie des atteintes aux personnes :

Cette donnée relève uniquement des services de police et de gendarmerie, et on constate une baisse sur l'année 2020 avec 863 victimes, soit 17 de moins qu'en 2019. 7 sont liées à des attentats terroristes. Notons que c'est en Corse et en PACA qu'il y a le plus de victimes, et elles sont majoritairement des femmes pour des auteurs en très grande majorité masculins.

Les coups et blessures volontaires quant à eux sont en légère hausse (après de fortes hausses en 2018 et 2019), avec une prédominance dans le milieu intrafamiliale⁷¹. En dehors du cercle familial, en revanche, ces derniers diminuent. En 2020, on dénombre tout de même 260 000 victimes, même si ce chiffre n'est que peu représentatif étant donné que d'après les enquêtes CVS, la majorité des victimes ne déposent pas plainte. Encore une fois, ce sont les femmes qui sont davantage touchées par les violences intrafamiliales et les garçons mineurs.

Enfin, pour les violences sexuelles, la hausse se poursuit par rapport à 2018 et 2019 même si elle demeure moins forte. Cette hausse est en grande partie due à une évolution du comportement de dépôt de plainte, certains mouvements ayant favorisé la libération de la parole des victimes, mais aussi à une amélioration des conditions d'accueil des victimes. Même si en 2020 ces violences semblent toucher 55 000 personnes, ce chiffre est encore à nuancer en sachant que seulement près d'une personne sur six dépose plainte.

Pour les atteintes aux biens :

On constate naturellement en 2020 une très nette baisse de tout ce qui est vols sans violence, cambriolages de logements ou encore vols violents sans arme et ce dans l'ensemble du territoire. En revanche, le profil des victimes et des auteurs reste le même. Ce sont les jeunes qui sont le plus souvent auteurs et les jeunes adultes le plus souvent victimes. Les personnes étrangères sont globalement surreprésentées autant en tant qu'auteur que victime en ce qui concerne par exemple les vols avec armes, violences sans arme et vols sans violence.

B) Vers l'ajout de nouvelles enquêtes dirigées par le SSMSI

Deux enquêtes de grande ampleur ont vu ou vont voir le jour sous la conduite du SSMSI.

⁷¹ En hausse dans toutes les régions de France, à l'exception de la ville de Paris.

La première se nomme « GENESE ⁷²» et a pour but d’interroger des personnes entre 18 et 74 ans sur leur vécu et leurs opinions en matière de sécurité. L’enquête se concentrera particulièrement sur les violences sexistes et sexuelles afin de mieux étudier les différences de genre entre les femmes et les hommes. Bénéficiant d’un financement européen, l’enquête GENESE est obligatoire depuis le 1^{er} mars 2021. Celle-ci s’effectuera par un questionnaire internet suivi pour les non- répondants d’un questionnaire papier et même téléphonique.

Les résultats, qui devraient être produits d’ici mi-2022, devront détailler à la fois les profils des victimes ainsi que les atteintes subies. L’échantillon étant assez large, ce sera l’occasion pour le SSMSI d’établir une refonte de l’enquête de victimation CVS qui, comme précisé plus haut, devrait disparaître en 2022.

La seconde se nomme « Vécu et Ressenti en matière de Sécurité » (VRS) et sera également conduite par le SSMSI à partir de 2022. En s’adressant à l’ensemble des individus de plus de 18 ans vivant en France métropolitaine et en outre-mer, cette dernière a pour objectif de succéder à l’enquête CVS tout en poursuivant le même objectif à savoir mesurer l’insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie.

Il sera question aussi de s’intéresser aux préoccupations de la population leur avis en ce qui concerne l’action des pouvoirs publics et de la justice.

Le procédé est identique à celui de l’enquête « GENESE » et les résultats, à en croire le site internet du gouvernement⁷³, seront publiés par les équipes du SSMSI au début de l’année 2023. Les résultats combinés à ceux des forces de sécurité, permettront d’alimenter le débat public sur les questions de sécurité et fournir par la même des données essentielles à la conception et l’évaluation des politiques publiques.

⁷² <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-GENESE>

⁷³ Ministère de l’intérieur, « l’enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité »

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS>

TITRE II : Dimension psychologique et subjective du sentiment d'insécurité

Après avoir dressé un état global, même si imparfait, de la délinquance en France à l'aide de multiples données objectives et concrètes provenant à la fois des services de sécurité, de la justice et de l'enquête de victimation CVS, il est désormais indispensable de se pencher sur la notion de sentiment d'insécurité, de sa mesure et de ce que l'on peut en tirer.

A en croire les derniers scores historiques⁷⁴ du parti d'extrême droite « Rassemblement national » dirigé par Marine Le Pen et dont la lutte contre l'insécurité est au cœur du programme politique, nous sommes légitimes à nous demander si le sentiment d'insécurité connaît alors une forte hausse ces dernières années.

En réalité, l'Insee, en partenariat avec les ministères de l'intérieur et de la justice, a publié le 16 décembre 2021⁷⁵ une étude sur la sécurité dans la société française, dans laquelle elle affirme que le sentiment global d'insécurité est resté stable depuis 2010, à savoir environ 20%, malgré la vague d'attentats terroristes ayant frappé le pays à plusieurs reprises. Il est donc utile de nous pencher sur la mesure du sentiment d'insécurité (**Chapitre 1**) pour ensuite constater que le sentiment d'insécurité n'est pas toujours déterminé par le niveau de délinquance (**Chapitre 2**).

Chapitre 1 : La mesure du sentiment d'insécurité

A travers ce chapitre, nous serons amenés à observer quels sont les individus, en fonction de leur sexe, âge, milieu social, qui sont les plus sujets à ce sentiment d'insécurité. Cette observation se révélerait inutile si elle n'était pas couplée aux lieux dans lesquels se manifeste le plus souvent ce sentiment.

⁷⁴ Les résultats au second de l'élection présidentielle du parti « rassemblement national » étant de 41,5%.

⁷⁵ Insee, « sécurité et société » édition 2021

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763625?sommaire=5763633&q=sentiment+d%27insécurité%202010+209>

Au vu des résultats qui seront dégagés, il sera fort intéressant d'établir un « focus » sur certains lieux, et tout particulièrement ici, les transports en commun, qui sont davantage touchés par ce sentiment. Une étude plus poussée sur les individus considérés comme « vulnérables » sera aussi pertinente.

Section 1 : Une évolution plutôt stable du sentiment d'insécurité

Nous appuierons notre étude sur les enquêtes de victimation dédiées au sentiment d'insécurité. Bien souvent, ce qui faisait défaut à ces enquêtes était la cause d'une certaine imperfection des questions posées. De plus, le sentiment d'insécurité n'a pas une dimension simple qui saurait être recueillie par une mesure unique.

Ainsi, pour ce faire, nous allons à la fois étudier les résultats de l'enquête CVS (**Paragraphe I**) tenue, comme nous l'avons dit, chaque année depuis 2007 et qui enregistre autant la victimation subie que le sentiment d'insécurité, ainsi que les résultats obtenus par l'enquête de victimation et de sentiment d'insécurité en région Île-de-France effectuée par l'Institut Paris Région⁷⁶ (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : Le compte rendu de l'enquête CVS

Nos données ci-dessous relatées sont tirées de l'enquête CVS de 2019⁷⁷, qui établit donc un bilan de l'année antérieure, soit 2018. C'est, à l'heure actuelle, l'enquête sur le sentiment d'insécurité la plus aboutie et complète que l'on peut trouver en France, par son échantillon et la qualité de ses questions. Regardons de plus près ce qu'il en est dans la sphère privée (A) et dans la sphère publique (B).

A) Dans la sphère privée

En ce qui concerne le sentiment d'insécurité au domicile, la question posée est la suivante : « vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile ? » suivie de plusieurs possibilités de réponses qui sont « oui souvent », « oui de temps en temps », « oui

⁷⁶ Institut Paris région, « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », décembre 2020
<https://www.institutparisregion.fr/>

⁷⁷ Rapport d'enquête « Cadre de vie est sécurité » 2019

rarement » ou « non jamais ». 85% des personnes âgées de 14 ans ou plus répondent depuis 2007 « non jamais » contre seulement 8% pour la réponse « oui rarement »⁷⁸. Pour l'enquête, ces personnes ne se sentent donc pas en insécurité au domicile.

D'autre part, 8% des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent se sentir « souvent » ou « de temps en temps » dans leur domicile, ce qui représente tout de même près de 4 millions d'individus⁷⁹. Ce chiffre demeure stable depuis 2007.

Certaines catégories de la population se déclarent plus souvent que la moyenne en insécurité au domicile. C'est notamment le cas pour les femmes, les personnes au niveau de vie modeste, les chômeurs, les inactifs (hors retraités et étudiant, c'est-à-dire les personnes au foyer et les personnes invalides) ainsi que les personnes immigrées.

Avant d'être une crainte vis-à-vis d'un risque de victimation, le sentiment d'insécurité semble plutôt relever d'une certaine vulnérabilité autant financière que physique.

Personnes de 14 ans ou plus se sentant souvent ou de temps en temps en insécurité à leur domicile entre 2007 et 2019



Champ · Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine,
Sources · Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI

⁷⁸ Ibid

⁷⁹ Ibid

B) Dans la sphère publique

La première question concerne l'insécurité dans le quartier/village. La question est la suivante : « vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? » suivie de quatre réponses possibles, qui sont identiques à celles concernant l'insécurité dans le domicile à savoir « oui souvent », « oui de temps en temps », « oui rarement » ou « non jamais ».

La réponse « non jamais » est chaque année la plus choisie, avec 80% des personnes âgées de 14 ans ou plus. Pour la réponse « oui rarement », elle est sélectionnée par entre 8% et 10% selon l'année⁸⁰. Pour l'enquête, ces personnes ne se sentent donc pas en insécurité dans leur quartier ou village.

Par conséquent, 11% de la population de 14 ans ou plus déclare se sentir en insécurité dans leur quartier ou village ce qui représente tout de même 5,9 millions de personnes⁸¹. Pour autant, ce chiffre demeure assez stable depuis 2007.

Ce sont davantage les habitants de grandes villes qui sont touchés par ce sentiment d'insécurité (15% des habitants de grandes agglomérations) contrairement aux habitants de communes rurales (seulement 5%). Aussi, pour les habitants de quartiers prioritaires (QPV)⁸², le sentiment d'insécurité est nettement plus élevé touchant 26% des habitants. Ce constat se retrouve également en ce qui concerne les peurs dans le domicile.

Une fois de plus ce sont davantage les femmes qui sont touchées, presque deux fois plus que les hommes d'ailleurs. C'est aussi et surtout le cas pour les jeunes de moins de 30 ans, les personnes qui ont un niveau de vie modeste et les immigrés ou descendants d'immigrés.

La seconde question porte sur le renoncement à sortir de chez soi qui est la suivante : « Dans la vie courante, vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous des raisons de sécurité (y compris pour ne pas être importuné(e) ou à certaines heures ? ». 80% des

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ *Ibid*

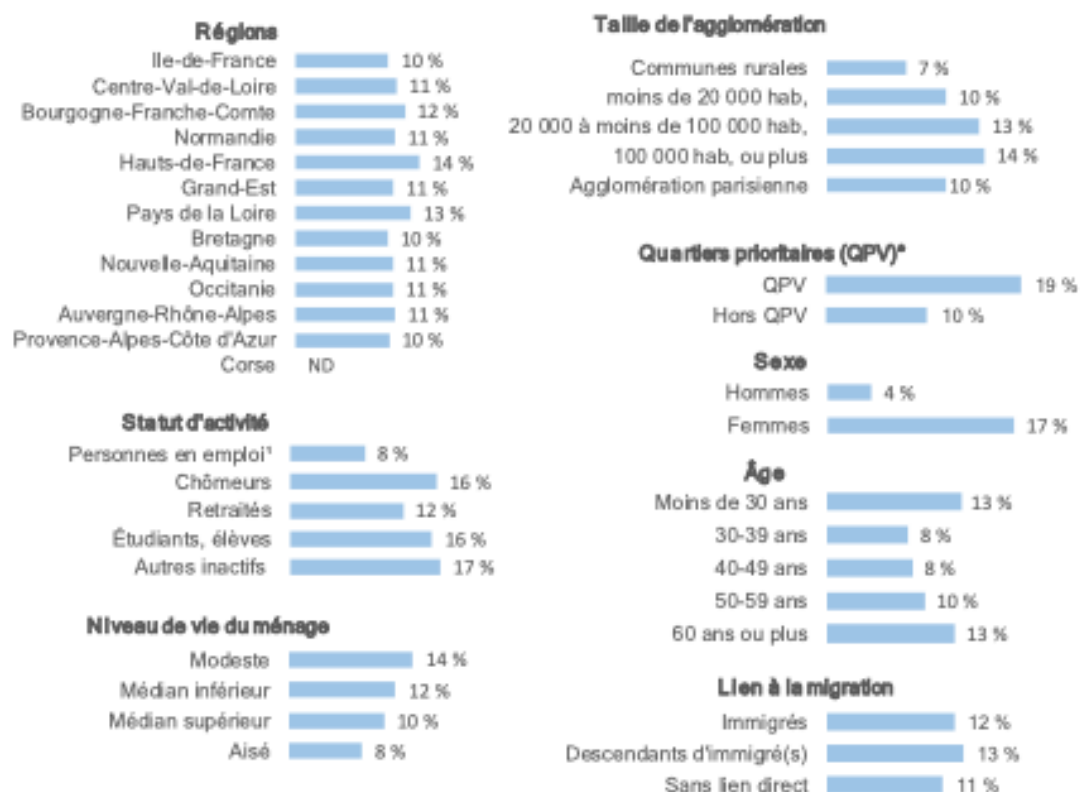
⁸² Un quartier prioritaire de la politique de la ville ou quartier prioritaire désigné est un territoire considéré comme prioritaires aux vues des difficultés que connaissent les habitants.

personnes âgées de 14 ans ou plus répondent « non jamais » et 7 à 8% répondent oui rarement⁸³. Ces pourcentages sont relativement stables depuis 2007.

La part d'individus répondant « oui souvent » et « oui parfois » représente en 2019 5,7 millions de personnes, soit 11% des 14 ans et plus et demeure-lui aussi un résultat stable depuis 2007.

C'est une nouvelle fois les territoires fortement urbanisés qui sont touchés par ce sentiment d'insécurité lorsqu'il est question de sortir seul en dehors de chez soi. Les individus les plus touchés sont les femmes, quatre fois plus que les hommes, les jeunes et les séniors ainsi que les personnes au niveau de vie modeste.

Renoncement à sortir seul de chez soi pour des raisons de sécurité selon les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques du lieu de résidence en 2019



1. Y compris apprentis et stages rémunérés.

* Information sur les QPV n'étant pas disponible en 2019, les proportions présentées ici concernent l'année 2018.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En 2019, 12 % des personnes immigrées âgées d'au moins 14 ans ont déclaré renoncer souvent ou parfois à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine,

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

⁸³ Ibid

Paragraphe II : l'enquête en région francilienne

Comme évoqué, les territoires fortement urbanisés sont davantage touchés par ce sentiment d'insécurité, autant dans la sphère privée que publique. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier une enquête sur le sentiment d'insécurité en région d'Île-de-France⁸⁴, qui constitue aujourd'hui la région la plus peuplée avec près de 12 millions d'habitants soit presque 1/6 de la population nationale et de surcroît une région très urbanisée.

L'enquête dont il est question se nomme « Victimisation et sentiment d'insécurité en Île-de-France⁸⁵ » et est menée auprès de 10 500 Franciliens, tous les deux ans, âgés de 15 ans et plus s'exprimant concernant l'année 2019. Du fait de son ancienneté (première en 2001), sa constance (les questions n'ont pas changé) et son échantillon, cette enquête est une véritable référence en la matière. Nous verrons ce qu'il en ressort des indicateurs généraux (A) ainsi que la différence entre les deux sexes (B).

A) Les indicateurs généraux

De manière générale, le sentiment d'insécurité⁸⁶ a augmenté entre 2017 et 2019 et concerne 53,4% des franciliens⁸⁷. Pour autant, ce taux reste à la baisse depuis la première enquête effectuée en 2001 (qui était de 68,2%).

Pour autant, en 2019, c'est la pauvreté qui est la principale préoccupation des Franciliens (avec 40% des enquêtés), loin devant la délinquance qui est la préoccupation de seulement 15,7% des sondés. La pollution est une nouvelle source d'inquiétude grandissante en ce qu'elle concerne près de 12% des sondés. Pour ce qui est des attentats, la population Francilienne semble y accorder moins d'importance qu'il y a deux ans, avec 53% des enquêtés qui estiment que c'est le problème le plus préoccupant, contre 63% en 2017. Cette donnée ne va pourtant pas forcément de pair avec la délinquance puisque, parmi les franciliens qui placent le terrorisme comme le problème le plus préoccupant, seulement

⁸⁴ Qui reste aujourd'hui la seule enquête portant sur une région.

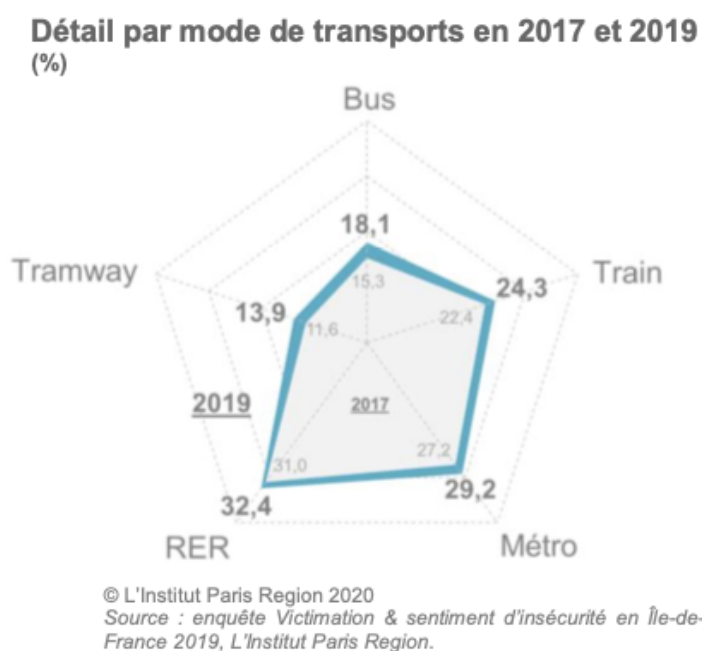
⁸⁵ Rapport « victimisation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », décembre 2020

⁸⁶ Pour l'enquête, le sentiment d'insécurité concerne les personnes qui ont peurs au domicile, d'être seul le soir ou de prendre les transports en commun.

⁸⁷ Les franciliens sont les habitants de la région Île-de-France.

20,7% sont réellement inquiétés par la délinquance et se soucient plutôt de la pauvreté et du chômage.

En ce qui concerne les peurs personnelles⁸⁸, le taux est en hausse depuis 2017 et concerne 47,7% des franciliens (pour tous lieux confondus). Les transports en commun constituent le lieu où les individus ont le plus peur (41%) avec une hausse significative dans chaque type de transports (bus, tramway, métro, RER). La peur d'être seul le soir dans son quartier n'a de cesse de diminuer en revanche. Alors qu'elle concernait 29% de la population en 2001, plus que 19% en sont assujettis en 2019. La peur au domicile, elle, reste stable et concerne toujours un francilien sur dix.



B) La comparaison hommes/femmes

Cette hausse du sentiment d'insécurité impacte autant les femmes que les hommes, même si sont les femmes les plus touchées avec 67,5% contre 37,8% des hommes. Si cette

⁸⁸ Plusieurs questions sont posées afin de connaître les diverses peurs personnelles comme par exemple « vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? » ou encore « dans votre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur d'être seul(e) le soir dehors ? ».

hausse est récente, depuis 2001 ce sentiment a néanmoins chuté de 10 points pour les femmes et 20 points pour les hommes.

Observons la préoccupation sécuritaire qui connaît une évolution pour le moins similaire entre les deux sexes. C'est en premier lieu la pauvreté qui préoccupe le plus les franciliens, peu importe le sexe. Si ce sont les franciliennes qui accordent une plus haute importance à la lutte contre la pauvreté (avec 42,4% pour les femmes et 37,4% pour les hommes), les franciliens sont plus préoccupés par le chômage (34,8% des hommes pour 27,7% des femmes). En revanche, la délinquance est une priorité pour seulement 17,1% des femmes et 14,2% des hommes. Enfin les franciliennes sont plus préoccupées par le terrorisme (58,1%) que les franciliens (47,2).

En ce qui concerne les peurs personnelles, l'écart entre les deux sexes est très marqué. En effet, dans tous lieux confondus, 63,2% des franciliennes déclarent subir un sentiment d'insécurité contre 30,5% des franciliens, soit près de deux fois moins.

Dans les transports en commun, les femmes sont une nouvelles fois grandement plus concernées que les hommes et l'écart ne fait que se creuser depuis 2001 (54,4% pour les femmes et 26% pour les hommes). De plus, la victimation subie, agressions et vols, au sein de ces transports est par ailleurs en nette augmentation chez les femmes (3,6% en 2001 contre 9,4% en 2019) ce qui est à mettre indéniablement en corrélation avec la hausse du sentiment d'insécurité.

Dans le quartier/village, certes les femmes se sentent plus en insécurité que les hommes mais force est de constater que la situation s'est largement améliorée depuis 2001. Ainsi, nous sommes passés de 42,8% des franciliennes qui se disent avoir peut d'être seules dans leur quartier le soir contre 30,2 en 2019. Pour les hommes, cette peur existe mais reste très faible et concerne seulement 8,1% des franciliens.

Pour ce qui est de la peur à son domicile, un écart existe bel et bien entre hommes et femmes mais ce sentiment évolue cependant très peu au fil des années. Nous sommes passés de 11,4% en 2001 à 12,5% en 2019 pour les femmes contre 4,9 à 5,5 pour les hommes.

Section 2 : Une attention particulière sur certains cas

À la suite de l'analyse de ces deux enquêtes, une chose est frappante. Dans la totalité des cas étudiés, le sentiment d'insécurité semble frapper bien plus fortement les femmes que les hommes. Il est vrai en ce qui concerne la peur dans son quartier, à son domicile et surtout dans les transports en commun. Elles sont par ailleurs bien plus préoccupées par la délinquance que les hommes. Si l'on se réfère à l'enquête CVS, force est de constater aussi que certaines catégories d'individus sont bien plus touchées par ce sentiment d'insécurité (**Paragraphe I**) et certains lieux sont plus sensibles que d'autres (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : les personnes dites vulnérables

« Les enquêtes montrent que le sentiment d'insécurité exprime autre chose que la seule expérience de la victimation, il exprime d'abord une vulnérabilité. La peur est ainsi liée à l'âge (les personnes âgées), au sexe (les femmes) et au niveau social (la précarité).⁸⁹» Le constat du chercheur Laurent Mucchielli va dans notre sens et nous pousse à donc étudier le cas particulier des femmes qui demeurent le plus touchées par ce sentiment d'insécurité (A) puis des personnes âgées (B).

A) Les femmes

Pendant longtemps, et cela persiste encore aujourd'hui, les femmes sont présentées comme vulnérables du fait de leur nature même de femme. Elles se doivent alors de « faire attention » dès qu'elles se retrouvent dans l'espace public. Pourtant, on le sait, les femmes sont plus victimes au domicile qu'à l'extérieur mais craignent pourtant davantage l'espace public. De plus, ce sont les hommes qui sont plus susceptibles de se faire agresser dans la rue.

Ce paradoxe est mis en lumière par la professeure et sociologue spécialiste de la violence contre les femmes dans l'espace public Marylène Lieber en ce qu'elle dit : « Les hommes sont plus souvent victimes de violences dans l'espace public, mais ils sont trois fois

⁸⁹ Mucchielli, Laurent. « « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : les deux veines d'un filon politique », *Après-demain*, vol. 16,nf, no. 4, 2010, pp. 3-6.

moins nombreux que les femmes à déclarer éprouver un sentiment d'insécurité. Ainsi, les femmes craignent d'être victimes d'agressions dont statistiquement elles sont relativement épargnées, par comparaison avec les hommes. » Évidemment, cela est vrai mais demeure une apparence car en effet, les femmes sont constamment exposées à une éventuelle victimisation. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'une agression, et particulièrement à caractère sexuel.

Les femmes, quel que soit leurs origines sociales, bien que les classes aisées et intellectuelles soient tout de même moins exposées, subissent régulièrement des agressions de rue, qui peut aller du simple « sifflement⁹⁰ » à l'agression physique. Si elle n'a pas été victime elle-même directement d'une agression, il est fort probable qu'une femme en connaisse une, ce qui va naturellement augmenter son sentiment d'insécurité.

Comme le rappelle Sébastien Roché⁹¹, le facteur environnemental influe sur la vulnérabilité et ainsi, la nuit par exemple, peut engendrer une diminution de l'attention et de la capacité d'être alarmée. Ainsi, se déplacer seule, dans un espace collectif et de nuit augmente considérablement le risque d'être agressée, mais aussi et surtout la peur de l'être. Peur qui va d'ailleurs être alimentée par tout un tas de facteurs extérieurs comme les médias ou encore les recommandations de la police et qui vont avoir un impact significatif sur le comportement des femmes à l'extérieur, qui sera utile d'étudier plus tard dans notre travail.

Enfin, la vulnérabilité ressentie par les femmes alimentant leur sentiment d'insécurité est en partie le fruit d'une éducation, d'un apprentissage que cherche notamment à démontrer le sociologue Clément Rivière. Pour lui la vulnérabilité est loin d'être que physique, mais découle plutôt du fait que dès leur plus jeune âge, les filles vont être par exemple autorisées à sortir la journée mais pas la nuit, contrairement aux garçons⁹². Ceci est souvent dû aux expériences vécues par l'un des deux parents. On assiste donc à une pratique éducative sexuellement différenciée.

⁹⁰ Qui n'est pas considéré comme une agression en tant que telle, mais peut être mal vécu par certaines femmes.

⁹¹ Roche Sébastien. « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité. » *Revue française de science politique*, 48^e année, n°2, 1998. pp. 274-305.

⁹² Rivière, Clément. « Mieux comprendre les peurs féminines : la socialisation sexuée des enfants aux espaces publics urbains », *Sociétés contemporaines*, vol. 115, no. 3, 2019, pp. 181-205.

B) Les personnes âgées

Peu des recherches concerne le sentiment d'insécurité chez les personnes âgées, pourtant ces dernière y semblent particulièrement touchées. Pour première cause, c'est lié à une fragilité accrue : « le déclin des capacités cognitives et physiques est un élément central du vieillissement. À ce déclin s'ajoutent une installation de la douleur dans le quotidien et l'apparition de nouveaux risques liés à l'avancement de l'âge. Par conséquent, les actions qui autrefois pouvaient paraître bénignes se révèlent être difficiles à réaliser.⁹³ » Cette diminution des facultés physiques vient renforcer le sentiment de ne pas pouvoir se défendre en cas d'agression. De ce fait, les personnes âgées prendraient en compte cet élément et anticiperaient dans l'hypothèse où elles seraient amenées à être agressées, les difficultés émotionnelles et physiques pouvant faire surface lors d'un acte malveillant.

La seconde raison trouve son origine dans l'insertion relationnelle de l'individu. Plus on vieillit et plus les proches (amis, pairs) disparaissent, ce qui pousse bien souvent à l'isolement. De plus, la famille, comme les petits enfants par exemple, vit généralement loin de ces personnes et c'est surtout le cas dans les grandes villes. De ce fait, le peu de contact régulier conduit à un esseulement des aînés, qui se voient dans l'impossibilité de se faire aider en cas de danger, alimentant de ce fait leur sentiment d'insécurité, tout particulièrement au domicile.

Enfin, les personnes âgées sont particulièrement soumises aux injonctions de la société qui viennent leur imposer constamment des recommandations et mises en gardes. Les chercheurs Loïc Riom, Cornelia Hummel et Al ont interviewé plusieurs personnes âgées sur ces injonctions à la sécurité auxquelles elles sont exposées et voici ce qu'il en ressort : « Certains expliquent que leur entourage proche les enjoint à mettre en place des dispositifs de sécurité, comme demander une téléalarme ou renforcer la sécurité de la porte de l'appartement. Au-delà des proches, les personnes interviewées parlent de toutes les consignes qui leur sont adressées, par leur entourage, par les professionnels ou par « les gens » plus généralement.⁹⁴ »

⁹³ Riom, Loïc, et Al. « « Plus on est vieux, plus on se protège » : le sentiment de sécurité chez les personnes âgées », *Retraite et société*, vol. 71, no. 2, 2015, pp. 57-74.

⁹⁴ *Ibid*

Se dégagent ainsi deux dimensions du sentiment d'insécurité, qui peut être à la fois individuel ou bien social. L'accroissement de la vulnérabilité physique ainsi que la diminution de son réseau relationnel affecte la dimension individuelle. Les injonctions de la société, elles, font partie de la dimension sociale, sensible aux discours des proches, médias ou politiques.

Paragraphe II : le cas particulier des transports en commun

Autre point sur lequel il semble important de se pencher concerne le sentiment d'insécurité particulièrement important dans les transports en commun où le niveau de peur reste très élevé, surtout dans les grandes villes. Ces dernières années, les publications sur le sujet prolifèrent, alors longtemps oubliés au profit de la seule étude du quartier et du domicile. Ces travaux permettent désormais une meilleure connaissance de ce phénomène social, qui porte dans un premier temps sur la crainte procurée par la proximité entre usagers et l'isolement en cas d'agression (A), ainsi que sur l'appréhension liée aux modalités de fonctionnement des transports (B).

A) Entre proximité et isolement

Pour reprendre les termes de Marc Augé, déjà évoqué dans l'introduction, les transports en commun sont des « non-lieu » autrement dit dénués de toute référence identitaire et relationnelle dans lequel se côtoient des inconnus avec une proximité rarement égalée en dehors. C'est principalement cette non-connaissance de l'autre qui va susciter de l'insécurité.

Les transports en commun sont le parfait exemple de mixité sociale dans lesquels toutes les classes se rencontrent, des plus pauvres aux plus riches, des plus jeunes aux plus vieux. Le chercheur Julien Noble, tout en se basant sur des travaux déjà effectués, avance le fait que « bon nombre de travaux évoquent la diversité sociale pour justifier l'insécurité ressentie par les usagers. Non que cette mixité génère en soi une peur systématique des autres, mais la présence d'individus issus des couches sociales les plus défavorisées auxquels on accorde parfois un potentiel de violence élevé entraîne une vigilance importante de la part

des autres voyageurs.⁹⁵ » Ainsi les passagers auraient plus tendance à se sentir en insécurité lors de la présence d'une personne alcoolisée ou d'un groupe de jeune d'une ethnie minoritaire.

Cette peur de la déviance d'autrui est telle qu'elle serait presque entièrement responsable de ce sentiment d'insécurité, loin devant les actes d'incivilité (déchets, tag, insalubrité, etc.). Les comportements transgressifs que peuvent adopter certains usagers vont instaurer un climat de crainte, alors qu'il peut seulement s'agir d'insultes ou d'injures. Pour les femmes, c'est d'ailleurs principalement ce type d'agissement⁹⁶ qui contribue à un si fort taux de peur.

Les individus, hommes comme femmes, ont plus tendance à se sentir en sécurité dès lors qu'il y a de l'affluence. Si, dans les transports en commun, il peut effectivement y avoir beaucoup d'activité humaine durant les heures de pointe, c'est généralement moins le cas en dehors, et surtout à la tombée de la nuit⁹⁷. Ainsi, pour Julien Noble, « alors que l'affluence confère un certain anonymat, l'isolement augmente la visibilité des individus et donc la probabilité d'être la cible de potentiels agresseurs. »

B) Une appréhension liée aux modalités de fonctionnement

En dehors du type d'individus que l'on peut rencontrer et la proximité géographique, certaines modalités de fonctionnement propres aux transports sont perçues par la population comme relativement anxiogènes. C'est notamment le cas en ce qui concerne le délai d'attente à un arrêt de bus ou entre deux métros. Ce délai peut potentiellement exposer un individu au risque d'être abordé ou approché par un voyageur.

Avant d'atteindre un arrêt de bus ou une station de métro, il faut d'abord s'y rendre et ce trajet peut parfois se révéler très anxiogène pour certaines personnes. C'est d'autant plus le cas dans les villes de plus petite taille que les grandes agglomérations qui,

⁹⁵ Noble, Julien. « L'insécurité personnelle dans les transports en commun », *Déviance et Société*, vol. 39, no. 3, 2015, pp. 343-364.

⁹⁶ Des regards insistants, des remarques ou attouchements à caractère sexuel sont tout autant des comportements qui contribuent au sentiment d'insécurité chez les femmes.

⁹⁷ C'est aussi le cas pour les transports dont la ligne s'éloigne progressivement du centre-ville en direction des banlieues lointaines, moins fréquentées.

contrairement à elles, ne bénéficient pas toujours d'un grand nombre de points de chute et qui plus est pas toujours facile d'accès. Ainsi et comme le relève Julien Noble, « les temps de trajet sont souvent plus longs et les contraintes pour accéder aux espaces de transport plus importantes. Certains usagers sont parfois dans l'obligation de traverser des quartiers anxiogènes, d'emprunter des ruelles mal éclairées et des passages souterrains dans lesquels on redoute les embuscades.⁹⁸ »

Aussi, il ressort de certains travaux que le fait de changer de ligne ou de moyen de transport peut imposer à l'usager de se déplacer de stations de métro à stations de métro et d'ainsi cumuler les temps d'attentes, déjà facteurs d'anxiété, surtout la nuit.

⁹⁸ *Ibid*

Chapitre 2 : Le sentiment d'insécurité n'est pas toujours déterminé par le niveau de délinquance

Nous avons déjà pu le mentionner brièvement, mais plus les personnes vivent dans des quartiers défavorisés, plus le sentiment d'insécurité y est fort et cela découle, en partie, de l'expérience de victimation plus élevée que dans les quartiers favorisés. Néanmoins, il n'y a pas que la victimation directe causée par la délinquance qui pousse les gens à avoir peur, mais cela peut tout aussi provenir de la gêne qu'elle occasionne ou encore l'importance que les individus y accordent.

Pour les chercheurs Éric D. Widmer et Al, « une « préoccupation sociale » face à la délinquance est apparue dans de nombreux pays occidentaux suite à la diffusion, dans de larges pans de leur population, d'un sentiment d'insécurité personnelle, accompagné de la perception d'une très sérieuse augmentation de la délinquance et du risque de victimation⁹⁹ ». Ainsi le sentiment d'insécurité ne serait pas toujours lié à la délinquance et à la victimation subie (**Section I**) mais plutôt à la perception que l'on a de celle-ci, pouvant ainsi créer un paradoxe dont il est intéressant de comprendre les raisons (**Section II**)

Section 1 : Victimation et sentiment d'insécurité, entre corollaire et paradoxe

Cette section aura pour but de montrer que, selon le lieu où un individu réside, son sentiment d'insécurité sera étroitement lié à son expérience de victimation et à la délinquance qui l'entoure (**Paragraphe I**), mais que parfois cette logique est rompue et que la victimation subie n'a pas d'impact sur le développement du sentiment d'insécurité (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : Quand victimation rime avec sentiment d'insécurité

Nous prendrons pour appui les travaux menés par les sociologues Antoine Jardin, Edmond Préteceille, Philippe Robert et Renée Zauberman qui ont tenté de prendre en considération les territoires dans l'analyse de l'insécurité. Leur étude de cas se limite certes

⁹⁹ Widmer, Éric D, et Al. « Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *Déviance et Société*, vol. 28, no. 2, 2004, pp. 141-157.

à Paris et sa proche banlieue, mais a néanmoins l'avantage de mettre en lumière les liens parfois complexes qui lient le territoire, la victimation et le sentiment d'insécurité. Les territoires de classes bourgeoises et supérieures (A) ainsi que les quartiers relégués (B) constitueront notre premier angle d'attaque.

A) Les territoires de classes bourgeoises et supérieures

Dans l'étude d'Antoine Jardin et Al, les arrondissements situés à l'ouest de Paris et les communes qui y sont limitrophes sont considérées comme des territoires sûres ou vit la bourgeoisie parisienne. En effet, on y trouve principalement des classes supérieures travaillant dans le secteur privé (chefs d'entreprises, libéraux). L'immigration y est faible ou bien provient de pays européens où elle est qualifiée.

Les choix électoraux « vont clairement aux partis de droite, mais se tiennent à distance de l'extrême-droite.¹⁰⁰ » Ainsi, lors des élections présidentielles de 2017, c'est la droite parlementaire¹⁰¹, représentée à l'époque par François Fillon, qui était nettement privilégiée.

De manière générale, le taux de victimation est faible, et la peur du crime aussi, que ce soit au domicile, à l'extérieur ou dans les transports en commun. La préoccupation sécuritaire s'efface au profit d'une préoccupation tournée vers la crainte du chômage et de la pollution. On peut donc parler de territoires sûres.

Proche de ces territoires bourgeois, on trouve ceux des classes dites « supérieures », qui ressemblent beaucoup à la bourgeoisie, à la différence près que c'est plutôt le secteur public qui y est concentré. Les choix électoraux sont toujours majoritairement orientés vers la droite, même si le vote écologique et centriste se développe de plus en plus, toujours en excluant les extrêmes.

¹⁰⁰ Jardin, Antoine, et Al. « Territoires et insécurité en Île-de-France », *Déviance et Société*, vol. 45, no. 2, 2021, pp. 319-355.

¹⁰¹ Plus largement des partis historiquement de droite, comme l'union pour un mouvement populaire (UMP) ou les républicains (LR).

B) Le cas des quartiers relégués

Situés proche de la banlieue nord-est de Paris, ces quartiers sont souvent le fruit de difficultés sociales, où la victimation est élevée et peut autant toucher les individus personnellement (agression, vol) que les ménages (vol/dégradation de véhicules). Les populations qui y vivent sont pour la plupart issues d'un milieu populaire et ouvrier avec une immigration extra-européenne forte.

Ainsi, « le quartier est source de peurs, comme les transports en commun, notamment le bus, caractéristique des mobilités internes aux banlieues. La préoccupation sécuritaire est présente au premier rang¹⁰² » ce qui fait de ces zones des espaces prolétaires et immigrées dont les habitants sont très victimes et insécures.

On trouve également, comme les communes au sud de Paris, des territoires peuplés de classes moyennes et même ouvrières qui se révèlent être de véritables lieux où se produit une progression sociale de type prolétaire vers moyen et parfois même de type moyen vers supérieur. L'immigration extra-européenne y est toujours importante. Par ailleurs, les problèmes concernant le voisinage, à cause de bandes de jeunes, des actes de vandalisme ou encore du trafic de stupéfiants y sont surreprésentés. Malgré tout, le sentiment d'insécurité reste plutôt faible, surtout dans les transports en commun et les habitants ne font pas de la sécurité une priorité.

Si dans le premier cas, le choix électoral s'oriente historiquement vers les partis d'extrême-gauche¹⁰³, ce n'est pas le cas pour le second qui s'oriente plutôt vers le parti traditionnel de gauche¹⁰⁴

Paragraphe 2 : Un paradoxe toutefois persistant entre victimation et sentiment d'insécurité

Ce paradoxe s'observe principalement dans les centres villes, qui demeurent des zones exposées sans pour autant être inquiétées (A) ainsi que dans les banlieues lointaines (B).

¹⁰² *Ibid*

¹⁰³ La France insoumise (LFI) ainsi que le Parti communiste français (PCF)

¹⁰⁴ Parti socialiste (PS)

A) Les centres villes, exposés sans être inquiétés

Dans notre cas d'étude, cela concerne les arrondissements nord-est et sud-est de Paris. Là encore ces territoires sont peuplés par des catégories supérieures, mais qui partagent un espace de vie avec des classes plus populaires et précaires, en raison de la présence de logements sociaux.

Les choix électoraux sont davantage tournés vers le centre, les écologistes ou encore la gauche socialiste. Malgré une forte victimation et une importante immigration extra-européenne, « les résidents disposent de ressources sociales, économiques et symboliques suffisantes pour faire face au risque sécuritaire.¹⁰⁵ » De ce fait, ces espaces sont caractérisés par une absence de peur autant dans le domicile que dans le quartier ou les transports en commun, alors même que la plupart des agressions ou vols ont lieux à proximité du domicile ou dans le quartier.

Dans ces territoires, les résidents sont victimes mais ne se sentent pas pour autant en insécurité.

B) Les lointaines banlieues

Dans certaines banlieues, éloignées du nord, sud et est de Paris, vivent principalement des individus issus de classes moyennes et populaires. L'immigration n'y est pas plus importante que ça, mais concerne les groupes les plus anciens, à savoir les originaires du sud de l'Europe (Italie, Espagne) et d'Algérie.

Ce sont des espaces peu enclins à la victimation, du moins personnelle. Cette dernière, même si relativement faible, va s'attaquer en priorité aux véhicules motorisés et de ce fait « la délinquance altère la capacité à disposer d'un indispensable moyen de déplacement outre qu'elle atteint un élément notable du patrimoine familial¹⁰⁶ ».

En somme, ce sont des zones plutôt sécurisées, contrairement à la perception que les résidents ont de Paris et sa proche banlieue, créant de ce fait une peur de s'y rendre et surtout par le biais de transports en commun, où la peur y est grande.

¹⁰⁵ *Ibid*

¹⁰⁶ *Ibid*

La préoccupation sécuritaire ainsi que les peurs sont nombreuses alors que pourtant l'exposition à une victimation demeure relativement faible. Ainsi, depuis la dernière décennie, les votes se dirigent de plus en plus vers le parti d'extrême-droite¹⁰⁷.

Dans certains de ces territoires, comme c'est notamment le cas pour les communes de la grande banlieue nord, est et sud où l'immigration n'a de cesse de croître mais où les victimations sont peu marquées, une grande partie des petites classes moyennes et ouvrières qui y vivent sont amenées à voter autant le parti d'extrême-droite que d'extrême-gauche.

Section 2 : Les raisons d'un tel paradoxe

Force est donc de constater qu'il existe des cas dans lesquels, malgré un très faible taux de victimation, le sentiment d'insécurité se trouve élevé. L'inverse se vérifie également. Ceci découle du fait que victimation et sentiment d'insécurité ne fonctionnent pas selon la même logique.

Bien souvent, le risque de victimation va être lié à la position géographique et c'est notamment ce qu'Antoine Jardin et *Al.* ont essayé de montrer. En revanche, pour ce qui est du sentiment d'insécurité, il y a tout un tas de facteurs à prendre en considération, dont plusieurs ont déjà été abordés durant ce mémoire. Mais avec l'explosion des médias de masse et des réseaux sociaux, comment ne pas parler de l'influence et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la peur des gens (**Paragraphe I**) pour finalement en arriver à la conclusion que le sentiment d'insécurité demeure et restera purement subjectif (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : L'impact important des médias

« La France a peur ». C'est ainsi que Roger Gicquel ouvrait le 18 février 1976 le Journal télévisé de TF1. Martelée à de multiples reprises par le présentateur, cette phrase avait suscité la polémique, jugée réactionnaire et alimentant un climat de peur dans l'ensemble du pays. Comme le relate *Le Figaro* dans sa presse numérique, ces propos étaient utilisés « au lendemain de l'arrestation de Patrick Henry à Troyes, meurtrier d'un enfant de

¹⁰⁷ Anciennement Front National (FN), rebaptisé Rassemblement National (RN).

7 ans. Condamné en 1977 à la réclusion à perpétuité, cet homme de 62 ans saura ce jeudi si le tribunal lui accorde une remise en liberté conditionnelle.¹⁰⁸ »

Pourtant, aujourd'hui, il n'est plus rare d'entendre de tels propos dès lors que l'on allume sa télévision où que l'on navigue sur les réseaux sociaux car la criminalité est devenue un sujet qui plait (A), pouvant avoir des effets néfastes sur la population (B).

A) La criminalité, un sujet qui plait

Le sociologue Hugues Lagrange écrivait « La violence criminelle est médiatique parce qu'elle charge l'exceptionnel d'intentions. L'exceptionnel ne suffit pas à faire du sensationnel. Ni les suicides, ni les accidents du travail tant qu'ils ne dépassent pas une fréquence ordinaire, en dépit de leur tribu de sang et de larmes, ne font couler beaucoup d'encre.¹⁰⁹ »

C'est certainement ce qui explique pourquoi le nombre de faits divers relayés dans les journaux télévisés du soir ont augmenté. En 2012, et d'après un l'institut national de l'audiovisuel (INA), les chaînes françaises¹¹⁰ diffusaient 73% de faits divers en plus par rapport à 2003. C'est en moyenne plus de 5 sujets par jour qui sont consacrés aux faits divers, soit 2062 sujets dans l'année. Ce sont, sans surprise les actes de violence contre les personnes qui occupent plus de la moitié des sujets (dont un tiers implique des enfants). Viennent ensuite les affaires d'accidents, de banditisme et de violences anti-sociales¹¹¹.

De plus, le fait divers fait vendre, si bien que certains journaux vont lui consacrer des hors-séries spécialement dédiés ainsi que des sites web. On pense notamment à l'hors-série de Paris match « Crimes » ou celui du journal Ouest-France. On pense également au magazine Society qui sur son site internet possède une rubrique dédiée aux faits divers.

¹⁰⁸ Sarah Lecoeuvre, 25/02/2016, « « La France a peur » : la phrase historique de Roger Gicquel lors de l'affaire Patric Henry » *Le Figaro*
<https://tvmag.lefigaro.fr/programme-tv/article/television/91403/la-france-a-peur-la-phrase-historique-de-roger-gicquel-lors-de-l-affaire-patrick-henry.html>

¹⁰⁹ Lagrange, Hugues. « Médias et insécurité ». *Revue internationale d'action communautaire*, 1993, pp. 181–195.

<https://doi.org/10.7202/1033677ar>

¹¹⁰ TF1, France 2, France 3, Canal+, M6

¹¹¹ AFP, 17/06/2013. « En dix ans, le nombre de faits divers dans les JT a augmenté de 73% ». *Le Monde*
https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/06/17/en-dix-ans-le-nombre-de-faits-divers-dans-les-jt-a-augmente-de-73_3431764_3236.html

Après tout, si les faits divers sont autant relayés, c'est parce que ça plait. L'écrivaine Mara Goyet tente d'expliquer l'effet paradoxal et étrange que cela nous procure dans son ouvrage *Sous le charme du fait divers* en écrivant ceci : « Le fait divers est tout entier dans les paradoxes et les oppositions quasi-terme à terme mais sans manichéisme douillet ou séparation confortable : issu du réel, il est le creuset d'un imaginaire ; atroce, il est fascinant ; horrible, il n'en demeure pas moins incongru, voire surréaliste.¹¹² »

En d'autres termes, « Omar m'a tuer », « le petit Grégory », « Xavier Dupont de Ligonès » sont autant d'affaires plus horribles les unes que les autres mais qui nous fascinent en ce qu'elles nous maintiennent en suspens, nous procurent une sorte de montée d'adrénaline. Pour le journaliste critique de médias Cyrille Frank, les faits divers renforcent notre satisfaction existentielle, nous permettant d'éprouver une émotion à moindre coût tout en excluant pas un certain côté voyeuriste.

B) Les effets néfastes sur la population

Pour Didier Courbet et Divina Frau-Meigs, tous deux professeurs en sciences de l'information, l'exposition aux médias favorise très certainement la hausse du sentiment d'insécurité et la préoccupation sécuritaire. En effet, les gros consommateurs de télévision (plus de 4h par jour) « craignent davantage de devenir victimes de violences, sont plus méfiants des autres, perçoivent le monde comme étant plus dangereux/hostile et se sentent davantage en insécurité.¹¹³ » Le sociologue George Gerbner nomme ce phénomène « le syndrome du monde méchant » en ce que plus on regarde la télévision, plus on a une vision fautive de plusieurs aspects de la réalité sociale. Ainsi, les gens ont peur de devenir des victimes de crimes et ce dès l'enfance. Ceci est d'autant plus vrai chez les personnes se sentant déjà en insécurité, et les médias ne feraient qu'exacerber leurs peurs, contrairement aux personnes se sentant déjà en sécurité, qui ne seraient que très peu affectés.

¹¹² Marcandier, Christine. 13/04/2016. « C'est arrivé près de chez vous : Mara Goyet, sous le charme du fait divers ». *Diacritik*

¹¹³ Courbet Didier, Fourquet-Courbet Marie-Pierre. Rapport pour l'audition à l'Assemblée Nationale, Mission d'Information Parlementaire sur la lutte contre l'insécurité sur le territoire français. « L'influence des images violentes sur les comportements et sur le sentiment d'insécurité chez les enfants et les adultes » https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00461551

Par ailleurs, dans une autre mesure, la forte exposition aux médias pourrait conduire à favoriser des comportements violents en développant des personnalités agressives et même si le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) tente de réguler les diffusions, son pouvoir ne serait que trop affaibli par l'essor constant d'internet.

Enfin, la très forte augmentation de la diffusion des faits divers contribue et alimente un cercle vicieux dont il est difficile de sortir. En effet, plus les faits divers sont relayés (l'effet est décuplé avec les chaînes d'informations en continue), plus les gens ont peur. Plus les élus durcissent la réponse pénale et policière. Par conséquent les chiffres de la criminalité augmentent entraînant de ce fait une hausse du sentiment d'insécurité.

En somme, quel que soit le type de support de communication, autant la télévision qu'internet, les médias ont un impact non négligeable sur le moral et le comportement de nos citoyens et surtout de notre jeunesse. Ce n'est pas nouveau et le débat sur les effets de la banalisation de la violence extrême, qui résulte de la répétition systématique et du « matraquage » parfois volontaire des images, est tout à fait lieu d'être. On estime que, chaque année, un adolescent passe plus de 1 500 heures devant la télévision. « Au lieu de jouer durablement son rôle de filtre pédagogique, la télévision est devenue un véritable miroir déformant des maux de notre société¹¹⁴. »

Paragraphe II : Le sentiment d'insécurité demeure subjectif

Si le sentiment d'insécurité demeure subjectif, c'est parce que chacun s'en fait sa propre définition, et n'y est pas forcément sensible de la même façon (A). Toutefois, il faut rappeler que la criminalité n'est pas un phénomène nouveau mais qu'il est plutôt inhérent à nos sociétés (B).

A) Chacun sa définition, chacun sa perception, chacun sa sensibilité

La grande diversité d'expériences ainsi que la perception qui se cache derrière le sentiment d'insécurité sont vastes et complexes. De manière générale, cette notion renvoie

¹¹⁴ Darniche, Philippe. « L'impact de la diffusion d'images violentes par les médias sur les mineurs ». *Journal officiel Sénat*. 23/02/2007, pp.1826
<https://www.senat.fr/questions/base/2007/qSEQ07020810G.html>

à la crainte de subir une agression alors que dans les faits, les gens l'associent à des réalités diverses en fonction de leur expérience vécue. Il peut tout à fait s'agir d'une insécurité physique tout comme une insécurité psychologique ou sociale.

Une situation identique peut ne pas être ressentie de la même manière par deux individus. Ainsi, lorsque certains jugent inadmissible de ne pas recevoir certaines formules de politesse, d'autres ne vont même pas prêter attention lorsqu'on les injure. Pour autant, il ne s'agit pas uniquement d'une question de sensibilité et de perception.

En effet, il y a davantage de problèmes d'insécurité dans les grandes villes plutôt que dans les espaces ruraux. Toutefois, et comme le disait le garde des sceaux Éric Dupond-Moretti, « la France n'est pas un coupe gorge¹¹⁵ » et les habitants des grandes villes ne risquent pas leur vie à chaque fois qu'ils sortent. Pourtant, c'est l'image qu'un nombre non négligeable de personnes a de ces dernières.



Caricature « Dupond-Moretti contre le sentiment d'insécurité ». Dessin extrait du journal *l'Opinion*¹¹⁶.

¹¹⁵ Terrel Antoine, 1/09/2020, « Critiqué par la droite sur la sécurité, Dupond-Moretti dénonce "une surenchère populiste" », *Europe 1*
<https://www.europe1.fr/politique/critique-par-la-droite-sur-la-securite-dupond-moretti-denonce-une-surenchere-populiste-3988914>

¹¹⁶ <https://www.lopinion.fr/de-qui-se-moque-t-on/dessin-dupond-moretti-contre-le-sentiment-dinsecurite>

B) La criminalité comme phénomène inhérent à nos sociétés

« Le crime est normal, parce qu'une société qui en serait exempte est tout à fait impossible ; telle est la première évidence paradoxale que fait surgir la réflexion sociologique.¹¹⁷ »

Émile Durkheim l'écrivait dans un article, le crime est un phénomène normal. Dans toute société de tout type, le crime est observable et aucune n'y échappe. La criminalité peut prendre différentes formes et les actes ne revêtent pas toujours la même qualification mais quoi qu'il en soit, elle est présente.

« Classer le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes ; c'est affirmer qu'il est un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine. Ce résultat est, au premier abord, assez surprenant pour qu'il nous ait nous-même déconcerté et pendant longtemps. Cependant, une fois que l'on a dominé cette première impression de surprise, il n'est pas difficile de trouver les raisons qui expliquent cette normalité, et, du même coup, la confirment.¹¹⁸ »

De plus, le crime est considéré comme nécessaire en ce qu'il est utile. Il permet de réunir les individus et contribuer à leur évolution morale ainsi qu'à celle du droit. Par ailleurs, le crime indique à une société que des changements sont nécessaires et peut même parfois prédéterminer la forme que ces derniers doivent embrasser.

Prenons pour exemple la liberté d'expression. Fussent des époques où celle-ci était interdite. Le fait pour certains d'avoir commis un crime en outrepassant cette interdiction a permis plus tard de l'abroger. A l'inverse, les violences contre les personnes étaient autrefois bien plus courantes car on ne reconnaissait pas autant le respect de la dignité d'autrui. Le droit pénal est venu sanctionner au fil du temps de tels agissements faisant ainsi évoluer notre société.

¹¹⁷ Durkheim, Émile, « *Les règles de la méthode sociologique* » (1894), Paris, P.U.F., 14e édition, 1960, pp. 65-72.

¹¹⁸ Tremblay, Jean-Marie. « Le crime, phénomène normal » *Université du Québec à Chicoutimi*
http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/crime_phenomene_normal/crime_phenomene_normal_t_exte.html#_ftn1

De ce fait, dans nos sociétés contemporaines, le criminel n'apparaît plus comme un être irrécupérable et inassimilable mais plutôt comme un agent régulier de la vie sociale. Dans ce contexte, d'autres questions sont plus légitimes d'être posées comme celle, par exemple, de la nature de la peine et sa fonction.

Partie II : Comment mieux prendre en compte ce sentiment d'insécurité

S'il relève du domaine de l'irrationnel, le sentiment d'insécurité n'en est pas moins réel en ce qu'il existe bel et bien, les données récoltées par les différentes enquêtes étant là pour nous le montrer. Certes, et nous l'avons observé tout au long de la première partie, ce dernier est propre à chacun de nous, dans le sens où il dépend de notre perception de la réalité ce qui en fait un sentiment subjectif. Néanmoins, il n'est pas à prendre à la légère car il peut avoir de véritables effets néfastes sur ceux qui en sont frappés jusqu'à modifier leur comportement dans la vie du quotidien.

Comment faire ? Comment faire en sorte que le citoyen se sente mieux dans les lieux qu'il fréquente, avec ou contre son gré ? Mais avant de savoir comment « réduire » ou du moins mieux apprivoiser ce sentiment d'insécurité (**TITRE II**), il serait judicieux et même indispensable de placer l'écoute comme étant un processus primordial pour une meilleure prise en compte du sentiment d'insécurité (**TITRE I**).

TITRE I : L'écoute comme processus primordial

Le phénomène du sentiment d'insécurité a suscité, et suscite encore aujourd'hui, de nombreux travaux de recherches. (Trop) régulièrement évoqué dans les médias et omniprésent dans les débats politique concernant la sécurité, il serait peut-être temps et d'une manière concrète de donner directement la parole à la population (**Chapitre I**) afin d'en apprendre plus sur ce qu'elle pense et quels mots elle met sur ce concept à la fois abstrait et si ancrée dans la réalité pour ensuite observer ce qu'il se dit (**Chapitre II**).

Chapitre I : Pour écouter, il faut donner la parole

« Parler est un besoin, écouter est un talent » Johann Wolfgang von Goethe.
Avant de pouvoir écouter l'autre, il faut que ce dernier puisse prendre la parole. Cela peut

sembler évident de prime abord et pourtant dans les faits cette démarche peut se révéler compliqué et laborieuse à mettre en place.

Nous allons tenter ici, dans ce chapitre, de mettre en lumière quelques dispositifs innovants qui favorisent l'écoute des inquiétudes, des craintes et des revendications des citoyens (**Section 1**) et quel rôle jouent les pouvoirs publics dans tout ça (**Section 2**).

Section 1 : Quels dispositifs pour permettre de s'exprimer

Nombreux sont les dispositifs mis en place pour que le citoyen puisse s'exprimer et ainsi faire entendre ses revendications et ses peurs. A travers cette section, nous verrons qu'il a été mis en place des moyens de communications innovants (**Paragraphe I**) pour ensuite se focaliser tout particulièrement sur l'étude du Roi Baudouin « à l'écoute du sentiment d'insécurité » (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : Des moyens de communications innovants

Nous nous pencherons ici sur deux dispositifs qui semblent pertinents pour illustrer notre propos.

Il s'agit en premier lieu du photolangage et plus précisément celui réalisé par les habitants et travailleurs du quartier de la Senne à Bruxelles dans le cadre de l'atelier « La baguette magique. Comment vous sentez-vous dans votre quartier ? Votre point de vue nous intéresse ! » initié par Cultures&Santé¹¹⁹ (A). Un autre moyen intéressant réside dans le concept des marches exploratoires (B).

A) Le photolangage¹²⁰

Le but de cet atelier est d'interroger habitants et travailleurs afin qu'ils puissent exprimer leur ressenti sur le quartier dans lequel ils vivent et la représentation qu'ils s'en font. Le thème principal concerne le sentiment de sécurité et d'insécurité.

¹¹⁹ Photolangage sur les sentiments d'insécurité et de sécurité
www.cultures-sante.be

¹²⁰ A l'origine, le photolangage est une marque. Cela consiste en une méthode permettant de faciliter le travail de groupe avec pour support des photographies. Puis cet outil est entré dans le domaine du socioculturel et dont l'utilisation à une visée éducative, formatrice ou encore thérapeutique.

Dans un premier temps les participants doivent se présenter chacun leur tour, puis un animateur dispose plusieurs photos sur une table et les invite à en sélectionner mentalement deux, dont l'une représentant l'insécurité et l'autre la sécurité. Ensuite à tour de rôle, chaque participant prend les photos qu'il a préalablement choisi afin de les présenter au groupe et d'expliquer son choix. Ci-dessous deux exemples de photos qui peuvent être présentées¹²¹. L'une met en scène un jeune homme accoudé à une rampe de métro, tandis que l'autre montre deux individus allongés sur un banc public.



La photo se révèle être un support efficace pour permettre au citoyen de s'exprimer et de structurer aisément sa pensée. La présence d'un groupe est d'ailleurs très intéressante en ce qu'il permet aux participants de mieux expliquer ce que représente pour soi la sécurité ou l'insécurité. L'animateur impose l'écoute et l'attention, et invite le groupe à la fin de chaque exposé à poser des questions afin de s'assurer que tout le monde a bien compris.

Au fur et à mesure, l'animateur regroupe les éléments de réponse des participants et les scindent en deux : d'un côté les facteurs sécurisants et de l'autre les facteurs insécurisants. Collectivement, les participants hiérarchisent ces facteurs pour leur permettre ainsi de relativiser certains faits. Pour ce faire, l'animateur veille à ce que chacun puisse prendre la parole et donner son opinion.

Pour donner suite à ce processus d'écoute, d'interactions et de confrontation des propos, chacun va pouvoir prendre conscience de ses propres représentations et les comparer à celles des autres, les mettre en perspective. Le rôle de l'animateur sera alors de soulever et

¹²¹ Ces deux photographies sont extraites du photolangage sur le sentiment de sécurité et d'insécurité

de faire constater aux participants le fait que ce qui est insécurisant pour les uns, ne l'est pas forcément pour les autres. Ce sera alors le moyen d'introduire un débat entre les participants.

A terme, et avec l'ensemble des données recueillies auprès des participants, l'animateur pourra mettre en place des projets concrets et réels visant à réduire le sentiment d'insécurité et dont nous ferons mention à la fin de notre étude.

B) Les marches exploratoires

Rien de mieux que reprendre les termes d'une experte en la matière, à savoir la sociologue Dominique Poggi. Les marches exploratoires sont « des diagnostics de terrain menés par un groupe de femmes dans leur quartier d'habitation. Ces "marcheuses" identifient les facteurs humains (fréquentation, pratiques sociales, occupation de l'espace) et les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité pour les femmes ou qui ne sont pas fonctionnels, puis élaborent des propositions d'amélioration de la situation¹²²»

Initialement, ce processus est né au Canada et en Amérique latine pour ensuite apparaître en France il a de ça une quinzaine d'années. Dans un premier temps, les marches exploratoires sont effectuées à Lille et Paris pour ensuite s'étendre à toute la France. C'est l'association France Médiation qui dans un premier temps était chargée de coordonner ce projet dans le but de parler de la place des femmes dans l'espace public.

Le principe est simple et se déroule en plusieurs étapes. Premièrement, il y a la phase de préparation. Plusieurs femmes se mobilisent et mettent en place le trajet qu'elles vont suivre. Ensuite s'effectue la marche qui, pour prendre tout son sens, doit s'effectuer à divers moments de la journée pour observer les disparités entre jour et nuit par exemple. Enfin, l'heure est laissée à une réunion-bilan pour conclure sur un rapport commun, fruit de la réflexion et de l'expérience des diverses participantes. Comme pour le photolangage, l'écoute est le mot d'ordre.

¹²² La rédaction, 3/03/2016. « Les marches exploratoires, ça marche ! » 50-50
<https://www.50-50magazine.fr/2016/03/03/les-marches-exploratoires-ca-marche/>

Prenons pour cas d'étude une marche exploratoire qui s'est déroulée très récemment dans le cœur d'Aix-en-Provence, au moins de mars 2022. Le journal local d'investigation *Marsactu* a couvert l'évènement, nous permettant ainsi d'en apprendre un peu plus sur le déroulé de l'opération et le ressenti des participantes. « Ce mardi 8 mars, à Aix-en-Provence, 15 étudiantes se retrouvent devant la faculté d'économie et de gestion en début de soirée. En compagnie de l'association Solidarité Femmes 13, elles vont suivre un trajet minutieusement préparé, entre le quartier des facultés et le centre-ville, emprunté par des milliers d'étudiants chaque jour. Cette marche exploratoire vise à leur permettre d'échanger entre elles et avec l'association autour de leur ressenti lors des déplacements quotidiens, en tant que femme.¹²³ »

Après être passées par le parc Jourdan, devant la fac de droit, la gare SNCF et le centre-ville, elles arrivent enfin devant la mairie où elles tirent un premier bilan. L'expérience semble avoir été concluante en ce qu'elles, d'après leurs dires, ont réellement eu le sentiment d'être écoutées, de se sentir utiles. Pour finaliser le tout, une rencontre est organisée avec les élus de la Ville afin de faire part des préoccupations et des solutions envisageables.

Paragraphe II : Zoom sur l'étude du Roi Baudouin « à l'écoute du sentiment d'insécurité »

La fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique indépendante et pluraliste située à Bruxelles. Créée il y a 45 ans, elle agit en faveur de l'intérêt général, en collaboration avec de nombreux partenaires, experts et donateurs. Son action vise à produire des changements durables et positifs dans la société, en Belgique, en Europe et ailleurs dans le monde¹²⁴.

En 2006, elle a publié un rapport s'intitulant « à l'écoute du sentiment d'insécurité » avec pour but de mieux cerner le sentiment d'insécurité tel qu'il est vécu par le citoyen. Pour ce faire, elle a dans un premier temps donné la parole à des citoyens ordinaires (A) via un processus d'écoute complet et pertinent (B).

¹²³ Lagache, Marie. 10/03/2022. « A Aix, des marches exploratoires pour dire le sentiment d'insécurité des femmes ». *Marsactu*

<https://marsactu.fr/a-aix-des-marches-exploratoires-pour-dire-le-sentiment-dinsecurite-des-femmes/>

¹²⁴ <https://www.kbs-frb.be/fr/nous-connaître>

A) Donner la parole aux citoyens ordinaires

Comme indiqué dans le titre, le but premier de cette étude est de donner la parole aux premiers concernés par le sentiment d'insécurité, à savoir les citoyens ordinaires.

Comment les citoyens définissent-ils leur propre sentiment d'insécurité ? Où et quand ce sentiment se manifeste-t-il ? Qui sont ceux qui se sentent insécurisés et quelles sont les expériences concrètes qui exercent une influence à ce niveau, quelles en sont les causes et conséquences ? Quelles solutions les gens imaginent-ils pour réduire le sentiment d'insécurité ?

Voici quelques-unes des questions auxquelles la fondation a essayé de répondre.

Pour ce faire, ni la fondation, ni les chercheurs avec qui elle a travaillé en collaboration n'ont décidé de partir d'une définition préalable du sentiment d'insécurité, et pour cause, il n'en existe pas vraiment ou tout du moins pas une qui soit claire et universelle. Par ailleurs, ce choix a aussi permis de permettre aux gens de formuler eux-mêmes leur propre définition du sentiment d'insécurité et d'en avoir ainsi un panorama exhaustif.

Ainsi, peu importe la définition du sentiment d'insécurité qui en est faite, la fondation s'engage à tout entendre et surtout tout prendre au sérieux. Nous l'avons déjà évoqué à de multiples reprises, le sentiment d'insécurité est une donnée subjective et donc toute donnée objective concernant la criminalité réelle n'est en aucun cas mentionnée dans ce rapport. C'est bien la perception individuelle de l'insécurité qui est le thème central de cette étude.

Enfin, il était primordial pour la fondation de prendre en compte toutes les catégories de personnes, surtout lorsqu'il s'agit d'individus dans des situations particulièrement précaires et trop souvent laissées de côté comme les demandeurs d'asile ou encore les sans-abris.

B) Une méthode d'écoute complète et pertinente

Les informations recueillies proviennent en grande partie des témoignages des participants à des groupes de parole. Pour mettre en place son processus d'écoute, la fondation a collaboré avec plusieurs équipes de chercheurs provenant d'universités de sociologie et de criminologie.

Afin de capter le sentiment d'insécurité dans toute sa diversité, les chercheurs ont mis en place des processus d'écoute dans 34 lieux en Belgique. Le but était de sélectionner des lieux assez différents, certains considérés comme insécurisant, d'autres sans histoires.

Ainsi, des adolescents (dans leurs écoles ou ailleurs), des personnes âgées, des citadins de tout horizon et milieu social et des ruraux ont été interrogés. Des travailleurs aussi, comme des chauffeurs de bus qui sont souvent exposés à des actes de vandalisme ou agressions, ont pu être entendus.

Dans chacun des 34 lieux il a été mis en place un groupe de parole. Lors de ces réunions, dans lesquelles un équilibre est effectué entre les sexes, les âges et les origines, chacun a pu faire part de son expérience et de son point de vue sur le sentiment d'insécurité. Si les réunions de groupes n'étaient pas suffisantes, ces dernières ont été remplacées ou du moins complétées par des entretiens individuels.

Les animateurs se contentaient d'écouter et de recenser les paroles des participants. En revanche ces derniers étaient invités à dialoguer entre eux afin de créer un échange.

C'est ainsi près de 1200 pages de textes qui ont été rédigées par les chercheurs pour ensuite en extraire les interventions les plus pertinentes, tout en évitant quelque forme de censure afin de respecter la liberté d'expression de chacun.

La fondation est même allée au-delà du simple processus d'écoute en lançant des appels à projet auprès d'associations, écoles et entreprises pour tenter de lutter contre le sentiment d'insécurité. La fondation a par la même octroyé une aide de 1250 à 5000 euros à une centaine de projets.

Section 2 : Les moyens mis en œuvre par les institutions

Il existe un large éventail de démarches institutionnelles visant à recueillir la parole des citoyens, qui peuvent déjà faire part de leurs doléances par le biais de courriers aux élus ou encore de pétitions. Loin d'être parfaits, ils ont tout de même l'avantage d'accorder une certaine légitimité à la parole des habitants qui vivent sur le territoire au quotidien et notamment, et c'est ce qui nous intéresse ici, dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

Nous avons, préalablement, déjà fait mention des enquêtes de population avec l'enquête « Cadre de vie et sécurité » ou encore celle concernant uniquement la région Île-de-France qui sont des outils fort intéressants et incontournables pour étudier d'un côté le sentiment d'insécurité et de l'autre donner directement la parole aux résidents. Penchons-nous alors sur d'autres moyens qui d'une part contribuent à la démocratie et participation locale (**Paragraphe I**) pour nous intéresser ensuite à d'autres moyens plus tournés vers le dialogue direct (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : La démocratie locale

Alors que certains dispositifs ont pour seule vocation de consulter la population locale (A), d'autres franchissent une étape supérieure en la faisant directement participer (B).

A) Les consultations

Le premier dispositif concerne la consultation locale. Créée par la loi du 13 août 2004, cette loi introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) une section nouvelle, intitulée « consultation des électeurs¹²⁵ ». Cette loi permet de généraliser à l'ensemble des collectivités territoriales « la possibilité de consulter leurs électeurs sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci¹²⁶ ».

L'initiative de la demande peut émaner des électeurs eux-mêmes et c'est ensuite une assemblée délibérante qui prendra la décision de l'organiser. Toutefois, cette consultation porte bien son nom en ce qu'elle ne constitue qu'une simple demande d'avis et n'est en aucun cas contraignante pour l'autorité administrative.

Étudions de plus près deux consultations, l'une portant sur l'opportunité de créer un service de police municipale et l'autre sur l'opportunité d'équiper ou non des policiers

¹²⁵ Article L1112-15 et suivants du CGCT

¹²⁶ <https://www.vie-publique.fr/fiches/20180-quest-ce-quune-consultation-locale>

municipaux d'armes à feu. Les informations suivantes se trouvent dans un rapport rendu par l'institut d'aménagement et d'urbanisme, effectué par la sociologue Malochet Virginie ¹²⁷.

En juin 2011, à l'initiative du maire de la Courneuve (commune de Seine-Saint-Denis), est posée aux habitants la question de savoir s'ils souhaitent la création d'une police municipale et, afin qu'elle puisse être financée, une augmentation des impôts ou la baisse des prestations municipales. Seulement 9,2% des inscrits votent majoritairement non (53%). Malgré tout, cette création verra tout de même le jour à la suite de la réélection du maire deux ans plus tard.

En octobre 2015, à Beauvais et dans un contexte d'état d'urgence terroriste, le maire propose aux électeurs de choisir s'ils souhaitent armer ou non les policiers municipaux. Seulement 18,6% des électeurs participent et pour la grande majorité (67%), c'est le « non » qui l'emporte. Malgré une pétition de la part du syndicat de police, la maire décide de s'en tenir aux résultats de la consultation et donc de ne pas accepter ladite pétition.

Un dernier cas intéressant concerne celui de Sarcelles en octobre 2016. Malgré un très faible nombre de votants (761 votants pour 58 000 habitants¹²⁸), la majorité souhaite le port d'une arme à feu pour la police municipale. Pour autant, le maire déclarera dans un journal que « le taux de participation est faible, certes. Mais c'est la démocratie ; il y a tout de même plusieurs centaines de personnes qui se sont déplacées pour voter et donner leur avis¹²⁹ »

B) Les référendums locaux

Ce dernier existait déjà mais c'est à partir d'une révision constitutionnelle de 2003¹³⁰ que le référendum local décisionnel a été ouvert à tous les échelons de collectivité. « Il permet aux électeurs d'une collectivité territoriale, sous certaines conditions, de décider par

¹²⁷ Malochet Virginie / *La participation des citoyens en matière de sécurité locale. Diversité des regards et des modes d'implication* / IAU îdF / 2017

¹²⁸ La participation était ouverte à tous habitants de Sarcelles, âgés de 18 ans ou plus et sans condition de nationalité.

¹²⁹ « Sarcelles : 60% de "oui" pour une police municipale armée », Le Parisien, édition du Val d'Oise, 9 octobre 2016

¹³⁰ Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet concernant une affaire locale (par exemple, la création d'une police municipale ou le choix du nom des habitants...).¹³¹»

Pour que le projet soumis au référendum local soit accepté automatiquement, il est absolument nécessaire qu'au moins la moitié des électeurs inscrits participent au scrutin, et que ce dernier recueille plus de 50% des voix. Ainsi, la collectivité locale se devra d'appliquer le projet. A savoir que seul le pouvoir exécutif est compétent pour proposer à une assemblée délibérante l'organisation d'un référendum et qu'il ne doit en aucun cas outrepasser sa compétence.

Dans la pratique, l'usage du référendum local demeure très rare et d'autant plus dans le domaine de la sécurité. Nous pouvons toutefois faire mention de deux exemples qui semblent pertinents.

Le premier concerne la commune de Liévin dans le Pas-de-Calais. En 2016, la question « êtes-vous favorable à la création d'une police municipale » est posée lors d'un référendum. Avec un taux de participation inférieur à 20%, la réponse qui en ressort est « oui » pour 62% des suffrages exprimés. Le maire a ainsi fait droit de leur demande, même si rien ne l'obligeait.

Un dernier exemple, peut être moins impactant que les précédents mais néanmoins intéressant concerne le référendum sur la création d'un centre éducatif fermé (CEF) en octobre 2020 dans la commune du Chaffaut (Alpes-de-Haute-Provence). Sur 398 votes exprimés, le « non » l'emporte avec 79,4% des voix. La maire s'est donc engagée à respecter la décision de ses habitants.

Paragraphe II : Des moyens davantage tournés vers le dialogue

La consultation tout comme le référendum sont deux dispositifs institutionnels fort intéressants mais leur trop faible utilisation amoindrit leur pertinence et efficacité. Fort heureusement, d'autres dispositifs sont mis en place par les élus locaux et d'autres infrastructures et sont principalement axés sur la discussion, en privilégiant la rencontre

¹³¹ <https://www.vie-publique.fr/fiches/20178-en-quoi-consiste-le-referendum-local>

directe avec la population. On peut ainsi trouver des espaces de discussion collective (A), qui peuvent parfois se décliner en conseils de quartier (B).

A) Les espaces de discussion collective

Dans les villes, les élus peuvent mettre en place des réunions publiques pour discuter des questions de sécurité et y convier par exemple des fonctionnaires de police et ainsi aborder des thématiques bien précises. C'est notamment ce qui s'est passé en 2014 à Achères dans les Yvelines où la mairie a organisé des réunions pour annoncer la création d'une police municipale.

« L'adjointe au maire chargée de la prévention et de la sécurité explique ainsi avoir « voulu revenir vers les habitants pour détailler ce point précis du programme et leur donner toutes les informations, échanger avec eux, prendre les observations qui pouvaient être faites pour dimensionner le futur service de police municipale par rapport aux attentes des habitants ¹³²»

Nous le savons, les transports sont excessivement créateurs de peur chez ses utilisateurs, c'est donc pourquoi la SNCF a mis en place des « forums » et des « rencontres sûreté » comme nous l'apprend le rapport évoqué supra¹³³. Ainsi, les usagers peuvent échanger sur leur expérience dans les transports, et le dialogue peut même continuer sur le blog en ligne dédié spécialement, qui profite énormément aux usagères.

Pour la responsable sûreté des lignes Transilien¹³⁴, « l'idée, c'est plutôt de faire un état des lieux de leur vision sur la sûreté – c'est-à-dire qu'on leur donne la parole. Ensuite, de croiser cette vision avec notre propre analyse. Pour, finalement, rassembler cette communauté, coconstruire avec elles certaines solutions, faire émerger des axes d'amélioration de la sûreté et de lutte contre le sentiment d'insécurité. C'est un pendant, un peu, des marches exploratoires, mais d'une autre façon.¹³⁵ »

Il existe aussi une autre pratique, certes moins institutionnalisée que toutes les précédentes, pourtant novatrice et pleine de bonnes intentions. Il s'agit d'une pratique de la

¹³² Malochet Virginie, *op. cit.*

¹³³ *Ibid*

¹³⁴ Nom de réseau de trains de banlieue. Concerne les gares d'Île-de-France.

¹³⁵ *Ibid*

part des bailleurs sociaux¹³⁶ qui consiste à discuter avec les locataires des éventuels problèmes liés à la tranquillité résidentielle. Pour ce faire, l'office public pour l'habitat de Calais organise et anime par exemple des petits déjeuners citoyens qui permettent d'ouvrir le dialogue et écouter les revendications. D'après les dires de la directrice du département sécurité de l'Union sociale pour l'habitat (USH), c'est une pratique qui fonctionne bien même si elle rencontre quelques difficultés à s'implanter dans les quartiers à risques, comme ceux gangrenés par le trafic de stupéfiant dans lesquels les habitants craignent souvent de prendre la parole, appréhendant le fait de subir des représailles. La peur est alors de laisser tomber ces habitants dans la crainte et le silence total.

B) Les conseils de quartier

L'article L2143-1 du CGCT prévoit que dans les communes de plus de 80 000 habitants, le conseil municipal se doit de fixer le périmètre de chacun des quartiers contenus dans la ville. Ainsi, « Chaque quartier est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement. Ces conseils peuvent être consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Par ailleurs, le maire peut associer ces conseils aux actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.¹³⁷ »

Le principe est simple, permettre à tous les habitants de pouvoir participer à la vie de leur quartier tout en donnant leur avis. Lorsque des difficultés sont rencontrées pour la mise en place d'un tel dispositif, les collectivités territoriales peuvent compter sur l'aide et l'assistance du forum français pour la sécurité urbaine¹³⁸ (FFSU).

Prenons le cas de la ville de Lille qui, à la différence des autres villes de France, possède depuis déjà plusieurs années des Conseils de quartier (au nombre de 10), précisément 24 ans avant que cela ne devienne obligatoire pour les communes de 80 000

¹³⁶ Ce sont des propriétaires de biens immobiliers qui louent à des ménages modestes contre un loyer modéré (HLM).

¹³⁷ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/les-conseils-de-quartier>

¹³⁸ Association de plusieurs collectivités territoriales dont l'objectif est de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine tout en essayant de garder un fragile équilibre entre prévention, sanction et cohésion sociale. Extrait consultable ici : <https://ffsu.org>

habitants. Ces derniers sont présidés par un élu municipal, lui-même placé par la maire de Lille (Martine Aubry). Pour un mandat renouvelable de 3 ans, 30 conseillers¹³⁹ siègent dans chaque Conseil.

« Le Conseil de quartier se réunit environ une fois par mois hors vacances scolaires, principalement dans la Mairie de quartier. Ces séances font l'objet de débats, informations et propositions sur les projets du quartier, son animation, le lien social.¹⁴⁰ » Par ailleurs, chaque Conseil organise des Rendez-vous de quartier, une à deux fois par an et qui ont la particularité d'être publics et ouverts à tous.

Enfin, une autre déclinaison de ces Conseils de quartier existe et se nomme les Ateliers de quartier (ouverts à tous), qui prennent vie pour donner suite aux Rendez-vous de quartier en fonction des souhaits, besoins et demandes des habitants.

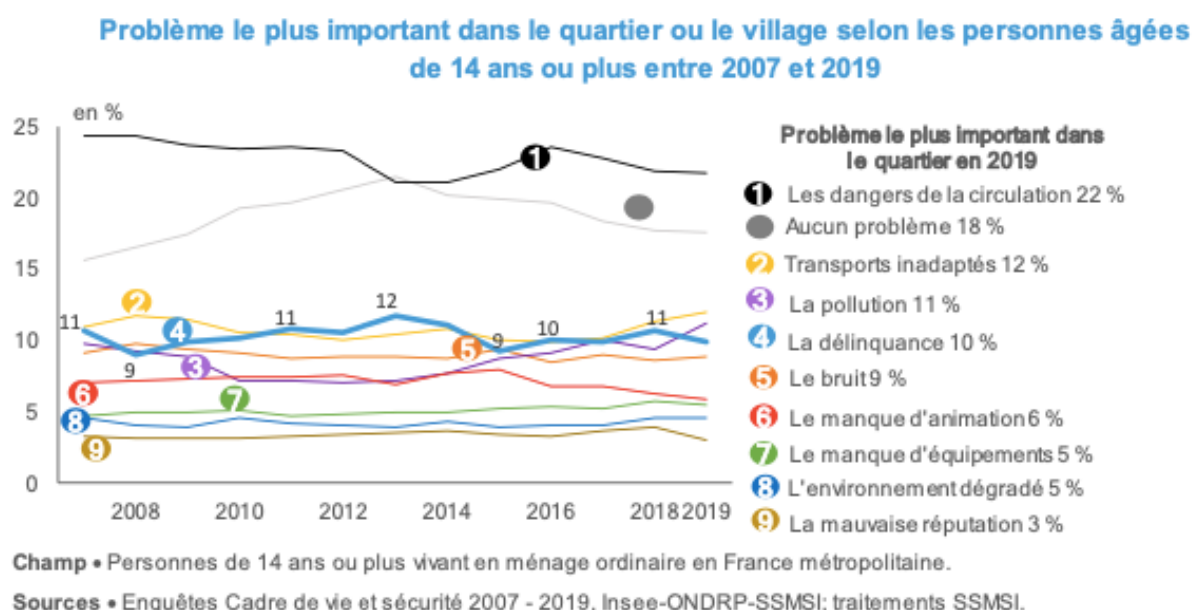
¹³⁹ 15 sont des citoyens volontaires, 5 représentent des groupes politiques et 10 sont tirés au sort.

¹⁴⁰<https://www.lille.fr/Participer/Participation-citoyenne/Conseils-de-quartier/Conseils-de-quartier-fonctionnement>

Chapitre 2 : Les apports tirés de ces dispositifs d'écoute

Après l'étude des données sur la criminalité, des enquêtes de victimation et du sentiment d'insécurité ; après l'observation de différents moyens, plus ou moins innovants, mis en place pour écouter le citoyen sur ses peurs, angoisses et préoccupations, ce chapitre aura pour vocation de relater et d'analyser ce qu'il s'en dégage.

Une partie de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » que nous avons volontairement laissée de côté porte sur la question « quel est le problème le plus important dans leur quartier ou village ? », voici ce qu'il ressort :



De tels résultats esquissent aisément l'apparition de certains points essentiels envers lequel il est nécessaire de se pencher, sans pour autant négliger d'autres facteurs importants. Nous parlerons ainsi dans un premier lieu des peurs personnelles (**Section 1**) pour ensuite aborder le cas des nuisances et incivilités (**Section 2**).

Section 1 : Les diverses déclinaisons de la peur personnelle

Des marches exploratoires à l'étude de la fondation Roi Baudouin en passant par le photolangage, un des facteurs qui génère le plus la peur et l'anxiété et qui ressort

systématique concerne l'agression (**Paragraphe I**). Toutefois, cette dernière ne revêt pas toujours un caractère violent et peut aussi se décliner sous la forme de nuisances et incivilités (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : La criminalité : première source d'alimentation du sentiment d'insécurité

La criminalité est un des éléments les plus générateurs de peur alimentant de ce fait le sentiment d'insécurité, d'autant plus lorsqu'elle nous rend directement victime (A) le tout s'inscrivant dans un contexte nouveau qui est celui du terrorisme (B).

A) La crainte d'une victimation personnelle

La criminalité occupe une place centrale lors du rendu des processus d'écoute, pourtant, il semble complexe de tirer une conclusion claire et précise de l'ensemble des témoignages car elle peut autant porter sur un vécu personnel, que sur le vécu d'une autre personne dans l'entourage. Cela peut tout aussi résulter des médias. Par ailleurs, le terme « criminalité » en lui-même n'est que très peu utilisé et surtout lorsqu'il s'agit de profanes¹⁴¹ et les individus préfèrent parler d'une forme bien plus précise de la criminalité comme le vol ou l'agression.

Prenons les infractions qui reviennent le plus souvent, sans toutefois établir de hiérarchie entre elles. Le vol, dans ses nombreuses déclinaisons est fréquemment mentionné par les individus.

C'est notamment le cas du vol avec violence, très préoccupant chez les personnes âgées par exemple (du fait de leurs vulnérabilités, vu *supra*¹⁴²) avec le redouté arrachage de sacs à main et constitue par-dessus tout une expérience fort traumatisante. Bien souvent, ces personnes souvent âgées arrivent à mieux relativiser la perte matérielle et son contenu plutôt que la peur éprouvée durant l'acte.

¹⁴¹ On englobe toutes les personnes qui ne sont pas professionnelles ou qui ont peu de connaissances en la matière.

¹⁴² Partie I, Titre II, Chapitre 1, Section 2, Paragraphe I, B)

Un des vols qui revient régulièrement est le vol avec effraction, autant du véhicule que du domicile ou commerce. D'ailleurs, deux commerçants, à travers l'enquête menée par la fondation du Roi Baudouin (vu *supra*¹⁴³), prennent la parole à la suite d'une série de casse qui a sévi à Menin en Belgique touchant par la même leur commerce. Pour eux, c'est indéniablement une expérience traumatisante. L'un a du mal à trouver le sommeil tandis que l'autre appréhende fortement une nouvelle infraction.

Enfin, une des plus grandes sources d'insécurité et qui revient très fréquemment est sans surprise la peur de l'agression sous ses multiples facettes. Bien généralement, une agression physique exerce une influence nettement supérieure sur le sentiment d'insécurité par rapport à tout ce qui concerne les biens. Si l'agression peut être personnelle, elle est aussi génératrice d'angoisse pour nos proches. C'est en l'occurrence le cas pour les agressions physiques extrêmes comme le viol ou la pédophilie. Cela revient souvent chez les mères¹⁴⁴ qui, elles-mêmes victimes ou seulement influencées par les médias¹⁴⁵, peuvent craindre pour leurs enfants.

B) Le terrorisme : une inquiétude récente

Pour le professeur en psychologie Claude Tapia, « on comprend aisément que le nombre croissant d'actes terroristes dans notre pays crée de la terreur, de la panique, des peurs individuelles ou collectives... » En effet, la peur du terrorisme apparait comme une source génératrice du sentiment d'insécurité et surtout lorsque la parole est donnée à des habitants vivant dans des zones à forte densité.

Cependant, elle demeure relativement faible, ce qui est d'autant vrai avant l'année 2015. En effet, malgré les attaques terroristes perpétrées par Mohammad Merah à Toulouse et Montauban en 2012, ainsi que de multiples agressions à l'arme blanche¹⁴⁶ et attentats déjoués les années suivantes, le terrorisme était loin d'être une préoccupation pour les Français. Ce n'est qu'à partir de 2015, à la suite des attentats contre Charly Hebdo et du

¹⁴³ Partie II, Titre I, Chapitre 1, section 1, Paragraphe II

¹⁴⁴ Le caractère anonyme et indétectable du prédateur sexuel est un facteur d'autant plus inquiétant.

¹⁴⁵ Nous l'avons déjà dit, la hausse de la diffusion des faits divers a engendré par la même une hausse des faits divers concernant des enfants.

¹⁴⁶ Le 25 mai 2013 un militaire a été agressé au cutter à la Défense (Paris) ; Le 15 novembre 2013, un homme armé d'un fusil s'introduit dans le hall de BFMTV.

Bataclan que la préoccupation et le sentiment d'insécurité lié au terrorisme a connu une très forte croissance et ce, sans baisse significative malgré l'absence d'actes terroristes d'envergure.

Paradoxalement, l'évaluation de la menace terroriste a quant à elle fortement baissé depuis 2016. Pour le Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), « Le sentiment d'insécurité généré par le terrorisme serait ainsi bien distinct du niveau de la menace. Il provient, d'une part, de la perpétration d'attaques d'envergure (comme l'ont été les attentats de janvier et novembre 2015, de juillet 2016), et d'autre part de la caisse de résonance donnée au phénomène par les discours médiatiques et politiques. »

Pour faire référence à notre partie sur les médias et leur impact sur les téléspectateurs, depuis 2015 nous sommes face à ce que l'on pourrait appeler une surmédiatisation en continue des actes terroristes qui ne traduirait plus des angoisses mais en créerait tout en les alimentant.

Paragraphe II : Les facteurs liés à l'environnement

Autres facteurs, qui ne causent pas d'agression directe pourtant non loin d'être négligeables, concernent l'environnement de la personne, ce qui l'entoure et dans lequel il évolue. Deux éléments ressortent très régulièrement des dispositifs d'écoute. Le premier, porte sur le délabrement des lieux publics, entraînant ce que l'on appelle « l'effet de la vitre brisée » (A), l'autre porte sur tout ce qui est relatif à sa sécurité routière (B).

A) L'effet de la « vitre brisée »

« Très inquiet. Rue des ... , c'est une rue où tout peut se passer. Il peut se passer n'importe quoi. Et je crois que pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de personnes qui y habitent, parce que dans cette rue, les maisons, ça devient tous des cafés. Et je crois qu'il y a des gens qui ne font pas attention parce que j'ai manqué 2 fois d'avoir le feu [...] c'est très sale et ça fait peur. Et la nuit, quand j'entends quelque chose je me réveille, j'ouvre la fenêtre.

Je dois voir ce qu'il se passe». Tels sont des propos qui témoignent d'une crise de confiance dans l'environnement¹⁴⁷.

Ainsi, dégradation du cadre de vie et sentiment d'insécurité sont bien souvent mis en corrélation par les participants des processus d'écoute et pour cause, nombreux sont les scientifiques tel que Hugues Lagrange, Martin Innes ou encore Giovanni Ferraro qui mettent en lien les signes de désordre avec la peur du crime.

La théorie la plus influente à ce sujet nous vient des chercheurs Wilson et Kelling¹⁴⁸ dite de la « vitre brisée ». Selon elle, des signes de dégradation matérielle et physique d'un quartier, symbolisée par des carreaux cassés que l'on ne répare pas, peuvent influencer directement le sentiment d'insécurité : d'une part parce que les gens ont tendance à voir dans ces marques de délabrement une absence de contrôle social et un désinvestissement de l'autorité publique, d'autre part parce qu'un environnement peu engageant pousse les citoyens à se replier sur leur espace privé et donc à laisser le champ libre à toutes sortes d'activités illicites.

En outre, l'effet insécurisant qui se dégage d'un environnement délabré peut entraîner une répercussion plus ou moins directe sur l'individu. Lorsque certains vont éprouver une peur physique, craignant pour leur propre intégrité, d'autres vont plutôt sentir de l'abandon couplée à de la frustration.

Pour ceux qui éprouvent une « violence physique », cela va concerner par exemple les maisons laissées à l'abandon ou du moins inhabitées et que l'on peut autant trouver dans les quartiers populaires que favorisés. Il peut tout à fait s'agir aussi de bouches de métro qui, couplées avec toutes les peurs s'y afférant (voir *supra*¹⁴⁹), vont créer le sentiment de se faire agresser par tout ce qui nous entoure, le tout parfois couplé avec notre imaginaire cinématographique¹⁵⁰.

Pour d'autres, l'insalubrité et l'abandon va causer une baisse de l'attractivité du quartier, entraînant de ce fait le remplacement de la population locale par une autre moins

¹⁴⁷ Photolangage sur les sentiments d'insécurité et de sécurité
www.cultures-sante.be

¹⁴⁸ Noble, Julien. « L'insécurité personnelle et ses variations : pour une analyse dispositionnelle », *Déviance et Société*, vol. 40, no. 3, 2016, pp. 251-272.

¹⁴⁹ Partie I, Titre II, Chapitre 1, Section 2, Paragraphe II

¹⁵⁰ Bien souvent, dans les films, des scènes d'agression se déroulent la nuit, dans des endroits où la fuite est difficile comme une bouche de métro.

désirée, dont on se méfie plus. Le tout va être couplé avec un sentiment d'abandon, avec pour responsable le désinvestissement des acteurs locaux (police, collectivité).

B) L'insécurité routière

Les dangers de la route représentent une grande source d'anxiété et de peur chez les individus, et cette dernière se reflète d'ailleurs à travers l'enquête CVS et les Conseils de quartier. Ceci est en partie dû à l'accroissement du nombre de voitures en circulation, à l'intensification du trafic et au comportement de conduite agressive et excessive que peuvent adopter certains automobilistes. Les individus de tout âge, peu importe le sexe, se sentent concernés par cette peur même si elle demeure tout de même plus forte chez les personnes âgées¹⁵¹ et les personnes accompagnées d'enfants.

Penchons-nous sur une étude, portant sur l'accidentologie des piétons, menée par l'observatoire régional de la sécurité routière dans la région Auvergne-Rhône-Alpes¹⁵². Cette dernière a pour enjeu de mesurer le nombre de piétons victimes de la circulation, tout en excluant les accidents de piétons seuls, sans l'intervention de véhicules.

« En 2018, 55 piétons ont été tués, représentant ainsi 14 % de la mortalité routière en Auvergne- Rhône-Alpes.¹⁵³ » Par ailleurs, la même année, 415 piétons ont été gravement blessés.

On comprend alors aisément pourquoi il s'agit d'une réelle source d'angoisse. Celle-ci est aussi exacerbée lorsque les individus ont tendance à se déplacer à vélo, les pistes cyclables étant souvent étroites voir même inexistantes.

« Biclou » qui signifie bicyclette, est le titre d'une grande série en vidéo lancée en 2020 par *Le Parisien* et qui a pour objet, entre autres, de tester les pistes cyclables de plusieurs grandes villes françaises et d'en donner un constat. Il s'en dégage que trop peu de villes disposent d'infrastructures adaptées pour les cyclistes et que bien souvent ces derniers sont constamment en insécurité.

¹⁵¹ Cette peur va de pair avec l'affaiblissement des facultés physiques et notamment réactionnelles.

¹⁵² Observatoire régional de sécurité routière. « L'accidentologie des piétons ».

<https://www.rhone.gouv.fr/content/download/37612/209585/file/plaquette%20piétons%20V2.pdf>

¹⁵³ *Ibid*

Un phénomène récent, qui intéresse et inquiète autant les usagers de la voie publique que les autorités, sont les rodéos urbains. Cette pratique consiste à rouler à pleine vitesse, souvent à moto tout en troublant la sécurité et la tranquillité des riverains. La rédaction de *France info*, dans un article du 10 février 2022, relatait ces faits :

« Des parents ont perdu leur fille il y a six mois. En pleine nuit l'été dernier près d'Amiens (Somme), Julie 21 ans, assiste à un rassemblement de voiture. L'un des conducteurs l'a percuté en roue arrière et la jeune fille décèdera quelques heures plus tard à l'hôpital. "On ne peut pas l'accepter", dit le père de la jeune fille.¹⁵⁴ »

Section 2 : Nuisances et incivilités

Plusieurs comportements sont accusés de nuire à la vie en société et d'alimenter le sentiment d'insécurité. Les formes sont diverses et peuvent aller du simple désagrément non punissable de type attroupements de jeunes, à des infractions mineures comme des actes de vandalisme ou tapage nocturne, rentrant dans le domaine de l'incivilité¹⁵⁵. Ces agissements concernent presque exclusivement les jeunes, créant de ce fait un choc de culture avec les anciennes générations (**Paragraphe I**). Le sentiment d'insécurité apparaît alors comme un phénomène auquel même la police ne semble pas pouvoir répondre surtout en fonction de certains lieux (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : Un choc de culture intergénérationnel

Il arrive parfois qu'incivilité et délinquance soient difficilement distinguables, causant quoi qu'il en soit toutes sortes de nuisances pour les personnes qui y sont exposées. Bien souvent, de tels agissements sont propres à des bandes de jeunes (A) qui peuvent parfois même s'adonner à des activités illicites bien plus graves comme celles liées à la drogue (B).

¹⁵⁴ La rédaction, 10/02/2022 "Rodéos urbains : le défi des autorités pour y mettre fin". *France info* https://www.francetvinfo.fr/societe/securite-routiere/rodeos-urbains-le-defi-des-autorites-pour-y-mettre-fin_4954392.html

¹⁵⁵ Le dictionnaire *Larousse* définit l'incivilité comme un manquement aux règles du comportement en société (grossièreté, agressivité).

A) Les bandes de jeunes

Pour reprendre les propos de Manuel Boucher, professeur en sociologie, « cette période, l'adolescence, apparaît désormais comme particulièrement dangereuse pour l'ordre social puisque séparée des rites sociaux d'initiation tolérés par l'ancien monde intégré des adultes¹⁵⁶ ».

Le professeur entend par là que les jeunes, dans leur construction, vont se comporter d'une manière telle qu'elle ne va pas être comprise ou tolérée par leurs aînés.

Bien souvent, ces jeunes se réunissent sous la forme de « bandes » dont chacun a sa propre définition. Pour la police, une bande va plutôt prendre l'apparence d'un groupe organisé et structuré, dont la seule activité est la délinquance. Pour les médias, c'est avant tout un regroupement violent de jeunes. Enfin, pour la population, la notion de bande n'est pas claire : du regroupement bruyant de jeunes dans les cages d'escaliers aux grands trafiquants de drogues, les habitants ne font pas toujours la part des choses.

Cette incompréhension et ce manque de discernement de la part de la population va alimenter le sentiment d'insécurité qu'elle peut ressentir. Même si les jeunes ne font rien de mal, leur simple présence dans l'espace public couplé à leur oisiveté va déranger les passants qui se demandent s'il ne va pas leur arriver quelque chose. Parfois, leur attroupement en grand nombre va même donner l'impression qu'ils sont les « maîtres des lieux », créant le sentiment d'être dans un territoire occupé et dominé par ces jeunes.

Sans que ce soit des actes d'une grande gravité, les petits actes d'incivilité du quotidien sont parfois nombreux et dérangeants. En se rendant sur le site internet du premier bailleur social public des Bouches-du-Rhône, 13 habitats, nous apprenons par exemple que 138 491 réclamations ont été faites l'an dernier, dont 4 251 concernent des incivilités. C'est grâce à un centre d'appel client (créé en 2007) permettant aux locataires de remonter leurs doléances que ces données ont pu être enregistrées. Plus précisément, « les nuisances sonores, diurnes et nocturnes, représentent 25% des réclamations incivilités ; les troubles de

¹⁵⁶ Boucher, Manuel. « Le retour des « bandes » de jeunes ? Regards croisés sur les regroupements juvéniles dans les quartiers populaires », *Pensée plurielle*, vol. 14, no. 1, 2007, pp. 111-124.

voisinage 19% ; et les jets d'ordures non autorisés 12%¹⁵⁷ ». De tels actes sont majoritairement commis par des adolescents ou du moins des jeunes adultes.

Prenons le cas des transports en commun, très fréquentés par ce type de population. Il s'avère que les jeunes peuvent y avoir un comportement dérangeant allant même jusqu'à insécurisant, surtout lorsqu'ils sont nombreux à les emprunter. La parole a été donnée à un chauffeur de bus via le dispositif d'écoute mis en place par la fondation Roi Baudouin et ce dernier relate que le simple fait d'avoir 10 à 15 jeunes dans le bus peut créer un sentiment d'insécurité, à cause de l'effet de groupe. Qui plus est, il n'est pas rare de les voir importuner de jeunes filles et dames âgées.

Ces actes, bien que dérangeants et alimentant indéniablement le sentiment d'insécurité, demeurent toutefois de faible gravité. Le problème prend d'autres proportions lorsque ces groupes de jeunes s'adonnent à des activités illicites comme le trafic de stupéfiant.

B) Le trafic de stupéfiants et la toxicomanie

Le reporter spécialisé dans le banditisme et la police Frédéric Ploquin l'affirme : « La drogue va être le problème numéro 1 en matière de lutte contre l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité¹⁵⁸ ». En effet, les « points de deal¹⁵⁹ » se multiplient dans toute la France et on en dénombrait près de 4000 en 2020. La plupart du temps, ces deniers sont installés dans des halls d'immeubles investis de force et contre l'avis de ceux qui y vivent.

Pour mieux comprendre la situation, tournons-nous vers une résidence devenue un point de deal à Pantin (Seine-Saint-Denis). Les parties communes d'une résidence ont été réquisitionnées par des trafiquants de drogue. Les messages de menace inscrits dans le hall placent les habitants dans une situation délicate, les contraignant à se plier au bon vouloir des dealers pour ne pas subir de représailles.

¹⁵⁷ <https://www.13habitat.fr/tranquillite-inciviles-et-lien-social>

¹⁵⁸ Chevally, Florian, 3/05/2022, « Insécurité : comment lutter contre le trafic de drogue et le sentiment d'abandon ? » *BFM avec RMC*

https://rnc.bfmtv.com/actualites/politique/insecurite-comment-lutter-contre-le-traffic-de-drogue-et-le-sentiment-d-abandon_AV-202205030210.html

¹⁵⁹ Selon le Ministère de l'Intérieur, un « point de deal » est un lieu de vente de produits stupéfiants installé sur la voie publique où la présence des dealers est quotidienne.

De plus, comme le relate le quotidien numérique *La voix du Nord*, « Cadres supérieurs, artistes ou familles modestes se mélangent dans cette résidence. Et ils se retrouvent contre leur gré au cœur d'un trafic avec son lot de nuisances. Les escaliers de leur immeuble sont imprégnés d'une forte odeur d'urine. Paquets de cigarettes ou bouteilles de soda complètent ce sordide tableau.¹⁶⁰ »

Les nuisances procurées par les trafics de stupéfiants sont souvent mentionnées lors des Conseils de quartier, et davantage dans les quartiers précaires déjà confrontés à de multiples problématiques. Parfois ce n'est pas tant les « points de deals » qui dérangent mais plutôt les consommateurs de drogues qui jonchent les rues.

C'est en effet ce qu'il se passe à porte de la Villette dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Plusieurs consommateurs de crack se sont installés dans un square, tristement surnommé « la colline du crack ». Initialement c'était un espace vert fréquenté par les riverains dans lequel désormais les passant baissent les yeux et accélèrent le pas pour éviter de se faire interpeller. Étant déjà un quartier pauvre, cette fréquentation ne fait rajouter « de la misère à la misère et de l'insécurité à l'insécurité¹⁶¹ » pour certains.

Paragraphe II : Une police jugée inefficace et insuffisante et des lieux plus insécures que d'autres

Les forces de l'ordre n'échappent évidemment pas à quelques remontrances de la part des participants aux processus d'écoute, jugées par moment insuffisantes ou inutiles conduisant à une insatisfaction (A), le tout couplé à des lieux et horaires plus insécures que d'autres (B).

¹⁶⁰ La rédaction, 28/04/2022. « A Pantin, le quotidien d'une résidence devenu un point de deal », *La Voix du Nord*
<https://www.lavoixdunord.fr/1172244/article/2022-04-28/les-gens-ont-peur-pantin-cohabitation-forcee-entre-residents-et-dealers-de>

¹⁶¹ Baudry, Caroline, 25/09/2021. « « Pourquoi on nous méprise ? » : la colère des riverains après l'évacuation des toxicomanes », *Europe 1*
<https://www.europe1.fr/societe/pourquoi-on-nous-meprise-la-colere-des-riverains-apres-levacuation-des-toxicomanes-4068338>

A) Une insatisfaction à l'égard de la police

Avant de se pencher plus en profondeur sur la police en elle-même, sur son rôle et ses activités, il est utile d'observer ici l'avis que s'en fait la population. De manière globale, si l'on en croit les chiffres de l'enquête nationale sur la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure (EQP19, rendue le 31 mars 2020) réalisée par les chercheurs de l'université Savoie Mont-Blanc¹⁶² et résolument affirmés par l'ancien ministre de l'intérieur Christophe Castaner, 85% des 48 134 personnes interrogées ont une opinion positive ou très positive de la police nationale et de la gendarmerie.

En vérité, ces chiffres sont à nuancer car comme nous l'apprend le journal *Libération*, « cette enquête ne s'est pas fondée sur un tirage au sort mais sur une démarche proactive de répondants volontaires¹⁶³ ». Il est alors utile une fois de plus de se tourner vers l'enquête CVS de 2019¹⁶⁴ qui comporte une question concernant sur la perception que les citoyens ont de la police. 61% des personnes âgées de 14 ans et plus la jugent très satisfaisante ou satisfaisante contre 31% qui la jugent peu ou pas du tout satisfaisante.

D'autre part, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) avait, en 2018, publié une étude¹⁶⁵ en ce qui concerne l'avis des citoyens à la fois sur l'action locale de la police et sur sa présence. Ce qu'il en ressort est assez parlant. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), 44% des sondés jugent l'action locale des forces de l'ordre « plutôt pas efficace », déplorant par la même la trop faible présence de policiers dans les cités. Pour l'ancien chef de l'ONDRP, Christophe Soulez, « au-delà de la césure entre villages et agglomérations, l'appréciation est beaucoup plus sévère dans ces quartiers-là, très ciblés par l'économie souterraine, le trafic de stupéfiants et par des incivilités du quotidien sur lesquelles les policiers ont peu de prise¹⁶⁶ »

¹⁶² <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Enquete-nationale-sur-la-Qualite-du-lien-entre-la-Population-et-les-forces-de-securite-interieure>

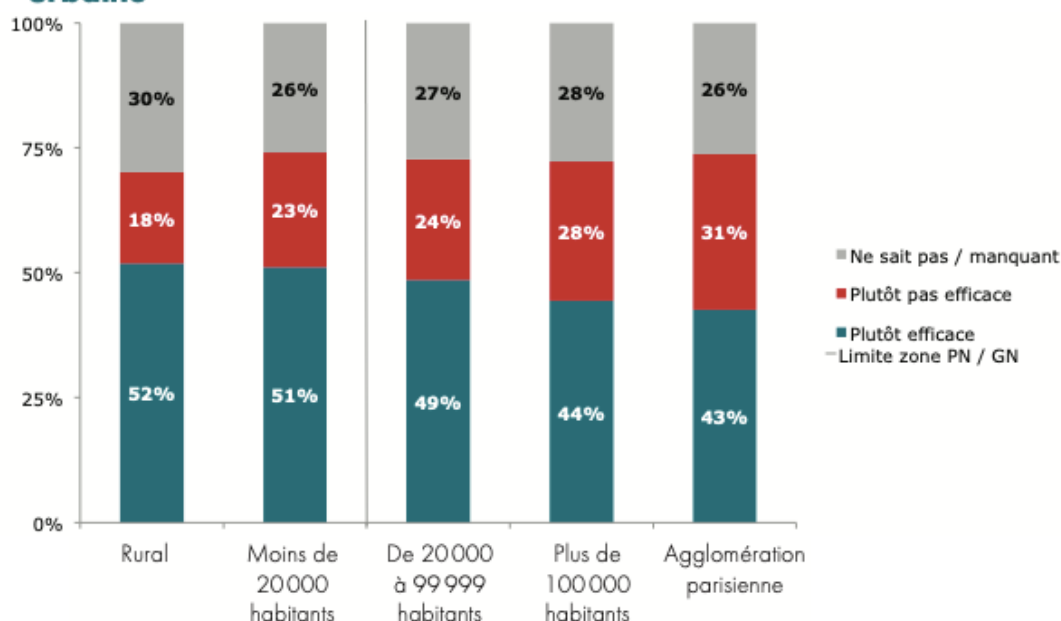
¹⁶³ Condomines, Anaïs, 11/06/2020. « 85 % de la population est-elle satisfaite de la police comme l'affirme Christophe Castaner ? » *Libération*
https://www.liberation.fr/checknews/2020/06/11/85-de-la-population-est-elle-satisfaite-de-la-police-comme-l-affirme-christophe-castaner_1790831/

¹⁶⁴ Rapport CVS 2019

¹⁶⁵ D'Arbois de Jubainville, Hugo, 23 avril 2018. FlashCrim n°13
https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/flash_13.pdf

¹⁶⁶ Égré, Pascale, 24/04/2018. « Les quartiers sensibles veulent plus de policiers ». *Le Parisien*
<https://www.leparisien.fr/faits-divers/les-quartiers-sensibles-veulent-plus-de-policiers-24-04-2018-7680774.php>

② Evaluation de l'action de la police ou de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance dans le quartier ou le village, en fonction de l'unité urbaine



Champ : Personnes âgées de 14 ans et plus et résidant en France métropolitaine
 Source : Enquêtes CVS (2008 - 2017), Insee - ONDRP - SSMSI, traitement ONDRP

Autre chiffre parlant, 32% des habitants estiment que la présence locale des forces de l'ordre est insuffisante, et pour 15% inexistante alors qu'elle devrait être nécessaire¹⁶⁷. De plus, il est démontré que le sentiment d'insécurité est davantage éprouvé lorsque l'évaluation des forces de l'ordre est négative. En effet, quand la présence locale est jugée insuffisante, 36% des habitants ressentent de l'insécurité. A l'inverse, quand les individus estiment que la présence locale est suffisante, seuls 14% d'entre eux déclarent se sentir en insécurité.

Le sentiment d'insécurité serait alors lié, en outre, à l'évaluation des forces de l'ordre.

B) Des lieux et horaires les plus insécures que d'autres

Tous ce qui a pu ressortir à la suite des dispositifs d'écoute, à savoir la peur d'une victimation personnelle, du terrorisme, de toutes sortes de nuisances et incivilités va être

¹⁶⁷ D'Arbois de Jubainville, Hugo. *op. cit.*

exacerbée et ainsi renforcer le sentiment d'insécurité en fonction du lieu et du moment de la journée.

Le domicile apparaît pour la grande majorité des personnes comme l'endroit le plus sécurisant et sécurisé. Les premiers à se sentir le plus en sécurité à leur domicile sont les personnes âgées, si bien que parfois il arrive que ces dernières se replient dans leur sphère privée jusqu'à ne presque plus sortir de chez elles. Cet effet est accentué lorsque la personne est veuve.

Le domicile est aussi un lieu permettant de mettre son enfant à l'abri du monde extérieur et des dangers qui s'y trouvent, ce qui en fait donc un lieu privilégié pour les parents.

Évidemment, et nous avons déjà pu l'évoquer à plusieurs reprises, le sentiment d'insécurité est nettement supérieur dans les milieux urbains comparé aux milieux ruraux. Cela suit l'analyse de Laurent Mucchielli, dont nous avons fait mention dans notre introduction, qui associe les grandes villes à l'anonymat où le manque d'interconnexions entre les individus alimente le sentiment d'insécurité.

Enfin, la nuit est souvent perçue comme le moment le plus insécure par les individus, avec une nette surreprésentation des femmes qui sont, à ce moment de la journée, toutes considérées comme vulnérables quelles qu'elles soient. Pourtant, Marylène Lieber, dans son ouvrage *Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ?* nous fait part d'un travail de recherche assez intrigant. La professeure de géographie Hille Koskela a, en 1999, étudié le sentiment d'insécurité des femmes dans la ville d'Helsinki (Finlande), ville dans laquelle les nuits d'été sont claires alors que les journées d'hiver sont sombres et courtes.

Étonnamment, « il s'avère que les femmes qui y vivent ne font aucune différence en termes de danger entre les nuits d'hiver et les nuits d'été. Ce n'est donc pas le manque de lumière qui incite les femmes à rester sur le qui-vive, mais la dimension sociale de la nuit.¹⁶⁸ »

¹⁶⁸ Lieber, Marylène. « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, no. 1, 2002, pp. 41-56.

Titre II / Les diverses solutions envisageables

Après avoir vu une liste non exhaustive de dispositifs permettant au citoyen de s'exprimer et de faire part de son sentiment d'insécurité ainsi que des causes susceptibles de l'alimenter (peur de l'agression, nuisances et incivilité, manque de présence de la police), il apparaît désormais utile de se pencher sur les moyens mis en œuvre, ou qui pourraient l'être, afin de le réduire.

Pour donner suite à nos observations et constatations préalables, notamment sur la police, il est aisé de penser que la population souhaite faire renouer des liens avec le pouvoir exécutif tout en faisant primer la prévention à la répression (**Chapitre 1**), le tout dans un environnement de vie repensé afin qu'il soit plus agréable à vivre (**Chapitre 2**).

Chapitre I : Moins de répression ; plus de prévention

La prévention est l'« ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal¹⁶⁹ ». Avant de pouvoir prévenir la population, il faut d'abord entrer en contact avec elle afin de pouvoir échanger, discuter et ainsi tisser des liens permettant d'établir une relation de confiance.

Le premier organisme supposé prévenir les citoyens sont les forces de sécurité (police, gendarmerie). Or aujourd'hui, et en particulier la police, ne semble plus remplir, ou du moins pas suffisamment, cette mission qui lui incombe : à la fois de réprimer mais aussi et surtout d'être là pour sa population, nécessitant alors à nos yeux une refonte de son organisation et de ses missions (**Section 1**). Mais la police nationale à elle seule ne saurait être suffisante et assez efficace sans le soutien et l'appui des acteurs locaux de l'exécutif (**Section 2**).

¹⁶⁹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prevention/63869>

Section 1 : Une refonte nécessaire de la police nationale

Cette section se consacrera tout particulièrement à la police nationale, sur son bilan actuel et le remaniement que l'on pourrait y faire. En effet, il n'est pas déraisonné de dire qu'aujourd'hui, la police ne répond plus aux besoins de la population (**Paragraphe I**) nécessitant conséquemment de revoir ses méthodes et sa façon d'agir. Réinstaurer une police de proximité (**Paragraphe II**) semble être la solution la plus adaptée au problème actuel.

Paragraphe I : Une police qui ne répond plus aux besoins actuels

D'après les sondages, les policiers bénéficient de manière globale d'une bonne image, pourtant, certaines franges de la population manifestent leur mécontentement pour des raisons diverses. Les personnes âgées vont déplorer un manque d'effectifs, tandis que les plus jeunes vont dénoncer une stigmatisation et un matraquage constant à leurs égards. Les campagnes, même si longtemps épargnées par cette problématique, ne le sont plus, tout comme les quartiers aisés.

Le problème provient de la police actuelle et des missions que lui ont été confiées, et dont il est nécessaire de dresser un bilan général (A), ce qui nous conduira à mettre en lumière les limites qu'elle rencontre (B).

A) Un bilan sur la police d'aujourd'hui et son futur

Ce n'est que depuis la loi du 3 juillet 1966 que la police nationale est devenue une institution unitaire, par le regroupement de la police parisienne et celle de province. « Depuis la réforme de 1995 (décrets du 9 mai 1995), ses personnels appartiennent à trois corps : conception et direction (commissaires et hauts fonctionnaires) ; commandement et encadrement (officiers) ; maîtrise et application (enquêteurs, gradés et gardiens de la paix).¹⁷⁰ » Depuis sa création, la police est censée protéger l'état tout comme assurer la sécurité de la population.

¹⁷⁰ Dieu, François. « Police nationale », Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique*. Presses universitaires de Grenoble, 2014, pp. 379-380.

Pour ce faire, la police dispose de différents services dont les missions peuvent varier. Ainsi, le service de police judiciaire s'occupera de la grande délinquance et de la criminalité, alors que le service de sécurité publique s'orientera plutôt vers des missions de police secours urbaines¹⁷¹, qui regroupe par exemple la surveillance de la circulation, de la voie et lieux publics. Elle est aussi chargée de lutter contre la petite et moyenne délinquance, de maintenir l'ordre et d'intervenir par exemple lors de différents familiaux ou de voisinage.

C'est tout particulièrement ce service de police qui est concerné par notre étude, étant celui qui côtoie au quotidien la population. Les effectifs, sont répartis entre départements puis entre circonscriptions de sécurité publique (CSP) selon plusieurs critères : en fonction de la population, du niveau de délinquance général, des tâches nécessaires.

En début d'année 2022, le Président Emmanuel Macron a présenté son bilan et ses projets pour les années à venir. Ainsi, il est prévu de créer plus de postes en supprimant des fonctions inutiles comme la garde des bâtiments publics ou encore la police des audiences afin de dégager 3 500 policiers et de les transférer sur la voie publique. Il a, par la même, annoncé « la création de 200 brigades de gendarmerie en milieu rural et d'une force d'action républicaine pour les quartiers afin de sécuriser ces quartiers et d'aider à démanteler les points de deal.¹⁷² »

Malgré de tels engagements qui, sur le papier, semblent prometteurs, le problème réside surtout dans la relation qu'entretient la police avec sa population, ceci découlant des modes de patrouilles et des méthodes d'intervention des forces de sécurité

B) Les limites de la police d'intervention

Un des problèmes que rencontre la police aujourd'hui, c'est sa tendance à la spécialisation. Autrement dit, dès qu'un nouveau type de délit ou de crime est identifié, un nouveau service va voir le jour afin de s'y occuper spécifiquement. Si cela peut sembler

¹⁷¹ <https://www.devenirpolicier.fr/metiers/intervenir-protger/policier-en-police-secours>

¹⁷² La rédaction, 10/01/2022. « Effectifs policiers, amendes forfaitaires, harcèlement de rue : ce qu'il faut retenir des annonces de Macron sur la sécurité ». *Le Parisien*
<https://www.leparisien.fr/faits-divers/effectifs-policiers-amendes-forfaitaires-harcelement-de-rue-ce-qui-faut-retenir-des-annonces-de-macron-sur-la-securite-10-01-2022-QLYAOHUN4RB6VCZIVHMOWMFR2A.php>

pertinent, en réalité, cela va plutôt avoir tendance à focaliser les policiers sur un objectif en particulier, tout en oubliant le reste. Ainsi, si la population réclame que l'on traite un type de crime ou délit précis, elle ne trouvera pas preneur s'il n'existe pas d'unité spécialisée au préalable. De ce fait, « la satisfaction de la population n'intervient pas dans le mode de gestion de ces micros-entités policières. On s'y satisfait de produire « ses » affaires que l'on cherche à élucider, sans trop de soucier des priorités fixées à l'extérieur.¹⁷³ »

Le second, c'est la modernisation entraînant un changement drastique des moyens de patrouille. En effet, au début du XXème siècle, les policiers sont à pied et affectés dans un secteur en particulier. Ceci leur permettait de développer un certain contact avec les habitants du quartier et faisaient ainsi partie intégrante de cet environnement. Mais avec la démocratisation de l'automobile et la recherche de l'efficacité d'intervention, le policier piéton a rapidement cédé sa place à la patrouille en voiture et ses avantages en termes de rapidité. Nous sommes passés du policier constamment présent au policier seulement réactif attendant un appel pour intervenir.

Les répercussions sont grandes, l'appareil s'est centralisé rompant ainsi tout liens avec sa population. Le policier est rapidement devenu un instrument purement répressif, délaissant peu à peu son humanité pour ne devenir que le bras armé de l'état, ayant pour seul objectif de traquer les délinquants et les ennemis de l'état.

Les propos de Christian Mouhanna, sociologue étudiant les organisations policières, la justice pénale et le milieu carcéral, reflètent on ne peut mieux cette idée : « la police française a depuis été utilisée comme un levier pour légitimer l'État et pour le défendre. Mais en faisant cela, et en imposant à tous les policiers, y compris ceux des commissariats, d'intégrer dans leur schéma de pensée cette lutte contre les ennemis de l'État, elle a fini par transposer celle-ci dans le champ de la sécurité au quotidien (...) La police et les préfets adoptent des discours de guerre. Autant d'indices qui montrent que le mélange entre service de sécurité publique et protection de l'État est très trop répandu.¹⁷⁴ »

¹⁷³ Mouhanna, Christian. « I - La police et le public : un rendez-vous manqué ? », , *La police contre les citoyens* ? sous la direction de Mouhanna Christian. Champ social, 2011, pp. 21-60.

¹⁷⁴ *Ibid*

Paragraphe II : Réinstaurer la police de proximité

Le lien primordial entre police et population semble être brisé depuis longtemps, nous conduisant à chercher comment le restaurer. La première piste, qui semble être la plus solide et réalisable se trouve dans la restauration d'une police dite de proximité et les biens faits qu'elle engendre (A). En attendant, la police sécurité du quotidien tente de pallier le manque qui ne fait que trop durer (B).

A) Les biens faits d'une police de proximité

« La police de proximité constitue un concept novateur, adapté à une véritable recherche du « vouloir vivre ensemble » autant dans son objectif, assurer la sécurité, que dans ses modalités, en harmonie avec lui.¹⁷⁵ » Le haut fonctionnaire Léon Garibaldi, spécialiste des questions de sécurité publique, de collectivités et de développement territoriaux ne tarit pas d'éloges envers la police de proximité et pour cause, le policier, en tant que « gardien de la paix », se doit d'être au contact de la population afin de mieux prévenir et anticiper les risques. Il peut aussi, par sa proximité avec les habitants, faire preuve d'initiative et user de son pouvoir de négociation pour éviter que s'envenime certaines situations tout en gardant un pouvoir de répression. C'est peut-être tout là l'enjeu du policier républicain après tout ; savoir susciter le respect autant que la crainte.

Pour ce faire, ce dernier se doit d'avoir une connaissance parfaite du terrain sur lequel il exerce sa fonction et de ce fait mieux mesurer sa force d'intervention. Ainsi, comme le rappelle si bien Léon Garibaldi, « Le policier de proximité est donc tout sauf un robot ou un « bisounours » ! La police de proximité est, par nature, fortement consommatrice d'effectifs et de formation. Elle repose davantage sur l'humain que sur la technologie. Elle exprime ainsi une culture de la sécurité fort différente de celle en vigueur actuellement.¹⁷⁶ »

Bien avant la police de proximité, dans les années 1970-80, les gouvernements avaient déjà mis en place le système de l'ilotage. Le policier se déplaçait presque

¹⁷⁵ Garibaldi, Léon. « Il est temps de réinventer la police de proximité », *Après-demain*, vol. 18, nf, no. 2, 2011, pp. 24-27.

¹⁷⁶ *Ibid*

exclusivement à pied, empruntait les transports en commun et n'exerçait que très peu son pouvoir répressif.

Ce n'est qu'à partir du colloque de Villepinte en 1997 que le gouvernement (de gauche) a créé la police de proximité. Cette réforme fut un réel succès, autant auprès des policiers que des habitants et élus locaux.

Malgré tout, l'arrivée de Nicolas Sarkozy en tant que ministre de l'Intérieur en 2002 va mettre un terme à la police de proximité ; ni Brice Hortefeux, ni Claude Guéant n'y reviendront. Pour le sociologue Laurent Mucchielli, « Le sarkozysme policier est une caricature du métier de policier, qui ne conçoit la régulation sociale que sur le modèle du rapport de force et de la violence. Il paralyse l'intelligence policière en l'enfermant dans une production statistique inadaptée, bureaucratique et bornée. Le sarkozysme policier consacre ainsi l'érection de la police contre les citoyens.¹⁷⁷ »

B) Une timide tentative de réinstauration avec la police sécurité du quotidien

Le 8 février 2018, le président de la République Emmanuel Macron a lancé la police sécurité du quotidien en érigeant le service du citoyen comme priorité. Sur la page internet du gouvernement, spécialement dédiée à la police sécurité du quotidien, le message est clair et sans équivoque : « Elle a pour objectif de faire reculer l'insécurité réelle et ressentie ainsi que d'accroître le niveau de confiance de la population envers les policiers et les gendarmes. La police de sécurité du quotidien est une police « sur mesure » qui s'adapte aux attentes de la population et aux besoins des territoires.¹⁷⁸ »

Pour ce faire, la présence de policiers et de gendarmes sur la voie publique a été considérablement augmentée avec en prime un mode d'action amélioré. Désormais, les patrouilles pédestres sont davantage mises en avant avec des brigades de contact ainsi que des unités en vélos. Le tout a pour but de rendre plus visibles les forces de sécurité et faciliter la prise de contact avec les habitants du secteur. Au préalable, un diagnostic de la sécurité

¹⁷⁷ Mucchielli, Laurent. « Comprendre (enfin) ce qu'est la police de proximité. 21 mars 2011 », , *Vous avez dit sécurité ?* sous la direction de Mucchielli Laurent. Champ social, 2012, pp. 37-39.

¹⁷⁸ <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2019-02-06/la-mise-en-uvre-de-la-police-de-securite-du-quotidien>

est prévu et doit faire intervenir « les élus, la préfecture et l'autorité judiciaire, mais aussi tous les acteurs de la sécurité et les représentants pertinents de la population.¹⁷⁹ »

Le gouvernement souhaite, avec cette réforme, retisser les liens qui unissent police et population, trop longtemps malmenés. Pour ce faire, il est indispensable de répondre à ses attentes. Ainsi a été mis en place divers types de patrouilles comme les patrouilles équestres ou encore des types de maraudes avec les travailleurs sociaux. Aussi, des réunions avec les habitants du quartier et les commerçants sont instaurées afin, entre autres, d'écouter les revendications de la population mais aussi de la sensibiliser aux actions de la police.

La lutte contre le trafic de stupéfiants et aussi une priorité : « des cellules de lutte contre les trafics, présidées par le préfet et le procureur, ont été mises en place dans les quartiers de reconquête républicaine, pour définir des stratégies de démantèlement des réseaux (stupéfiants, armes, prostitution, cigarettes en particulier) et améliorer l'articulation entre polices administrative et judiciaire.¹⁸⁰ »

Malheureusement, la police sécurité du quotidien a été relayée au second plan à la suite des nombreuses crises qu'a traversées le pays ; le mouvement des gilets jaunes, les manifestations contre la réforme des retraites ainsi que la pandémie du COVID 19.

Section 2 : Les acteurs locaux comme compléments et non substituts

Malgré les difficultés d'implantation rencontrées par la police sécurité du quotidien, les espoirs d'un rétablissement liens-population ne sont pas vains mais requièrent pour cela l'aide et l'assistance des acteurs locaux, à commencer par les maires (**Paragraphe I**) et leur pouvoir de police administrative générale, couplés à des services de prévention de la délinquance (**Paragraphe II**).

¹⁷⁹ <https://www.ihemi.fr/articles/police-de-securite-du-quotidien-approche-resolution-probleme-etude-copposq>

¹⁸⁰ Ibid

Paragraphe I : Les maires

A l'échelle communale, le maire dispose d'un pouvoir de police administrative et possède l'habilitation d'officier de police judiciaire. Il lui revient ainsi l'obligation d'assurer l'ordre public local en étant chargé de la police municipale et rurale. C'est particulièrement cette police municipale dont nous ferons état (A). Après avoir porté un regard sur son rôle et ses missions, il sera pertinent d'observer l'évolution qu'elle connaît ces dernières années qui l'éloigne de ses principes fondamentaux (B).

A) La police administrative générale

L'article 2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.¹⁸¹ » Pour ce faire, elle s'occupe par exemple de tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, l'éclairage, la propreté. Elle se doit aussi de maintenir la tranquillité publique en réprimant d'éventuels rixes. En somme, le rôle de la police municipale est large, la liste dudit article n'étant pas exhaustive.

En pratique, la police municipale se rapproche de ce que faisait la police de proximité, mais avec davantage un aspect préventif. Elle patrouille dans des périmètres prédéfinis à pied ou à vélo créant ainsi un contact direct avec la population. Cela lui permet aussi de repérer aisément tout dysfonctionnement sur la voie publique. Son rôle ne s'arrête pas là. Elle assure aussi la sécurité des écoles et régulant notamment la circulation aux abords, les marchés mais aussi les hôpitaux publics. Tout ce qui relève des stationnements gênants appartient également à la police municipale.

On observe ainsi que les missions qui incombent à cette police sont diversifiées et ses interventions en termes de tranquillité publique servent à imposer un environnement plus sûr aux habitants. Prenons à titre d'illustration le rapport d'activité de la police municipale marseillaise, en 2015 :

¹⁸¹ Article L2212-2

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029946370/

Tableau 3 : LES « INTERVENTIONS TRANQUILLITÉ PUBLIQUE » EN 2015

	Nombre	%
Perturbateurs	504	21,9
Évacuation marginaux	463	20,1
Ventes à la sauvette	378	16,4
Ivresse et consommation sur voie publique	141	6,1
Évacuation SDF	132	5,7
Évacuation skatteurs/jeux de ballons	127	5,5
Nuisances sonores	109	4,7
Infractions législation sur les stupéfiants	81	3,5
Occupation illicite du domaine public	73	3,2
Infractions législation sur les armes	55	2,4
Individus agressifs/virulents	53	2,3
Autres	190	8,2
Total	2 306	100

— ville de Marseille, rapports d'activité de la police municipale

Avec un sentiment d'insécurité élevé, les maires, au fil des années et en dépit de disposer de larges moyens d'intervention, sont venus réactiver et renforcer les pouvoirs de police liés à la tranquillité publique. C'est du moins le constat qu'ont pu faire les sénateurs François Pillet et René Vandierendonck lors d'un rapport d'information sur la police municipale¹⁸²

La police municipale est donc la police des citoyens, celle chargée d'assurer leur écoute et leur tranquillité. Étant sous le contrôle du maire, ce dernier joue donc un rôle primordial dans la lutte contre le sentiment d'insécurité. Malgré tout, les évolutions récentes que connaît la police municipale vient quelque peu noircir le tableau.

B) Une évolution qui l'éloigne de ses principes fondamentaux

Avec les années, les prérogatives de la police municipale ont augmenté, tout comme le nombre de ses effectifs. L'organisation aussi a été revue autant sur le niveau de recrutement, de l'encadrement que de la formation. Lorsqu'elle est bien gérée et travaille

¹⁸² Rapport d'information (n° 782, session extraordinaire de 2011-2012) de MM. François Pillet et René Vandierendonck au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, De la police municipale à la police territoriale : mieux assurer la tranquillité publique, septembre 2012.

main dans la main avec les équipages de police nationale, les résultats sont plus que positifs et donnent ainsi raison aux bienfaits de la police de proximité.

Le problème, c'est que les polices municipales coûtent cher. Conséquemment, « les communes les plus démunies, souvent celles qui connaissent le plus de délinquance, n'en sont généralement pas pourvues. En outre, sur les territoires les plus difficiles, la police municipale paraît moins indiquée que la police de proximité d'État.¹⁸³ »

Autre problème, et des plus récents, concerne la tendance au surarmement de la police municipale. Depuis les vagues d'attentats terroristes (Charlie Hebdo, Nice, Bataclan), de nombreux maires ont décidé d'armer¹⁸⁴ leur police municipale. Au vu du risque que présente une éventuelle attaque de ce type, la pratique ne semble pas déraisonnable, surtout lorsque l'on sait que certains policiers en ont déjà été victimes¹⁸⁵. Ainsi, dans les villes les plus peuplées de France, près d'un fonctionnaire sur deux est doté d'une arme à feu tout en sachant que ce chiffre est susceptible d'évoluer à la hausse. Seulement, cela ne semble pas suffisant et comme relaté dans un article du Figaro, ces derniers souhaitent « que les municipaux disposent d'armes longues, identiques aux nationaux.¹⁸⁶ »

L'effet pervers de ce surarmement est que la police municipale devienne une « police nationale *bis* » (L.Mucchielli, 2017) voire remplace progressivement les forces de sécurité nationale. D'autres craignent même un désengagement de leurs homologues nationaux, comme c'est le cas pour la mairie de Boulogne-Billancourt qui s'est vue amputée de 50 agents nationaux.

Ainsi, le risque est que police municipale et police nationale soient assimilées de façon qu'on ne puisse plus distinguer le rôle de chacune. Toujours plus de pouvoir judiciaire risque d'éloigner les policiers municipaux du terrain et de ce fait de la population. Enfin, la manque de formation effectuée par les agents municipaux concernant les armes à feu nous

¹⁸³ Garibaldi, Léon, *op.cit.*, page 24 à 27

¹⁸⁴ Nous parlons ici d'armes à feu et donc d'armes potentiellement mortelles.

¹⁸⁵ La policière Aurélie Fouquet tuée en 2010 ou encore Clarissa Jean-Philippe en 2015.

¹⁸⁶ Jacob Etienne, 28/09/2016, « Revolver, Taser, Flash-ball : comment sont armés vos policiers municipaux ». *Le Figaro*

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/09/28/01016-20160928ARTFIG00120-revolver-taser-flash-ball-comment-sont-armees-vos-polices-municipales.php>

conduit légitimement à craindre une éventuelle faute de service, qui n'aurait pour conséquence que d'aggraver la défiance de certains citoyens à leur égard.

Néanmoins, la police reste un bon outil de prévention qui ne saurait être pleinement efficace sans stratégie nationale et locale.

Paragraphe II : Une stratégie nationale qui se répercute à l'échelle locale

Pour l'année 2020-2024, le gouvernement a mis en place une stratégie nationale de prévention de la délinquance¹⁸⁷ pour donner suite à la concertation de plusieurs participants, comme des associations d'élus locaux. Services d'état, collectivités territoriales ainsi que des réseaux associatifs ont été mobilisés pour parvenir à l'édification d'une stratégie d'abord nationale (A) mais qui a vocation à se répercuter à l'échelle locale (B).

A) La stratégie nationale de la prévention de la délinquance

La stratégie gouvernementale est scindée en quatre axes :

Axe 1 : les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

Axe 4 : Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace

Le premier axe concerne donc les jeunes. Plusieurs mesures sont envisagées mais nous sélectionnerons celles qui nous paraissent les plus pertinentes et adaptées à notre sujet. Une première mesure consiste à identifier les facteurs de risque des jeunes et ceci de manière la plus précoce qu'il soit. Ainsi un public jeune est visé en repérant par exemple les enfants de moins de 12 ans qui sont en décrochage scolaire ou ceux qui sont connus pour des comportements problématiques et qui connaissent ainsi des difficultés d'insertion. Le but étant d'éviter un basculement dans la délinquance. La sensibilisation est évidemment au cœur du programme et cherche à s'installer dans le milieu scolaire afin d'avoir un meilleur

¹⁸⁷ Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/Tome-1-SNDP-INTERACTIF-1.pdf>

impact. Enfin, la sensibilisation face aux médias attire tout particulièrement notre attention, surtout lorsque l'on sait l'influence qu'ils peuvent avoir sur notre jeunesse.

Le second axe concerne les personnes vulnérables. Nous en parlions dans notre première partie, certaines personnes peuvent être plus vulnérables que d'autres face à l'insécurité. Le but ici est de mieux les repérer/identifier afin d'appliquer des mesures qui leur correspondent mieux. Cela passe par exemple par une évaluation personnalisée de la situation de chaque victime et d'ainsi déterminer ses besoins. Une mesure qui ressort tout particulièrement de cette stratégie nationale consiste en l'incitation au processus d'apaisement avec consentement préalable, qui n'est pas sans rappeler le principe de la justice restaurative¹⁸⁸.

Le troisième axe vise à préserver le sentiment de sécurité dans l'espace public. Pour ce faire, il cherche à impliquer la population afin qu'elle puisse participer et devenir actrice de la sécurité. Il est par exemple fait mention de développer les marches exploratoires avec l'accompagnement de bailleurs sociaux, ou encore le fait de plus consulter la population pour tout ce qui touche à des questions de sécurité.

Enfin, le dernier axe cherche à redynamiser la politique de prévention sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de décliner la stratégie nationale sur différentes échelles à savoir départementale et communale tout en améliorant leurs échanges et interconnexions. Cela passe également par un soutien financier qui permettra, en outre, de développer de nouveaux outils d'évaluation concernant l'ensemble de ces mesures.

Cette stratégie nationale comporte en tout 40 mesures dont nous avons pu voir un très bref aperçu. Le plus pertinent semble désormais d'étudier comme cela s'applique à l'échelle locale

¹⁸⁸ La justice restaurative permet la rencontre entre auteur et victime. Elle envisage le crime comme un acte contre la personne ou contre une communauté plutôt que contre l'État. La stratégie en fait d'ailleurs explicitement mention.

B) L'application de cette stratégie à l'échelle locale

La stratégie nationale va pouvoir s'appliquer à plus petite échelle via un Conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD). Ces Conseils ont été créés en 2002 puis consacrés par la loi du 5 mars 2007¹⁸⁹ et les rend obligatoire pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que dans les communes comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Il existe une déclinaison de ces CLSPD à l'échelle intercommunale, appelé Conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD).

Présidées par le maire, ses attributions sont diverses : il est par exemple consulté sur « la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.¹⁹⁰ » De nombreux acteurs le composent, à savoir des représentants d'associations, des établissements agissant dans le domaine de la prévention, de la sécurité. Y sont aussi présents des associations et représentants des forces de l'ordre.

La ville de Marseille dispose d'un CLSDP qui va être chargé de diriger et d'orienter le service prévention de la délinquance. A la tête de ce service se trouve Jean-Christophe Roux, officier de police. Il nous a été permis, au cours d'une entrevue donnée au sein de la préfecture de police de Marseille, d'en apprendre un peu plus sur l'articulation de ce Conseil et sur les mesures mises en place par celui-ci. Il faut tout d'abord savoir que ces mesures sont discutées autour de ce qu'il appelle une « table ronde » réunissant divers acteurs locaux, (policiers, maires, éducations nationale, voierie) et qui a lieu tous les 15 jours avec une liste de points à résoudre concernant les problèmes du quotidien.

La prévention est réellement le principe fondamental dans l'orientation des mesures qui vont être appliquées. On apprend ainsi que des « centres loisirs jeunes » sont mis en place afin de mettre en contact des fonctionnaires de police reconvertis en animateurs avec des jeunes.

¹⁸⁹ Loi prévention de la délinquance
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000615568/>

¹⁹⁰ <https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-publique/Prevention-de-la-delinquance2/Qu-est-ce-qu-un-CLSPD-CISPD>

Certaines associations vont par exemple faire de la prévention devant les boîtes de nuit, afin de sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool et de l'usage des stupéfiants. Une « hotline téléphonique » a aussi été installée à Marseille pour tout ce qui relève du domaine des violences faites aux femmes.

La liste est évidemment bien plus large mais nous permet tout de même d'avoir un petit aperçu de ce qu'il en est. Il s'en dégage alors une réelle volonté de se mettre au service de sa population et surtout de répondre à ses besoins en faisant de la coopération une force.

Chapitre 2 : Repenser l'espace public

Les théories de Jane Jacob et Oscar Newman vont faire de l'urbanisme et de l'environnement un point clef dans la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. La première, celle de Jane Jacob, estime que les rues vides font peur. C'est pourquoi elle préconise qu'il y ait plus de monde dans la rue. « Les usagers doivent se contrôler les uns les autres, souvent de manière inconsciente. Cela renforce une surveillance dite 'naturelle'.¹⁹¹»

Oscar Newman va quant à lui fonder ses travaux sur ceux de Jane Jacob en s'intéressant davantage à l'architecture même des bâtiments plutôt qu'à l'espace public.

Améliorer, repenser l'environnement semble être la solution pour lutter contre le sentiment d'insécurité et ainsi créer un cadre de vie plus agréable (**Section 1**). Ce n'est évidemment pas suffisant et d'autres moyens d'actions sont envisageables sur d'autres terrains (**Section 2**).

Section 1 : Un cadre de vie plus agréable

Les théories des deux auteurs nous orientent inévitablement à étudier certains cas qui les ont mis en pratique. Nous savons que le quartier peut procurer un fort sentiment d'insécurité, c'est pourquoi son réaménagement semble pertinent (**Paragraphe I**). Les

¹⁹¹ Vanhoucke, Gisèle. Approche urbanistique du sentiment d'insécurité à Louvain-la-Neuve : mise à l'épreuve des théories d'Oscar Newman et Jane Jacob. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2016. Promotion : Francis, Vincent. Mémoire

gares, stations de métro et leurs alentours sont aussi sujets à ce sentiment et c'est dans ce contexte que nous verrons plusieurs solutions innovantes pour y pallier (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : Réaménagement du quartier

Quelques exemples spécifiques attirent notre curiosité. C'est notamment le cas pour certains quartiers qui ont été entièrement réhabilités et rénovés (A) alors pourtant laissés à l'abandon en proie à la délinquance et aux incivilités. D'autres solutions plus innovantes et originales (B) sont aussi envisageables ou ont déjà été mises en place pour le cadre de vie.

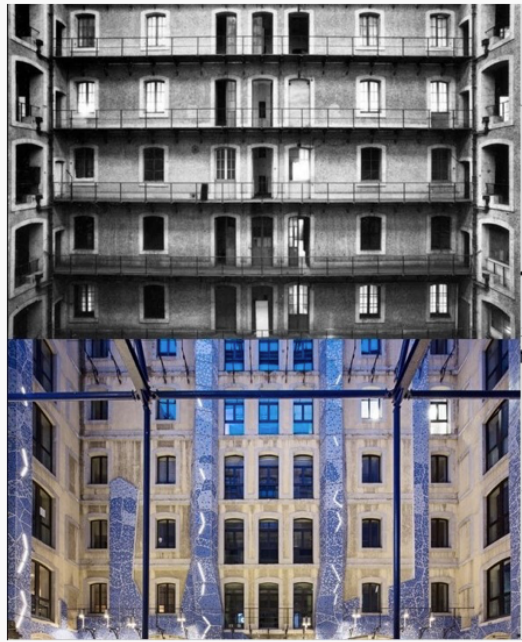
A) Des quartiers réhabilités et rénovés

Le premier quartier qui fera l'objet de notre étude est le quartier de la Joliette, dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille. Ce quartier, situé près du port autonome de Marseille, a longtemps été laissé à l'abandon, faisant de lui un lieu infréquentable pour ses habitants et les riverains. À la suite du projet Euroméditerranéen (7 milliards d'euros) entrepris par le maire Robert Vigouroux en 1994, la Joliette est devenue un quartier d'affaire et culturel dynamique.

Un centre commercial (Les terrasses du port) a vu le jour et les docks ont été rénovés pour en faire des bureaux et des boutiques. L'implantation du siège du leader mondial de transport maritime (CMA CGM) a permis de véritablement tourner ce quartier vers le monde et ainsi le faire rayonner à l'international. L'aspect culturel de ce quartier a été grandement amélioré avec notamment la naissance d'un musée (MuCEM) de grande envergure. Ce qui servait de silos a été converti en salles de concerts et de théâtre. De plus, l'arrivée récente du cinéma le plus moderne d'Europe (EuropaCorp) n'a fait qu'entériner ce projet titanesque.

Enfin, l'allongement des lignes de tramway a permis de maintenir ce quartier connecté avec les autres le rendant ainsi facile d'accès. Les trottoirs ont été élargis et les voies de circulation réduites. Arbres et kiosques ont été implantés pour rendre le lieu plus agréable.

Ci-dessous les entrepôts des docks avant et après les travaux. Extraite de la page Facebook « une histoire de Marseille » tenue par l'historienne Judith Aziza.



Le second quartier est celui de la maille 2 à Miramas. Ce dernier, autrefois QPV, a connu une reconfiguration complète à la suite d'un projet de rénovation urbaine (2015). Sur le site internet d'Aix Marseille Provence métropole¹⁹², plusieurs améliorations sont listées : Les logements sociaux ont été réhabilités, les copropriétés renovées, les écoles et complexes sportifs reconstruits le tout suivi de la création de nouveaux logements et d'une nouvelle voirie.

On apprend ainsi que le quartier s'est métamorphosé. Les habitations diversifiées et le service public amélioré ont permis de renforcer la mixité sociale. À la suite de son orientation vers le développement durable, le quartier s'est même vu attribué le label « écoquartier »



Avant



Après

¹⁹² <https://www.ampmetropole.fr/aix-marseille-provence-politique-de-la-ville-et-renouvellement-urbain>

La photo ci-dessus est extraite du site internet « mémoire de Miramas ».

B) Des solutions innovantes et originales

Les solutions dont nous allons faire mention ici ont été les lauréates de l'appel à projet pour inventer les espaces publics autour des gares du futur métro du Grand Paris¹⁹³. Le journal *Les Échos* en a rédigé un article¹⁹⁴ nous permettant d'en apprendre davantage sur ces dernières.

« Végétal, revêtement innovant, mobilier urbain, lumière et bienveillance¹⁹⁵ » étaient les thèmes centraux de cet appel à projet insufflé par la société du grand Paris et l'association des maires d'Île-de-France. Ainsi, quatre des 85 candidatures ont été retenues.

L'une des idées est de rendre le mobilier urbain amovible c'est-à-dire par exemple que des chaises, tables, et bancs puissent être emboîtés ou déboîtés sur des points d'ancrage au sol, le tout très facilement. Ainsi, au fil des saisons, le mobilier pourra évoluer et changer avec des chaises longues en été ou encore des sapins en hiver. Le but est de rendre les alentours de cette gare vivants et attractifs.

Une autre idée, bien plus originale, consiste à installer du béton drainant, incrusté de gravier fluorescent et coloré. Pour le groupe mexicain qui en est à l'origine, « Les trottoirs sont actuellement étroits et sombres, nous allons travailler à une meilleure visibilité grâce à des granulats luminescents incrustés dans le sol se chargeant grâce à l'énergie solaire¹⁹⁶ ». De ce fait, en pleine nuit, le sol s'illuminera de l'intérieur. Comme indiqué par le groupe, les granulats fluorescent pourront par exemple être positionnés en forme de croix afin de montrer le chemin vers la gare.

L'expérimentation de ces projets avait une durée de six mois afin d'avoir un retour suffisamment conséquent de la part du public. Pour ce qui est du système de mobilier urbain

¹⁹³ Cinq gares sont concernées à savoir Champigny-centre, Clichy-Montfermeil, Chevilly, Massy-Opéra, Le Blanc-Mesnil.

¹⁹⁴ Barbot, Lamia, 3/07/2018, « comment réaménager l'espace public autour des gares du futur métro ? ». *Les Échos*
<https://www.lesechos.fr/2018/07/comment-reamenager-lespace-public-autour-des-gares-du-futur-metro-997919>

¹⁹⁵ *Ibid*

¹⁹⁶ *Ibid*

amovible, l'idée a déjà été adoptée par certaines villes comme Saint-Etienne et Millau, ainsi que plusieurs gares SNCF.

Paragraphe II : La sécurisation des transports en commun

Il nous a déjà été donné de le voir, les transports en commun se hissent en haut du podium des lieux perçus comme les plus insécures par la population. Il appert donc indispensable de se pencher sur quelques solutions pertinentes visant à réduire ce sentiment. La première consiste à rajouter plus d'agent dans les transports (A), tandis que l'autre consiste en la descente à la demande (B).

A) Plus d'agents dans les transports

Penchons-nous directement sur la ville de Marseille qui a créée il y a de ça quelques jours un groupe d'assistance et de protection (GAP) venu soutenir les agents de la régie des transports métropolitains (RTM). Leur mission est double : d'une part lutter contre la fraude et d'une autre créer un climat de sécurité. Arnaud Delayre, sur le site internet *made in Marseille*, nous en apprend un peu plus.

À la suite de la création de cette brigade, le directeur de la RTM Hervé Beccaria s'est exprimé en ces mots : « Il fallait se mettre à la page, ce n'est pas novateur. Nice, Lyon et d'autres réseaux utilisent déjà ce genre de groupe. L'objectif c'est de mettre du monde dans les transports. Ça va rassurer les usagers et les agents de la RTM¹⁹⁷ ». Et pour cause, ces nouveaux agents sont équipés de caméras piétons afin de dissuader d'éventuels perturbateurs. Même si la métropole avance une baisse des faits générateurs d'insécurité de 15% en 2021¹⁹⁸, le directeur de la RTM rappelle que chaque année, le réseau de transport enregistre « à peu près 1000 faits générateurs d'insécurité : sièges cassés, caillassage de bus, vols, etc.¹⁹⁹ »

¹⁹⁷ Delayre, Arnaud, 7/05/2022. « Gap : une nouvelle brigade pour lutter contre l'insécurité dans les transports marseillais ». *Made in Marseille*

<https://madeinmarseille.net/113069-brigade-securite-protection-transport-rtm/>

¹⁹⁸ *Ibid*

¹⁹⁹ *Ibid*

Par ailleurs, toujours dans une optique de faire baisser le sentiment d'insécurité, certaines stations de métro sont en cours d'aménagement, comme la station Saint-Charles, avec l'ajout de plus de lumières et des nouveaux portillons et une vidéo surveillance en direct.

A Paris, notons aussi que depuis 2016 et en plus d'une nette augmentation des effectifs de terrain et l'ajout de médiateurs, « tous les agents RATP en contact avec les voyageurs reçoivent une formation dédiée à la prise en charge des victimes de harcèlement dans le cadre de leur formation initiale²⁰⁰ ».

En plus du personnel, le système de vidéoprotection s'est grandement développé pour équiper aujourd'hui la totalité des bus RATP, RER et stations de métro.

B) « La descente à la demande »

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que du sentiment d'insécurité, le dispositif de « descente à la demande » a été mis en place sur certaines lignes de bus. Le ministère chargé des Transports a publié le 8 mars 2018 un guide d'expérimentation²⁰¹ afin de comprendre de quoi il s'agit.

Le principe est simple : la « descente à la demande » permet aux usagers des réseaux de bus de descendre entre deux arrêts afin de les rapprocher de leur destination et en cas de problème au sein même du bus.

Plusieurs villes en France comme Bordeaux et Nantes proposent déjà ce dispositif. Initialement, il n'était réservé que pour les femmes mais s'est par la suite élargi aux personnes voyageant seules. Le service s'active généralement en début de soirée, soit vers 21 heures. Étant proposé durant les heures les moins fréquentées, ce service n'affecte en rien la régularité de la ligne et n'a pas d'impact négatif sur l'exploitation.

²⁰⁰ Île-de-France mobilité. « Des mesures renforcées pour + de sécurité dans les transports » <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/on-y-va-securite-transports>

²⁰¹ Ministère chargé des transports. « Descente à la demande pour les bus » <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20-%20Descente%20busv2.pdf>

Cela en fait donc « un réel service de proximité offert aux voyageurs et voyageuses tout en étant facile à mettre en œuvre et peu coûteux²⁰² ». Un zoom a été effectué sur la ville de Poitiers dont il est intéressant de faire mention : À la suite d'une enquête sur la fréquentation des femmes dans les transports publics ainsi qu'à des marches exploratoires, le dispositif a été soumis dans un premier temps à expérimentation. La fréquentation diminuant fortement vers 20 heures, le dispositif a été lancé sur toutes les lignes à partir de 21 heures.

Afin de le mettre en place, il a fallu au préalable que les chauffeurs de bus repèrent et identifient les zones de descente possible en effectuant une reconnaissance du parcours de la ligne.

Cela étant, le bilan est positif et a bénéficié à une cinquantaine de voyageurs en l'espace de six mois. Le jeudi (à cause des soirées étudiantes) est le jour où il y a le plus de demandes, souvent après minuit.

Section 2 : Les autres milieux d'intervention

L'espace dans lequel les individus évoluent joue un rôle essentiel en ce qui concerne le sentiment d'insécurité. Mais ce n'est pas tout. Un autre facteur important rentre en jeu et il concerne les jeunes et les actes d'incivilités qu'ils peuvent engendrer (**Paragraphe I**). La meilleure solution semble être la prévention. Par ailleurs, l'éducation face à l'omniprésence des médias ainsi que l'apport de nouvelles technologies semblent aussi être des solutions efficaces dans la lutte contre le sentiment d'insécurité (**Paragraphe II**).

Paragraphe I : Pour les incivilités et les jeunes

Les éducateurs de rue remplissent pleinement le rôle de médiation et de conseil auprès des jeunes de quartier (A), mais qui ne saurait être complet sans l'instauration de projets constructifs leur permettant de sortir de l'oisiveté et d'éviter de basculer dans la délinquance (B)

²⁰² Ibid

A) Les éducateurs de rue

Le journal *La Croix*²⁰³ s'est entretenu avec Anne-Marie Fauvet, présidente du comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée. Cette dernière nous apprend un peu plus sur le rôle des éducateurs de rue et ses bien faits auprès de la jeunesse mais aussi des adultes.

Il faut tout d'abord savoir que la mission d'un éducateur de rue s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance, qui cible en priorité les 15-25 ans mais qui, dans les faits, cible même les plus jeunes dès 11 ans. Les jeunes concernés tendent souvent à la marginalisation du fait de leurs difficultés familiales ou scolaires. Initialement, les éducateurs de rue agissent dans les QPV et plus généralement dans des quartiers sensibles, mais ont vocation à s'étendre sur des territoires périurbains et même ruraux suite à une la problématique liée aux mineurs radicalisés et des mineurs isolés.

Avant d'opérer, les éducateurs démarchent les acteurs jouant un rôle dans le quartier comme le commissariat ou le centre social afin de faire une analyse et un diagnostic du territoire et ainsi mettre au point une stratégie d'intervention. Pendant presque une année, les éducateurs (généralement au nombre de deux) s'implantent sur le territoire ; ils démarchent les jeunes du quartier afin d'établir une relation de confiance et qu'ils puissent se ainsi se confier plus facilement. Le tout étant soumis au secret professionnel.

Selon les dires d'Anne-Marie Fauvet, « il existe 3 750 éducateurs de rue en France selon les dernières estimations et la situation varie d'un endroit à un autre. Si le service est bien organisé, en général, ça se passe bien. Bien sûr, ce sont des missions compliquées. Si vous avez peur des tensions, il ne faut pas être éducateur de rue ! L'agressivité est quotidienne, mais les agressions beaucoup moins.²⁰⁴ »

En plus d'aider les jeunes, de les conseiller et de les prévenir, les éducateurs de rue contribuent à l'apaisement au sein des quartiers et en particulier entre les différentes générations qui se côtoient. Ainsi, « quand les habitants voient que nous (les éducateurs)

²⁰³ Birchem, Nathalie, 12/08/2019. « La mission des éducateurs de rue, c'est d'aller à la rencontre des jeunes », *La Croix*

²⁰⁴ *Ibid*

parlons aux adolescents, ils sont plus à l'aise pour le faire à leur tour, par exemple pour leur demander de faire moins de bruit.²⁰⁵ » Après de tels propos, les éducateurs de rue s'imposent comme une solution viable et durable. Mais le travail de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes de s'arrête pas là et doit être complété par une implication *in concreto* dans la vie du quartier.

B) Des projets constructifs

De nombreux projets voient le jour afin d'impliquer les jeunes dans la vie de leur quartier et ainsi tenter de les sortir de la précarité et de l'oisiveté, souvent génératrice de délinquance.

C'est notamment le cas de « TAPAJ » qui est un programme d'insertion mis en place par la métropole Aix-Marseille. L'acronyme, volontairement trompeur, signifie Travail alternatif payé à la journée. Ce programme a pour vocation de rémunérer des jeunes en situation de grande précarité en leur confiant une activité professionnelle qui ne requiert aucune qualification quelconque.

Les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement de Marseille (abritant des QPV) ont expérimentés le projet. Les missions sont simples et impliquent de nombreux participants: « 100 jeunes des QPV font partie du dispositif pour au total 3 500 heures de chantiers de nettoyage, désherbage, peinture, petite maçonnerie, réalisées dans les quartiers politique de la ville ; une trentaine de sites différents concernés : copropriétés dégradées, espaces verts et équipements sportifs de la ville de Marseille, résidences HLM.²⁰⁶ »

Par la suite, les « TAPAJEURS²⁰⁷ » pourront se voir proposer une aide à l'hébergement et une prise en charge médico-sociale.

L'association PREVENIR, dans l'Isère, contribue aussi à l'insertion et à la sensibilisation des jeunes de quartiers populaires en mettant en place des chantiers éducatifs. « Encadrés par des éducateurs, ces chantiers visent à rapprocher les jeunes du monde de la

²⁰⁵ *Ibid*

²⁰⁶ Aix-Marseille métropole. « La métropole solidaire des quartiers ».

<https://www.ampmetropole.fr/aix-marseille-provence-politique-de-la-ville-et-renouvellement-urbain>

²⁰⁷ *Ibid*

solidarité et du bénévolat. Des missions sont ainsi proposées par des associations partenaires qui ont un besoin ponctuel de main-d'œuvre : aide dans la logistique du festival international de danse de Montseveroux, collecte pour les Restos du Cœur, travaux d'espaces verts pour le refuge de Gerbey, entretien de chemins pour l'association de VTT...²⁰⁸ »

Ces travaux sont considérés comme des médiations dans le sens où les jeunes apprennent à se sentir utile et à créer des liens avec des personnes d'âge et de milieu drastiquement différents. Malgré certains aprioris, bénévoles et jeunes apprennent à se connaître et portent un regard nouveau sur l'autre.

Paragraphe II : S'éduquer aux outils modernes et les utiliser

Les médias sont de plus en plus nombreux, surtout avec la perpétuelle modernisation de notre monde. Ils sont par ailleurs riches en informations, si riches que l'on peut parfois si perdre et il est donc important de savoir les maîtriser en s'y éduquant (A). Mais la modernité permet aussi de voir l'émergence d'applications mobiles utiles (B) dans la lutte contre le sentiment d'insécurité.

A) ateliers éducation aux médias

Le groupe Mont Blanc Média, radio des territoires en pays du Mont-Blanc et vallée de l'Arve, a créé des ateliers de sensibilisation aux « fake news²⁰⁹ » auprès d'adolescents et ce de manière originale et innovante. Cette action de sensibilisation réunissant une classe de 4^{ème} sur deux jours qui vise la presse, la télévision mais aussi les réseaux sociaux se déroule en deux temps :

Tout d'abord les élèves sont invités à visiter les studios d'enregistrement suivi d'une présentation sur la désinformation.

Ensuite, les élèves ont réalisé plusieurs podcasts qui prennent la forme d'un tutoriel qui apprend à lutter contre la désinformation et se sensibiliser face à celles-ci. L'atelier se fait par groupe de deux, dont un joue le rôle d'un journaliste et l'autre celui d'un spécialiste.

²⁰⁸ Centre de ressources politique de la ville Auvergne-Rhône-Alpes. « Des chantiers pour sensibiliser les jeunes des quartiers populaires à l'engagement associatif ». <https://www.labo-cites.org/experiences/des-chantiers-pour-sensibiliser-les-jeunes-des-quartiers-populaires-lengagement>

²⁰⁹ Anglicisme, qui renvoie à une fausse information ou une information erronée.

La directrice générale de Radio Mont Blanc Caroline Chicard-Kubler, tient à ce que « les élèves soient acteurs eux-mêmes pour mieux appréhender le sujet. Nous avons connu 20 ans d'internet et 20 ans de "pas internet", il est essentiel que nous assurions un rôle de transmission d'éducation aux médias pour nos jeunes générations.²¹⁰ »

Les podcasts, qui sont sous forme audio, sont d'efficaces outils pédagogiques. Ils sont faciles d'accès et peuvent être écoutés et réécoutés par tout type de public. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire d'un podcast publié sur *Radio France* que Laurence Corroy, professeure en sciences de l'information et de la communication, nous apprend que « les médias, ce n'est pas seulement un pouvoir, contre lequel il faut se protéger, qu'il faut apprendre à critiquer, au risque chez certains de critiquer la démocratie elle-même, et ses contre-pouvoirs. C'est aussi, et de plus en plus, un espace d'expression, d'apprentissage de la création et de la parole publique.²¹¹ »

Il faut certes apprendre à les critiquer mais aussi à s'en servir. C'est la vision que semble adopter le gouvernement lorsque l'ancienne ministre de la culture Françoise Nyssen avait annoncé le 4 mars 2018 « vouloir doubler le budget alloué par son ministère à l'éducation aux médias, passant de 3 à 6 millions d'euros.²¹² »

B) Des applications utiles

Plusieurs applications mobiles voient le jour avec pour but de rassurer ses utilisateurs en leur procurant un sentiment de sécurité et tenter d'apporter une protection dans la rue ou les transports en commun. Elles sont principalement orientées vers un public féminin, mais demeurent tout de même disponibles pour tout le monde.

²¹⁰ Brulhatour, 14/04/2022. « Montblanc médias organise des ateliers de sensibilisation aux fake news ». *La Lettre Pro*
https://www.lalettre.pro/MontBlanc-Medias-organise-des-ateliers-de-sensibilisation-aux-fake-news_a28947.html

²¹¹ Corroy, Laurence. Podcast

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/matieres-a-penser/comment-eduquer-aux-medias-4707150>

²¹² Eutrope, Xavier, 19/06/2018. « Que veut vraiment dire « éduquer aux médias » ? ». *INA*
<https://larevuedesmedias.ina.fr/que-veut-vraiment-dire-eduquer-aux-medias>

C'est le cas de l'application « alerte 3117 ». Il s'agit d'un numéro unique qui met l'utilisateur directement en relation avec un opérateur de la plateforme composée de 45 agents de la SNCF. Aussi, quatre options sont également disponibles qui permettent « d'échanger par sms, en fonction des types de problèmes rencontrés : "Alerte sécurité", "Santé et assistance", "Déclarer une incivilité", "Atteintes à caractère sexuel" ²¹³».

Pour lutter contre le harcèlement de rue et le sexisme ordinaire, l'application « handsaway » a vu le jour grâce à une jeune femme parisienne de 29 ans. Cette application a la particularité de ne pas être dédiée qu'aux victimes mais à tous ceux qui souhaitent alerter, témoigner ou venir en aide. Le principe est simple : suite à une agression de rue, la personne via l'application va pouvoir alerter tous les autres utilisateurs de l'application grâce au système de géolocalisation, « le tout, avec des boutons simples, pour préserver cette rapidité indispensable dans ce genre de situation.²¹⁴ » Des détails peuvent ainsi être donnés concernant l'agresseur et les passants peuvent venir en aide à la victime.

Enfin, mentionnons l'application « Citizen²¹⁵ » qui fait office de limite à l'apport de ces nouvelles applications. Lancée aux États-Unis en 2016, l'application se présentait comme un dérivé du 911 (numéro des urgences de la police américaine), permettant par là-même de signaler et de visualiser sur une carte tous les incidents à proximité. Le but était de permettre aux utilisateurs d'emprunter le chemin le plus sûr ou d'intervenir pour faire cesser une infraction.

Rapidement, l'application a eu l'effet inverse de celui escompté et n'a fait qu'alimenter les peurs de ses utilisateurs augmentant fortement leur sentiment d'insécurité. De plus, cette dernière a même conduit à l'arrestation d'un innocent suite à un incendie criminel déclenché en Californie, posant alors les limites du principe de se faire « justice soi-même ».

²¹³ Fache-Cadoret, Katia, 05/2018. « 5 applications contre le harcèlement de rue ». *Marie Claire*
<https://www.marieclaire.fr/application-contre-harcelement-de-rue,848562.asp>

²¹⁴ *Ibid*

²¹⁵ Seibt, Sébastien, 28/05/2021. « Citizen, l'application qui joue sur la peur des citoyens aux États-Unis ». *France 24*
<https://www.france24.com/fr/éco-tech/20210528-citizen-l-application-qui-joue-sur-la-peur-des-citoyens-aux-états-unis>

CONCLUSION

Les données objectives de l'insécurité recueillies lors de l'« état 4001 » par les forces de sécurité, à savoir la gendarmerie et la police, montrent une tendance à la hausse en ce qui concerne les atteintes aux personnes (coups et blessures volontaires, violences sexuelles) contre une baisse pour ce qui est des vols (vols avec arme, vols violents sans armes). Les homicides quant à eux sont en baisse depuis des décennies. Toutefois, cet « état 4001 » est imparfait en ce qu'il ne recense pas toutes les infractions (exclusion des infractions routières, contraventionnelles). Quand c'est le cas, faut-il encore que celles-ci soient connues des services de sécurité via notamment le dépôt de plainte. Les consignes « managériales » et certaines pratiques policières viennent biaiser un peu plus cet outil déjà imparfait. Les données recueillies par la justice sont aussi intéressantes et nous permettent d'en apprendre davantage sur l'activité des différents tribunaux, le profils auteurs/victimes et le taux de récidive.

Cependant, un problème subsiste auquel ne peuvent y échapper les deux sources précédemment mentionnées. Il s'agit en effet de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la délinquance, autrement dit, de la différence entre le nombre d'infractions commises et le nombre d'infractions effectivement répertoriées dans les statistiques. Ce « chiffre noir » est un problème que seule l'enquête de victimation semble, du moins en partie, pouvoir résoudre. C'est notamment le cas pour l'enquête annuelle « cadre de vie et sécurité », à l'heure actuelle la plus riche et la plus complète à l'échelle nationale. Cette enquête, en plus de recenser des infractions qui n'auraient pas fait l'objet de dépôt de plainte en interrogeant directement la population, prend aussi en compte des infractions que les forces de police ne comptabilisent pas, ce qui est le cas par exemple des injures. Toutefois, des contraintes et limites sont propres aux enquêtes de victimation et trouvent leurs origines à deux niveaux. Celles-ci peuvent découler à la fois des enquêtes elles-mêmes (certaines catégories de la population ne sont pas prises en compte) mais également des personnes sondées (difficultés pour certains de se remémorer ou de considérer une infraction en tant que telle).

L'émergence en 2014 du service statistique ministériel de la sécurité intérieure tente de réunir l'ensemble des données relatives à l'insécurité et de les coupler entre elles afin

qu'elles puissent être au mieux utilisables et représentatives du pays. Pour ce faire, certaines grandes institutions comme l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ont dû cesser d'exister pour laisser la place à ce nouveau service. L'apparition de nouvelles enquêtes, GENESE et VRS, est porteur d'espoir dans la lutte contre le « chiffre noir ».

Si l'insécurité revêt un caractère objectif dont la mesure est simple sans pour autant être exempte de tout défauts, il en est tout autre du sentiment d'insécurité qui relève d'une dimension psychologique et subjective. A en croire les enquêtes consacrées à la mesure du sentiment d'insécurité, ce dernier semble assez stable au cours de ces dernières années, même si les dernières élections présidentielles pourraient nous faire croire le contraire. Il en ressort que le sentiment d'insécurité touche davantage des catégories d'individus considérées comme vulnérables. Si notre étude s'est principalement consacrée aux personnes âgées et aux femmes, les populations d'immigrés et les jeunes en sont aussi beaucoup sujettes. Suite aux enquêtes, nous avons pu observer que certains lieux sont plus anxiogènes et craints que d'autres, comme c'est le cas pour le quartier et les transports en commun.

La criminalité entretient évidemment un lien intime avec le sentiment d'insécurité et semble l'alimenter. Pour autant, cette logique n'est pas toujours vraie. C'est d'ailleurs ce qu'ont montré les sociologues Antoine Jardin et *Al.* à travers une étude géographique du sentiment d'insécurité en région Île-de-France. Alors que les habitants de certains quartiers ou arrondissements connaissent un fort taux de victimation, leur sentiment d'insécurité n'en est pas pour autant élevé et à l'inverse, pour des quartiers réputés paisibles et peu confronté à la criminalité, le sentiment d'insécurité demeure élevé.

Ce phénomène s'explique par le fait que chacun a sa propre définition et perception de l'insécurité, le tout pouvant être alimenté par des facteurs internes, comme l'expérience antérieure d'une victimation, ou des facteurs externes, comme le témoignage d'autres individus ou les médias. Toutefois, il est indispensable de garder à l'esprit que la criminalité est et sera toujours présente dans nos sociétés, même si son taux est très faible.

La France n'est peut-être pas un « coupe gorge », certes, mais il ne faut tout de même pas sous-estimer la peur des gens et la dénigrer, même si cette dernière peut parfois être irrationnelle et purement subjective. Jouer sur les peurs ou au contraire les minimiser ne

semble pas être une solution viable sur le long terme et n'a que pour but de servir des intérêts politiques court-termistes.

La solution demeure plutôt dans une meilleure écoute du citoyen, afin d'en apprendre plus sur ses craintes, ses appréhensions, mais aussi sur ce qui lui procure du bien-être et de la sécurité. Pour ce faire, de nombreux dispositifs divers et variés sont mis en place comme le photolangage et les marches exploratoires qu'il serait intéressant de développer et de rendre plus courants.

Les dispositifs d'écoute de la fondation Belge du Roi Baudouin sont aussi un parfait exemple de processus visant à prendre en compte la parole des citoyens ordinaires. En faire de même dans notre pays pourrait se révéler pertinent et riche en informations.

D'autres dispositifs tendent même à faire participer directement le citoyen dans la politique sécurité de sa ville ou son quartier comme la consultation ou le référendum local mais qui demeurent des outils sous-exploités et presque jamais utilisés. Pour y pallier, conseils de quartier et autres espaces d'échanges sont de bons moyens alternatifs pour que la population puisse faire part de ses remontrances et préoccupations aux acteurs locaux.

Mais en somme, que ressort-il de tous ces dispositifs d'écoute ? Nous le disions, la criminalité et la crainte d'une victimation (d'autant plus dans un contexte d'état d'urgence) est l'un des principaux moteurs du sentiment d'insécurité. Mais il est cependant loin d'être le seul. L'état des lieux publics, avec la théorie de la vitre brisée, et les risques liés au domaine routier sont aussi des facteurs non négligeables et qui reviennent très souvent dans la bouche des participants. Il en est de même pour tout ce qui relève du domaine des nuisances et incivilités. Parfois, de petits gestes ou comportements pas toujours répréhensibles peuvent susciter de la crainte et engendrer de l'insécurité pour certain.

Le trafic de stupéfiants organisé en « points de deal » est aussi source procurant de l'insécurité qu'il est malheureusement difficile à endiguer tant ces trafics sont implantés si profondément dans certains quartiers.

Enfin, Les forces de l'ordre n'échappent évidemment pas à quelques remontrances de la part des participants aux processus d'écoute, jugées par moment insuffisantes ou inutiles.

C'est donc ce qui nous a poussés à réimaginer la police, ses missions et sa vocation. Certes le policier a un pouvoir et même un devoir de répression, mais pour autant il ne doit pas être cantonné à cette seule tâche. La police de proximité au plus près des citoyens, et

même si rapidement supprimée, a fait ses preuves. Dans le contexte actuel, il ne serait que souhaitable de la voir réinstaurée et c'est d'ailleurs ce qu'essaie timidement de faire le gouvernement actuel. Les détenteurs de l'exécutif, comme les maires, doivent se placer comme complément et non substitut avec notamment leur pouvoir de police administrative générale.

Enfin, repenser l'espace public semble être efficace pour donner à la population un cadre de vie plus agréable et de ce fait lui procurer un sentiment de bien-être et de sécurité. Ce processus passe par la rénovation et la réhabilitation de certains quartiers, mais aussi par des créations innovantes et originales comme il nous été donné de voir avec les lauréats du projet Grand Paris. Les transports en commun, qui se placent comme l'un des lieux les plus anxiogènes, attirent aussi les solutions avec l'ajout de personnel ou des mécanismes comme la descente à la demande. Pour ce qui est des nuisances et des incivilités, développer des méthodes de prévention et de sensibilisation semble pertinent, surtout auprès des jeunes qui demeurent les principaux concernés.

Les nouvelles technologies et les médias sont des outils qui font partie de notre quotidien et qui peuvent être très utiles pour lutter contre le sentiment d'insécurité, à condition de savoir s'en servir et d'en faire une utilisation adaptée.

Le sentiment d'insécurité, bien que subjectif n'en est pas moins réel et de nombreux dispositifs existent pour parfaire sa mesure mais qui se doivent néanmoins d'être développés et davantage mis en avant. Il sera ainsi plus aisé de tenter de le réduire en mettant en place des mesures adaptées aux différentes formes qu'il peut revêtir. Reste à voir comment ce phénomène évolue avec le temps et quelles solutions nouvelles sont envisageables pour essayer, tout du moins, de l'endiguer.

Attention toutefois à ne pas tomber dans ce qui pourrait-être qualifié d'État sécuritaire. La trop forte demande de sécurité peut avoir, aux yeux de Michel Foucault, « pour conséquence d'installer un clivage entre population assurée et population exposée.²¹⁶ » Les espaces de sécurité créés sur demande ne pourraient alors qu'exacerber le sentiment d'insécurité.

²¹⁶ Hortonéda, Jeanine. « Sécurité, territoire, population et Naissance de la biopolitique de Michel Foucault Contrechamp », *Empan*, vol. 59, no. 3, 2005, pp. 61-70.

BIBLIOGRAPHIE

I/ Ouvrages

a) Ouvrages généraux

Durkheim, Émile, « *Les règles de la méthode sociologique* » (1894), Paris, P.U.F., 14^e édition, 1960, pp. 65-72.

Mouhanna, Christian. « I - La police et le public : un rendez-vous manqué ? », , *La police contre les citoyens ?* sous la direction de Mouhanna Christian. Champ social, 2011, pp. 21-60.

Mucchielli, Laurent. « Insécurité et sentiment d'insécurité. 1^{er} mai 2011 », , *Vous avez dit sécurité ?* sous la direction de Mucchielli Laurent. Champ social, 2012, pp. 60-63.

Mucchielli, Laurent. « « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : les deux veines d'un filon politique », *Après-demain*, vol. 16,nf, no. 4, 2010, pp. 3-6.

Mucchielli, Laurent. « Comprendre (enfin) ce qu'est la police de proximité. 21 mars 2011 », , *Vous avez dit sécurité ?* sous la direction de Mucchielli Laurent. Champ social, 2012, pp. 37-39.

Robert, Philippe. « Introduction », Philippe Robert éd., *L'insécurité en France*. La Découverte, 2002, pp. 3-8.

Roché, Sébastien « Le sentiment insécurité », *Sociologie d'aujourd'hui* Paris PUF 1993, 312 pages

Weber, Eugen « La fin des terroirs La modernisation de la France rurale 1870- 1914 » traduit de anglais Paris Fayard 1983 collection Recherches

b) Revues

Boucher, Manuel. « Le retour des « bandes » de jeunes ? Regards croisés sur les regroupements juvéniles dans les quartiers populaires », *Pensée plurielle*, vol. 14, no. 1, 2007, pp. 111-124.

Dieu, François. « Police nationale », Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique*. Presses universitaires de Grenoble, 2014, pp. 379-380.

Garibaldi, Léon. « Il est temps de réinventer la police de proximité », *Après-demain*, vol. 18,nf, no. 2, 2011, pp. 24-27.

- Hortonéda, Jeanine. « Sécurité, territoire, population et Naissance de la biopolitique de Michel Foucault Contrechamp », *Empan*, vol. 59, no. 3, 2005, pp. 61-70.
- Jardin, Antoine, et Al. « Territoires et insécurité en Île-de-France », *Déviance et Société*, vol. 45, no. 2, 2021, pp. 319-355.
- Jobard Fabien. « Sébastien Roché, Le sentiment d'insécurité — Insécurité et libertés. » In: *Revue française de science politique*, 45e année, n°2, 1995. pp. 336-340
- Lagrange, Hugues. « Médias et insécurité ». *Revue internationale d'action communautaire*, 1993, pp. 181-195.
- Lieber, Marylène. « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, no. 1, 2002, pp. 41-56.
- Noble, Julien. « L'insécurité personnelle dans les transports en commun », *Déviance et Société*, vol. 39, no. 3, 2015, pp. 343-364.
- Noble, Julien. « L'insécurité personnelle et ses variations : pour une analyse dispositionnelle », *Déviance et Société*, vol. 40, no. 3, 2016, pp. 251-272.
- Roche Sébastien. « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité. » *Revue française de science politique*, 48e année, n°2, 1998. pp. 274-305.
- Riom, Loïc, et Al. « « Plus on est vieux, plus on se protège » : le sentiment de sécurité chez les personnes âgées », *Retraite et société*, vol. 71, no. 2, 2015, pp. 57-74.
- Rivière, Clément. « Mieux comprendre les peurs féminines : la socialisation sexuée des enfants aux espaces publics urbains », *Sociétés contemporaines*, vol. 115, no. 3, 2019, pp. 181-205.
- Widmer, Éric D, et al. « Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *Déviance et Société*, vol. 28, no. 2, 2004, pp. 141-157.
- Zauberman, Renée. « Les enquêtes de victimation. Une brève histoire, quelques usages », *Idées économiques et sociales*, vol. 181, no. 3, 2015, pp. 8-21.

II/ Sources universitaires

- Perona, Océane. Sociologie de la délinquance. Master 2 sciences criminologiques, années universitaire 2021-2022.
- Vanhoucke, Gisèle. Approche urbanistique du sentiment d'insécurité à Louvain-la-Neuve : mise à l'épreuve des théories d'Oscar Newman et Jane Jacob. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2016. Promotion : Francis, Vincent.
- Tremblay, Jean-Marie. « Le crime, phénomène normal » *Université du Québec à Chicoutimi* http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/crime_phenomene_normal/crime_phenomene_normal_texte.html#_ftn1

III/ Articles de presse et de radio

Barbot, Lamia, 3/07/2018, « comment réaménager l'espace public autour des gares du futur métro ? ». *Les Échos*

<https://www.lesechos.fr/2018/07/comment-reamenager-lespace-public-autour-des-gares-du-futur-metro-997919>

Baudry, Caroline, 25/09/2021. « « Pourquoi on nous méprise ? » : la colère des riverains après l'évacuation des toxicomanes », *Europe 1*

<https://www.europe1.fr/societe/pourquoi-on-nous-meprise-la-colere-des-riverains-apres-levacuation-des-toxicomanes-4068338>

Birchem, Nathalie, 12/08/2019. « La mission des éducateurs de rue, c'est d'aller à la rencontre des jeunes », *La Croix*

<https://www.la-croix.com/France/Exclusion/mission-educateurs-rue-cest-daller-rencontre-jeunes-2019-08-12-1201040683>

Brulhatour, 14/04/2022. « Montblanc médias organise des ateliers de sensibilisation aux fake news », *La Lettre Pro*

https://www.lalettre.pro/MontBlanc-Medias-organise-des-ateliers-de-sensibilisation-aux-fake-news_a28947.html

Chevallay, Florian, 3/05/2022, « Insécurité : comment lutter contre le trafic de drogue et le sentiment d'abandon ? » *BFM avec RMC*

https://rmc.bfmtv.com/actualites/politique/insecurite-comment-lutter-contre-le-traffic-de-drogue-et-le-sentiment-d-abandon_AV-202205030210.html

Condomines, Anaïs, 11/06/2020. « 85 % de la population est-elle satisfaite de la police comme l'affirme Christophe Castaner ? » *Libération*

https://www.liberation.fr/checknews/2020/06/11/85-de-la-population-est-elle-satisfaite-de-la-police-comme-l-affirme-christophe-castaner_1790831/

Corroy, Laurence. Podcast

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/matieres-a-penser/comment-eduquer-aux-medias-4707150>

Delayre, Arnaud, 7/05/2022. « Gap : une nouvelle brigade pour lutter contre l'insécurité dans les transports marseillais ». *Made in Marseille*

<https://madeinmarseille.net/113069-brigade-securite-protection-transport-rtm/>

Égré, Pascale, 24/04/2018. « Les quartiers sensibles veulent plus de policiers ». *Le Parisien*

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/les-quartiers-sensibles-veulent-plus-de-policiers-24-04-2018-7680774.php>

Eutrope, Xavier, 19/06/2018. « Que veut vraiment dire « éduquer aux médias » ? ». *INA*

<https://larevuedesmedias.ina.fr/que-veut-vraiment-dire-eduquer-aux-medias>

Fache-Cadoret, Katia, 05/2018. « 5 applications contre le harcèlement de rue ». *Marie Claire*

<https://www.marieclaire.fr/application-contre-harcelement-de-rue,848562.asp>

Jacob Etienne, 28/09/2016, « Revolver, Taser, Flash-ball : comment sont armés vos policiers municipaux ». *Le Figaro*
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/09/28/01016-20160928ARTFIG00120-revolver-taser-flash-ball-comment-sont-armees-vos-polices-municipales.php>

La rédaction, 17/06/2013. « En dix ans, le nombre de faits divers dans les JT a augmenté de 73% ». *Le Monde*
https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/06/17/en-dix-ans-le-nombre-de-faits-divers-dans-les-jt-a-augmente-de-73_3431764_3236.html

La rédaction, 3/03/2016. « Les marches exploratoires, ça marche ! » *50-50*
<https://www.50-50magazine.fr/2016/03/03/les-marches-exploratoires-ca-marche/>

La rédaction, 10/02/2022 “Rodéos urbains : le défi des autorités pour y mettre fin”. *France info*
https://www.francetvinfo.fr/societe/securite-routiere/rodeos-urbains-le-defi-des-autorites-pour-y-mettre-fin_4954392.html

Lagache, Marie. 10/03/2022. « A Aix, des marches exploratoires pour dire le sentiment d’insécurité des femmes ». *Marsactu*
<https://marsactu.fr/a-aix-des-marches-exploratoires-pour-dire-le-sentiment-dinsecurite-des-femmes/>

La rédaction, 28/04/2022. « A Pantin, le quotidien d’une résidence devenu un point de deal », *La Voix du Nord*
<https://www.lavoixdunord.fr/1172244/article/2022-04-28/les-gens-ont-peur-pantin-cohabitation-forcee-entre-residents-et-dealers-de>

La rédaction, 10/01/2022. « Effectifs policiers, amendes forfaitaires, harcèlement de rue : ce qu’il faut retenir des annonces de Macron sur la sécurité ». *Le Parisien*
<https://www.leparisien.fr/faits-divers/effectifs-policiers-amendes-forfaitaires-harcelement-de-rue-ce-quil-faut-retenir-des-annonces-de-macron-sur-la-securite-10-01-2022-QLYAOHUN4RB6VCZIVHMOWMFR2A.php>

Lepelletier, Pierre, 01/09/2020 « Pour Dupond-Moretti, le terme « ensauvagement » de la société entretient ‘le sentiment d’insécurité’ ». *Le Figaro*
<https://www.lefigaro.fr/politique/pour-dupond-moretti-le-terme-ensauvagement-de-la-societe-entretient-le-sentiment-d-insecurite-20200901>

Marcandier, Christine. 13/04/2016. « C’est arrivé près de chez vous : Mara Goyet, sous le charme du fait divers ». *Diacritik*
<https://diacritik.com/2016/04/13/cest-arrive-pres-de-chez-vous-mara-goyet-sous-le-charme-du-fait-divers/>

Sarah Lecoeuvre, 25/02/2016, « « La France a peur » : la phrase historique de Roger Gicquel lors de l’affaire Patric Henry » *Le Figaro*
<https://tvmag.lefigaro.fr/programme-tv/article/television/91403/la-france-a-peur-la-phrase-historique-de-roger-gicquel-lors-de-l-affaire-patrick-henry.html>

Seibt, Sébastien, 28/05/2021. « Citizen, l'application qui joue sur la peur des citoyens aux États-Unis ». *France 24*
<https://www.france24.com/fr/éco-tech/20210528-citizen-l-application-qui-joue-sur-la-peur-des-citoyens-aux-états-unis>

Terrel Antoine, 1/09/2020, « Critiqué par la droite sur la sécurité, Dupond-Moretti dénonce "une surenchère populiste" », *Europe 1*
<https://www.europe1.fr/politique/critique-par-la-droite-sur-la-securite-dupond-moretti-denonce-une-surenchere-populiste-3988914>

IV/ Rapports

D'Arbois de Jubainville, Hugo, 23 avril 2018. FlashCrim n°13
https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/flash_13.pdf

Darniche, Philippe. « L'impact de la diffusion d'images violentes par les médias sur les mineurs ». *Journal officiel Sénat*. 23/02/2007, pp.1826
<https://www.senat.fr/questions/base/2007/qSEQ07020810G.html>

Didier Courbet, Marie-Pierre Fourquet-Courbet. Rapport pour l'audition à l'Assemblée Nationale, Mission d'Information Parlementaire sur la lutte contre l'insécurité sur le territoire français. « L'influence des images violentes sur les comportements et sur le sentiment d'insécurité chez les enfants et les adultes »
https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00461551

Rapport d'information du Sénat sur l'État 4001
Consultable ici : <https://www.senat.fr/rap/r03-0025/r03-002512.html>

Rapport du Sénat sur la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs
<https://www.senat.fr/rap/r01-340-1/r01-340-19.html>

Rapport d'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » 2019
<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019>

Rapport, « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », décembre 2020, Institut Paris région
<https://www.institutparisregion.fr/>

Rapport d'information (n° 782, session extraordinaire de 2011-2012) de MM. François Pillet et René Vandierendonck au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, De la police municipale à la police territoriale : mieux assurer la tranquillité publique, septembre 2012.
<https://www.senat.fr/rap/r11-782/r11-782.html>

Malochet Virginie / *La participation des citoyens en matière de sécurité locale. Diversité des regards et des modes d'implication* / IAU îdF / 2017
<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/la-participation-des-citoyens-en-matiere-de-securite-locale/>

V/ Définitions

Définition de la prévention :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prevention/63869>

Définition de la sécurité :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/securite/71792>

Définition insécurité :

<https://www.cnrtl.fr/definition/insécurité>

Définition sentiment d'insécurité :

https://oscj2.cesdip.fr/sentiment-dinsecurite/#_ftn1

VI/ Sources officielles

Aix-Marseille métropole. « La métropole solidaire des quartiers ».

<https://www.ampmetropole.fr/aix-marseille-provence-politique-de-la-ville-et-renouvellement-urbain>

Bauer, Alain, 19/12/2019, “suppression de l’ONDRP”, Institut pour la justice

<https://www.institutpourlajustice.org/publications/etudes/suppression-de-londrp-quelles-consequences-entretien-avec-alain-bauer/>

Bilan des infractions par l’observatoire national interministériel de la sécurité routière

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/comportements-en-circulation/contrôles/les-infractions>

Centre de ressources politique de la ville Auvergne-Rhône-Alpes. « Des chantiers pour sensibiliser les jeunes des quartiers populaires à l’engagement associatif ».

<https://www.labo-cites.org/experiences/des-chantiers-pour-sensibiliser-les-jeunes-des-quartiers-populaires-lengagement>

Communiqué de presse, 27/01/2022. « *Insécurité et délinquance en 2021* » *Interstat Analyse* n°41

<https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2022-01/communique-de-presse-insecurite-et-delinquance-en-2021-une-premiere-photographie.pdf>

Compte rendu du Conseil des ministres du 6 février 2019

<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2019-02-06/la-mise-en-uvre-de-la-police-de-securite-du-quotidien>

Déposer plainte :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>

Dyvrande, Bettino, “*sur le role et le statut de l’ONDRP*”, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

<https://www.cesdip.fr/sur-le-role-et-le-statut-de-londrp-contribution-aux-debats-en-cours/>

Fiche informative sur le métier de policier :

<https://www.devenirpolicier.fr/metiers/intervenir-protoger/policier-en-police-secours>

Île-de-France mobilité. « Des mesures renforcées pour + de sécurité dans les transports »

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/on-y-va-securite-transports>

Insee, « sécurité et société » édition 2021

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763625?sommaire=5763633&q=sentiment+d%27insécurité%202010+209>

Les conseils de quartier :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/les-conseils-de-quartier>

Le referendum local :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20178-en-quoi-consiste-le-referendum-local>

La consultation locale :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20180-quest-ce-quune-consultation-locale>

Le CLSP/CISPD :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-publique/Prevention-de-la-delinquance2/Qu-est-ce-qu-un-CLSPD-CISPD>

Ministère de l’Intérieur, « insécurité et délinquance en 2020 : bilan »

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>

Ministère chargé des Transports. « Descente à la demande pour les bus ».

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20-%20Descente%20busv2.pdf>

Ministère de la Justice, données de la justice pénale, 13 janvier 2022

<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/justice-penale-donnees-2020-34253.html>

Observatoire régional de sécurité routière. « L’accidentologie des piétons ».

<https://www.rhone.gouv.fr/content/download/37612/209585/file/plaquette%20piétons%20V2.pdf>

Photolangage sur les sentiments d'insécurité et de sécurité :
www.cultures-sante.be

Publications de l'ONDRP :
<https://www.ihemi.fr/recherche/ondrp/publications-ondrp>

Référence statistique justice, « le traitement judiciaire des auteurs d'infractions pénales »,
2019
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/8-PARTIE7_References_stastiques_justice_2019_16x24.pdf

Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024
<https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/Tome-1-SNDP-INTERACTIF-1.pdf>

VII/ Sources juridiques

Article L1112-15 et suivants du code général des collectivités territoriales

Article L2143-1 du CGCT

Article L2212-2 du CGCT

Article 222-13 du code pénal

Décret n°2021-1386 du 25 octobre 2021

Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République

SOMMAIRE	7
INTRODUCTION.....	8
PARTIE I : QUELS LIENS ENTRE SECURITE ET SENTIMENT D'INSECURITE.....	18
TITRE I : LES DONNEES OBJECTIVES DE L'INSECURITE	18
CHAPITRE 1 : Les données étatiques annuelles	19
Section 1 : Les données des forces de l'ordre	19
Paragraphe I : L'état 4001	19
A) Les infractions en hausse	20
B) Les infractions en baisse	22
Paragraphe II : Les limites de cet « état 4001 »	24
A) Les infractions exclues.....	25
B) Policiers et plaignants comme acteurs de l'évolution des chiffres de la délinquance.....	26
Section 2 : Les données de la justice pénale	27
Paragraphe I : l'activité pénale des juridictions	28
A) Les parquets	28
B) Les différents tribunaux	30
Paragraphe II : Les principaux auteurs et victimes concernés	31
A) Les auteurs	31
B) Les victimes.....	32
CHAPITRE 2 : les solutions pour pallier le chiffre noir de la délinquance.....	34
Section 1 : L'enquête de victimation comme outil de mesure supplémentaire.....	34
Paragraphe I : L'enquête « cadre de vie et sécurité » (CVS)	35
A) Les principales atteintes aux biens.....	35
B) Les atteintes aux personnes	36
Paragraphe II : Les limites et contraintes des enquêtes de victimation.....	37
A) Les contraintes inhérentes aux enquêtes elles-mêmes.	38
B) Les limites dues aux personnes sondées	39
Section 2 : l'émergence du Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure	40

Paragraphe I : Un remaniement des services de statistique	40
A) L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales	41
B) Dissolution de l'INHESJ et création de l'IHEMI	42
Paragraphe II : Les résultats du SSMSI	43
A) Compte rendu durant l'année exceptionnelle de 2020.....	43
B) Vers l'ajout de nouvelles enquêtes dirigées par le SSMSI.....	44
TITRE II : DIMENSION PSYCHOLOGIQUE ET SUBJECTIVE DU SENTIMENT	
D'INSECURITE	46
Chapitre 1 : La mesure du sentiment d'insécurité.....	46
Section 1 : Une évolution plutôt stable du sentiment d'insécurité.....	47
Paragraphe I : Le compte rendu de l'enquête CVS.....	47
A) Dans la sphère privée	47
B) Dans la sphère publique	49
Paragraphe II : l'enquête en région francilienne	51
A) Les indicateurs généraux.....	51
B) La comparaison hommes/femmes.....	52
Section 2 : Une attention particulière sur certains cas	54
Paragraphe I : les personnes dites vulnérables	54
A) Les femmes	54
B) Les personnes âgées	56
Paragraphe II : le cas particulier des transports en commun.....	57
A) Entre proximité et isolement.....	57
B) Une appréhension liée aux modalités de fonctionnement.....	58
Chapitre 2 : Le sentiment d'insécurité n'est pas toujours déterminé par le niveau de délinquance.....	60
Section 1 : Victimation et sentiment d'insécurité, entre corollaire et paradoxe	60
Paragraphe I : Quand victimation rime avec sentiment d'insécurité	60
A) Les territoires de classes bourgeoises et supérieures	61
B) Le cas des quartiers relégués.....	62
Paragraphe 2 : Un paradoxe toutefois persistant entre victimation et sentiment d'insécurité.....	62
A) Les centres villes, exposés sans être inquiétés.....	63

B) Les lointaines banlieues	63
Section 2 : Les raisons d'un tel paradoxe.....	64
Paragraphe I : L'impact important des médias.....	64
A) La criminalité, un sujet qui plait	65
B) Les effets néfastes sur la population	66
Paragraphe II : Le sentiment d'insécurité demeure subjectif.....	67
A) Chacun sa définition, chacun sa perception, chacun sa sensibilité	67
B) La criminalité comme phénomène inhérent à nos sociétés	69

PARTIE II : COMMENT MIEUX PRENDRE EN COMPTE CE SENTIMENT D'INSECURITE71

TITRE I : L'ECOUTE COMME PROCESSUS PRIMORDIAL	71
Chapitre I : Pour écouter, il faut donner la parole.....	71
Section 1 : Quels dispositifs pour permettre de s'exprimer	72
Paragraphe I : Des moyens de communications innovants	72
A) Le photolangage	72
B) Les marches exploratoires.....	74
Paragraphe II : Zoom sur l'étude du Roi Baudouin « à l'écoute du sentiment d'insécurité »	75
A) Donner la parole aux citoyens ordinaires.....	76
B) Une méthode d'écoute complète et pertinente	76
Section 2 : Les moyens mis en œuvre par les institutions.....	77
Paragraphe I : La démocratie locale.....	78
A) Les consultations.....	78
B) Les référendums locaux	79
Paragraphe II : Des moyens davantage tournés vers le dialogue	80
A) Les espaces de discussion collective.....	81
B) Les conseils de quartier	82
Chapitre 2 : Les apports tirés de ces dispositifs d'écoute	84
Section 1 : Les diverses déclinaisons de la peur personnelle.....	84
Paragraphe I : La criminalité : première source d'alimentation du sentiment d'insécurité	85
A) La crainte d'une victimation personnelle.....	85

B) Le terrorisme : une inquiétude récente	86
Paragraphe II : Les facteur liés à l'environnement	87
A) L'effet de la « vitre brisée »	87
B) L'insécurité routière	89
Section 2 : Nuisances et incivilités	90
Paragraphe I : Un choc de culture intergénérationnel	90
A) Les bandes de jeunes	91
B) Le trafic de stupéfiants et la toxicomanie	92
Paragraphe II : Une police jugée inefficace et insuffisante et des lieux plus insécures que d'autres	93
A) Une insatisfaction à l'égard de la police	94
B) Des lieux et horaires les plus insécures que d'autres	95
TITRE II / LES DIVERSES SOLUTIONS ENVISAGEABLES	97
Chapitre I : Moins de répression ; plus de prévention	97
Section 1 : Une refonte nécessaire de la police nationale	98
Paragraphe I : Une police qui ne répond plus aux besoins actuels	98
A) Un bilan sur la police d'aujourd'hui et son futur	98
B) Les limites de la police d'intervention	99
Paragraphe II : Réinstaurer la police de proximité	101
A) Les biens faits d'une police de proximité	101
B) Une timide tentative de réinstauration avec la police sécurité du quotidien	102
Section 2 : Les acteurs locaux comme compléments et non substitués	103
Paragraphe I : Les maires	104
A) La police administrative générale	104
B) Une évolution qui l'éloigne de ses principes fondamentaux	105
Paragraphe II : Une stratégie nationale qui se répercute à l'échelle locale	107
A) La stratégie nationale de la prévention de la délinquance	107
B) L'application de cette stratégie à l'échelle locale	109
Chapitre 2 : Repenser l'espace public	110
Section 1 : Un cadre de vie plus agréable	110
Paragraphe I : Réaménagement du quartier	111
A) Des quartiers réhabilités et rénovés	111

B) Des solutions innovantes et originales	113
Paragraphe II : La sécurisation des transports en commun.....	114
A) Plus d’agents dans les transports.....	114
B) « La descente à la demande ».....	115
Section 2 : Les autres milieux d’intervention.....	116
Paragraphe I : Pour les incivilités et les jeunes	116
A) Les éducateurs de rue	117
B) Des projets constructifs	118
Paragraphe II : S’éduquer aux outils modernes et les utiliser	119
A) ateliers éducation aux médias	119
B) Des applications utiles.....	120
CONCLUSION	122
BIBLIOGRAPHIE	126

INDEX

A

attentes · 5, 62, 86, 108

B

biens · 8, 19, 23, 26, 30, 32, 34, 37, 38, 41, 47, 86, 91, 106, 141, 144

C

crime · 8, 11, 14, 17, 34, 65, 73, 93, 105, 113, 134
criminalité · 10, 12, 14, 16, 68, 69, 71, 73, 81, 88, 90, 104, 129, 130, 143, 144

D

délinquance · 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 48, 49, 54, 56, 57, 63, 64, 67, 95, 96, 100, 104, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 122, 124, 128, 129, 134, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 145
dispositifs · 5, 7, 59, 76, 83, 85, 88, 92, 101, 102, 130, 132, 143, 144

E

enquête · 10, 13, 21, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 54, 57, 82, 89, 91, 94, 99, 122, 128, 137, 141, 142
état 4001 · 21
état 4001 · 20, 26, 27, 29, 36, 128, 141

I

incivilités · 89, 95, 97, 100, 101, 116, 122, 131, 144, 145
infractions · 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 90, 95, 128, 138, 139, 141
insécurité · 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 63, 64, 67, 68, 70, 72, 75, 77, 78, 80, 81, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 101, 102, 108, 113, 116, 120, 122, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 141, 144

L

lieux publics · 14, 92, 104, 130

N

nuisances · 89, 95, 97, 98, 101, 102, 131

P

perception · 63, 67, 71, 72, 75, 81, 99, 130, 143
peurs · 5, 10, 11, 15, 52, 54, 55, 56, 59, 65, 67, 70, 76, 89, 91, 93, 127, 130, 134
processus · 5, 7, 45, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 90, 93, 99, 113, 130, 131, 143

R

revendications · 5, 76, 86, 108

S

sentiment d'insécurité · 5, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 37, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 68, 70, 71, 72, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 86, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 101, 102, 110, 111, 116, 121, 122, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 140, 142, 143, 144
solutions · 5, 7, 18, 20, 35, 79, 80, 86, 102, 116, 119, 120, 122, 131, 132, 141, 144, 145

T

transports en commun · 5, 15, 49, 54, 55, 56, 57, 60, 61, 65, 66, 67, 97, 107, 120, 126, 129, 131, 133, 142, 145

V

victimation · 10, 19, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 56, 57, 58, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 88, 90, 101, 128, 129, 130, 134, 137, 141, 142, 144
vitre brisée · 92, 93, 130, 144
vol · 10, 11, 13, 24, 25, 38, 39, 40, 57, 59, 61, 63, 64, 65, 90, 93, 96, 102, 106, 132, 133, 134